



Guide pour la transparence en matière de finance climat

© Janvier 2025

Clause de non-responsabilité

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de récupération ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, photocopie, enregistrement ou autre, à des fins commerciales sans l'autorisation préalable de l'UNOPS. Par ailleurs, le matériel contenu dans cette publication peut être utilisé, partagé, copié, reproduit, imprimé et/ou stocké, à condition que l'UNOPS soit dûment mentionné comme étant la source et le détenteur des droits d'auteur. Dans tous les cas, le matériel ne peut être altéré ou modifié de quelque manière que ce soit sans l'autorisation expresse de l'UNOPS.

Citation recommandée

ICAT (Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique) (2025). Guide sur la transparence en matière de finance climat.

Remerciements

Le Guide sur la transparence en matière de finance climat de l'ICAT a été préparé sous la direction du Secrétariat de l'ICAT (Oleg Bulanyi, Hannah Swée et Henning Wuester) avec la contribution des auteurs suivants : Adriana Bazán Fuster (CCAP), Joshua Joseph Pangelinan (CCAP), Lena Dovidat (the greenwerk), Margarita Cabrera (CCAP), Michel Köhler (the greenwerk), Samantha Youngeun Shin (CCAP), Sebastián Lema (CCAP) et Tsetsegbadam Purevsuren (CCAP).

Donateurs



L'ICAT remercie son Comité de pilotage des donateurs et son Comité consultatif pour leurs conseils, leurs contributions et leur révision, ainsi que Gauss International Consulting pour ses contributions et ses commentaires. Nous remercions tout particulièrement Sander Akkermans, Libasse Ba, Yara Daou, Celeste Gonzalez, Lisa Hanle, Aime Konan, Luis Ruiz, John Scicchitano, Katia Simeonova, Karen van der Westhuizen et Traude Wollansky pour leur révision et leurs précieux commentaires.

L'ICAT remercie également les contributions et les commentaires des représentants des pays et des experts en finance climat qui ont participé à l'atelier sur la transparence de la finance climat qui s'est tenu à Bonn, en Allemagne, les 28 et 29 février 2024. En outre, les auteurs remercient Kamil Salazar et Paola Sánchez pour la révision des études de cas.

Conception et mise en page par Anthony Mena Canchari

Préparé dans le cadre de :

L'initiative pour la transparence de l'action climatique (ICAT), soutenue par l'Autriche, le Canada, l'Allemagne, l'Italie, la fondation Children's Investment Fund et la fondation ClimateWorks.

Le projet ICAT est géré par l'UNOPS.



Table des matières

Acronymes	4
------------------------	----------

Partie 1 : Introduction

1 Objectif du guide	9
2 Utilisateurs cibles	10
3 Structure du guide.....	10
4 Champ d'application	10
5 Processus d'élaboration du guide	11
6 Flexibilité pour gérer la complexité.....	11
7 Transparence en matière de finance climat	12

Partie 2 : Etapes de mise en œuvre

Phase 1. Cadrage, planification et arrangements institutionnels	18
Phase 2. Définir la finance climat et établir une classification	30
Phase 3. Evaluation ex-ante des besoins en matière de finance climat	51
Phase 4. Suivi de la finance climat	57
Phase 5. De la transparence au renforcement de l'action climatique	72

Partie 3 : Modèles, outils et méthodologie

Appendice A : Modèles et outils	90
Appendice B : Structure de méthodologie et recherche de fond.....	103
Annexe 1. L'approche par niveau de complexité du GIEC	132
Annexe 2. Perspectives ex ante et ex post.....	134
Annexe 3. CTR et INFF	135
Annexe 4. Vue d'ensemble des sources de données internationales en matière de finance climat internationale	138
Annexe 5. Identification des flux potentiels de finance climat	140
Annexe 6. Communiquer les résultats de transparence aux parties prenantes publiques et privées	141
Annexe 7. Taxonomie verte	143
Annexe 8. Evaluation et perfectionnement des politiques fiscales et de la finance climat.....	146
Annexe 9. Vue d'ensemble des programmes de soutien au renforcement des capacités et des ressources de financement.....	151

Glossaire	153
------------------------	------------

Bibliographie	157
----------------------------	------------

Acronymes

AIE	Agence Internationale de l'Energie
AND	Autorité Nationale Désignée
BAII	Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures
BAfD	Banque Africaine de Développement
BAD	Banque Asiatique de Développement
BAPPENAS	Ministère du Plan National de Développement indonésien
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BIsD	Banque Islamique de Développement
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BKF	Agence de Politique Fiscale indonésienne (Badan Kebijakan Fiskal)
BM	Banque Mondiale
BMD	Banques Multilatérales de Développement
BNCC	Bureau National du Changement Climatique au Belize
CAD	Comité d'Aide au Développement
CBIT	Initiative de renforcement des capacités pour la transparence (Capacity-building Initiative for Transparency)
CBI	Initiative Climate Bonds
CBT	Marquage Budgétaire Climatique (Climat Budget Tagging)
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCUS	Capture, Utilisation et Stockage du Carbone
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CliFit	Formation de préparation à la finance climat

Acronymes

CMA	Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties à l'Accord de Paris
CNCC	Conseil National sur le Changement Climatique indonésien (ou DNPI)
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CPEIR	Analyse des dépenses publiques climatiques et du cadre institutionnel
CPF	Comité Permanent des Finances
CPI	Initiative de Politique Climatique (Climate Policy Initiative)
CTR	Cadre de Transparence Renforcé
DANS	Département Administratif National des Statistiques de la Colombie
DCC	Département du Changement Climatique
ESG	Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance
ET	Examen Technique ou Examen Technique par des Experts
FA	Fond d'Adaptation
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial (Global Environment Facility)
FFICC	Fonds Fiduciaire Indonésien pour le Changement Climatique
FMI	Fonds Monétaire International
FMCP	Examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis (Facilitative Multilateral Consideration of Progress)
FVC	Fonds Vert pour le Climat (Green Climate Fund)
GHGMI	Institut de la Gestion des GES (GHG Management Institute)
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GIZ	Agence allemande de coopération internationale (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)
GST	Bilan Mondial (Global Stocktake)

Acronymes

GTS	Groupes de travail sectoriels
ICAT	Initiative pour la transparence de l'action climatique
ICF	Indicateur Clé de Performance
I&FF	Investissements et Flux Financiers
ICRAF	Centre Mondial d'Agroforesterie
IF	Institution Financière
INFF	Cadre National de Financement Intégré
ISIC	Classification industrielle internationale de toutes les branches d'activité économique (International Standard Industrial Classification)
MdE	Ministère de l'Environnement
MdF	Ministère des Finances
MECC	Ministère de l'Environnement et du Changement Climatique
MNV	Mesure, Notification et Vérification
MPG	Modalités, procédures et lignes directrices
MTC	Modèle de tableau commun (CTF)
NA	Non applicable
NACE	Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne
NAICS	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (North American Industry Classification System)
NBD	Nouvelle Banque de développement
ODD	Objectifs de Développement Durable
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OI	Organisation Internationale
OJK	Autorité Indonésienne des Services Financiers
PCEIR	Suivi des flux de financement climatique privés au niveau national

Acronymes

PEID	Petits Etats Insulaires en Développement
PIUP	Procédés Industriels et Utilisation des Produits
PKPPIM	Centre indonésien pour le financement du changement climatique et de la politique multilatérale
PMA	Pays les Moins Avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PROE	Programme Régional Océanien de l'Environnement
R&D	Recherche et Développement
R&D&D	Recherche, Développement et Déploiement
RB	Rapport Biennal
RBA	Rapport Biennal Actualisé
RBT	Rapport Biennal sur la Transparence
RNI	Rapport National d'Inventaire
SLT	Stratégie à long terme
SRIF	Institut de Recherche sur le Sucre des Fidji
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International
USD	Dollar Américain

Photo par © ENVATO



Partie 1

Introduction

Partie 1 : Introduction

La transparence en matière de finance climat, entendue comme la mesure fiable, la communication de rapports accessibles et l'examen par des experts des informations relatives aux ressources financières allouées à l'action climatique, est essentielle pour que les pays gèrent efficacement les ressources financières destinées à l'atténuation et à l'adaptation. Des informations précises et accessibles sur la finance climat renforcent la confiance entre les parties, garantissent la redevabilité et favorisent des processus de prise de décision éclairés pour lutter contre le changement climatique.

En 2015, l'Accord de Paris a mis en place le Cadre de transparence renforcé (CTR) afin que toutes les Parties fournissent des informations claires et cohérentes sur leur action climatique et le soutien connexe fourni et reçu, y compris la finance climat. Selon les modalités, procédures et lignes directrices (MPG) du CTR, les Parties à l'Accord de Paris sont tenues de soumettre des rapports biennaux sur la transparence (RBT) au secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) tous les deux ans, à compter de 2024. Les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA) peuvent communiquer les informations requises de manière volontaire. Les RBT sont conçus pour encourager les pays à fournir des informations claires sur leurs actions climatiques et le soutien fourni et reçu, y compris des informations spécifiques sur le soutien financier nécessaire et reçu dans le cadre de l'Accord de Paris.

L'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT) aide les pays à renforcer leurs cadres nationaux de transparence sur la finance climat, afin qu'ils puissent mesurer, rapporter et vérifier les flux de finance climat, prendre des décisions éclairées et mettre en œuvre

efficacement l'action climatique dans le cadre de leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN).

Afin d'aider les pays en développement à améliorer la transparence en matière de finance climat dans le cadre du CTR, l'ICAT, avec le soutien du Centre de la politique de l'air pur (CCAP), a élaboré ce guide en collaboration avec des experts du greenwerk et de Gauss International Consulting.

1. Objectif du guide

Ce guide fournit des orientations méthodologiques aux pays en développement pour estimer et suivre les flux de financements climatiques au niveau national afin de soutenir la mise en œuvre de leurs CDN. Il se concentre sur la collecte de données sur le soutien financier nécessaire et reçu, en s'alignant sur les exigences de déclaration prévues par le CTR de l'Accord de Paris. L'application de ce guide aidera les pays à atteindre les principaux objectifs suivants :

- Améliorer la gestion des ressources publiques en faveur de l'action climatique.
- Mobiliser des ressources financières climatiques additionnelles et optimiser leur usage.
- Rapporter les flux de finance climat à l'échelle nationale et internationale.

En outre, ce guide peut aider les pays à faciliter l'engagement des diverses parties prenantes impliquées dans la finance climat.

Ce guide fournit un cadre, des conseils et des ressources pour les étapes décrites. Il fait référence aux ressources offertes par d'autres organisations ou initiatives, et l'ICAT invite d'autres acteurs à enrichir cette base de ressources afin de faciliter l'application de la méthode dans les pays en développement.

1 18/CMA.1 Modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris, <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CMA2018_03a02F.pdf>, consulté le 19 décembre 2024.



Photo par John Rae de © UNOPS

2. Utilisateurs cibles

Les utilisateurs cibles de ce guide sont les décideurs politiques et les praticiens impliqués dans la conception et la mise en œuvre de la politique climatique, ainsi que dans l'élaboration de la stratégie de finance climat. Leur travail peut également inclure la mesure, la notification et la vérification (MNV) des données relatives à la politique climatique ; la planification et l'allocation des budgets nationaux et infranationaux ; et la coopération internationale sur le changement climatique et les négociations sur le changement climatique. Les principaux utilisateurs visés sont les fonctionnaires des ministères concernés, par exemple le ministère de l'environnement, le ministère des finances, le ministère de la planification et le ministère du changement climatique. Les utilisateurs de ce guide ne sont pas tenus d'avoir des connaissances préalables ou une expérience pratique dans ces domaines.

3. Structure du guide

Le guide est divisé en trois parties. La première partie présente le guide, ses utilisateurs cibles, son champ d'application, ainsi qu'une description du processus et des principes qui ont présidé à sa création. Il contient également une vue d'ensemble de la transparence en matière de finance climat et de ses avantages. La partie II présente une approche détaillée, étape par étape, pour les pays qui mettent en œuvre ce guide afin d'établir un cadre de transparence de la finance climat. Enfin, la partie III comprend des explications détaillées et des justifications pour les recommandations et propose des modèles qui complètent le guide.

4. Champ d'application

Ce guide présente les principes généraux et les concepts en matière de finance climat, ainsi qu'une approche étape par étape pour guider les pays à travers un processus en cinq phases afin d'établir et de mettre en œuvre un cadre de transparence sur la finance climat. Il offre une approche flexible en permettant aux utilisateurs de modifier ou d'ajuster les phases et les étapes proposées sur la base des capacités et besoins spécifiques à chaque pays.

La compatibilité avec les cadres de transparence existants a été prise en compte lors de l'élaboration de ce guide. Les deux cadres identifiés comme les plus pertinents pour la transparence en matière de finance climat sont le CTR et le Cadre National de Financement Intégré (INFF).² Étant donné que le guide est compatible avec le CTR, sa mise en œuvre peut appuyer les pays dans leur rapportage auprès de la CCNUCC sur le soutien nécessaire et reçu. La compatibilité avec l'INFF a été examinée spécifiquement pour un groupe ciblé de pays qui ont déjà appliqué ce système. Ces pays peuvent donc appliquer et intégrer ce guide dans leur contexte sans apporter de changements majeurs à leurs systèmes ou cadres existants.

2 La facilité INFF a été élaborée par l'équipe interinstitutions sur le financement du développement (Inter-Agency Task Force on Financing for Development) afin d'aider les pays - en particulier ceux qui sont en train de mettre en œuvre l'agenda d'Addis-Abeba au niveau national - à établir une planification nationale, y compris des stratégies de financement appropriées, sur la voie des objectifs de développement durable à long terme. Des informations complémentaires sont disponibles à l'[annexe 3](#).



Photo par Atsushi Shibuya de © UNOPS

5. Processus d'élaboration du guide

Ce guide a été élaboré dans le cadre d'un processus collaboratif de révision et de consultation organisé par l'ICAT. Il a été élaboré par l'ICAT avec le soutien du CCAP et du Greenwerk. L'ICAT a également géré l'application du guide dans quatre pays (Belize, Côte d'Ivoire, Maroc et Sénégal) avec le soutien de Gauss International Consulting, afin de fournir une approche sur mesure pour renforcer leurs cadres de transparence en matière de finance climat. Le guide intègre les leçons tirées du travail de ces pays et les commentaires des experts en finance climat. Dans le cadre du processus d'élaboration du guide, un atelier sur la transparence de la finance climat a été organisé à Bonn, en Allemagne, les 28 et 29 février 2024, où le projet a été discuté entre des représentants d'une vingtaine de pays et des experts de la finance climat.

L'élaboration de ce guide repose sur des recherches approfondies et sur l'identification des meilleures pratiques en matière de transparence de la finance climat. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les recherches de fond, veuillez vous référer à l'[Appendice B](#).

6. Flexibilité pour gérer la complexité

Ce guide adopte un principe de flexibilité en incorporant la sélection de niveaux de complexité pour des étapes spécifiques afin de refléter le

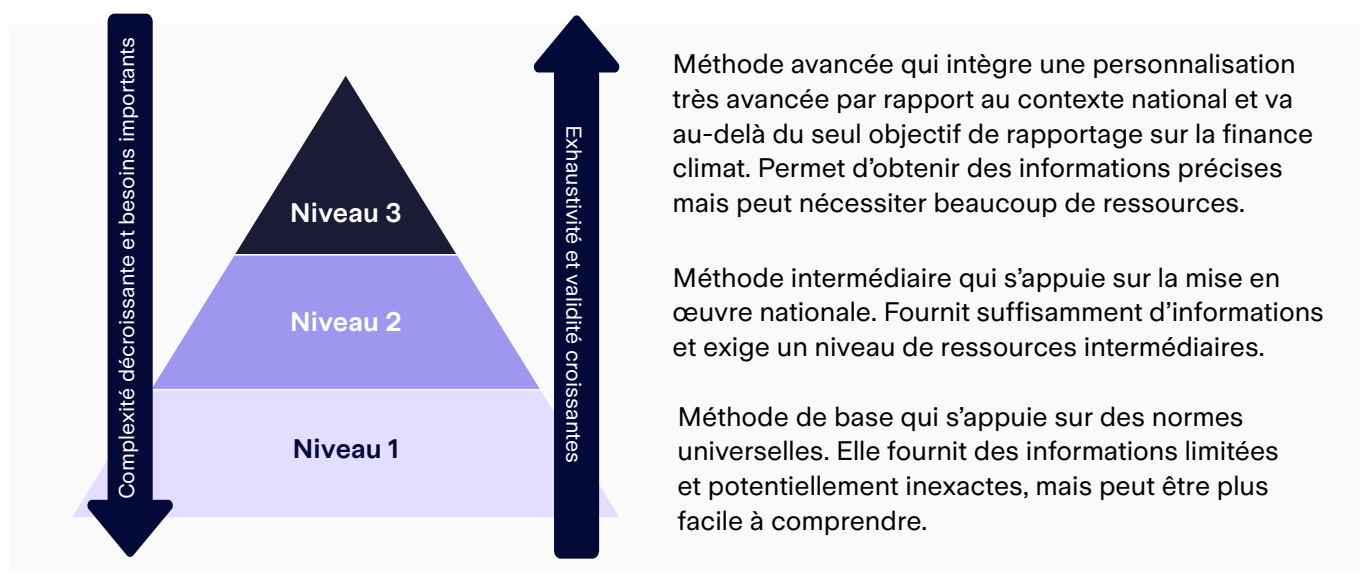
fait que les pays ont des niveaux d'expérience différents en matière de transparence de la finance climat et des capacités et des ressources variables pour mettre en œuvre ce guide. Cette approche des niveaux de complexité s'inspire des lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)³ pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (GES) et utilise un système de niveaux pour prendre en compte le degré de complexité, en fonction des ressources et des capacités des pays. Pour plus d'informations, voir l'[Annexe 1. Approche par niveau de complexité du GIEC](#).

Pour certaines étapes spécifiques de ce guide ([Étapes 7, 8, 12, et 14](#)), il y a trois niveaux de complexité différents. Au niveau 1, qui est le moins complexe, les pays suivent des méthodes ou des options par défaut qui s'inspirent des normes internationales en matière de transparence de la finance climat. Au niveau 2, les pays adaptent les normes internationales à leur contexte national afin d'accroître la cohérence du cadre de transparence de la finance climat au sein de leurs politiques et systèmes de gouvernance existants. Au niveau 3, qui est le plus complexe, les pays peuvent aller au-delà du champ d'application initial du cadre de transparence pour élaborer des solutions très adaptées au contexte national et susceptibles de soutenir une stratégie nationale globale en matière de finance climat (figure 1).

3 Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, 2006 (en anglais uniquement) <<https://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/index.html>>, consulté le 30 septembre 2024.

FIGURE 1

Vue d'ensemble de la sélection des niveaux de complexité



7. Transparence en matière de finance climat

La finance climat est essentielle pour lutter contre le changement climatique via des efforts d'atténuation et d'adaptation, y compris ceux énoncés dans les CDN et les stratégies à long terme (SLT) des pays. Bien qu'il n'existe pas de définition unique et universellement acceptée de la finance climat, le Comité permanent des finances (CPF) propose la définition suivante :

“La finance climat vise à réduire les émissions et renforcer les puits de gaz à effet de serre et vise à réduire la vulnérabilité et maintenir et accroître la résilience des systèmes humains et écologiques face aux impacts négatifs du changement climatique.”

En outre, en contexte de changement climatique, la transparence fait référence à la mesure fiable, au rapportage accessible et à l'examen par des experts des progrès accomplis par les pays dans la réalisation de leurs objectifs et engagements nationaux en matière de climat. Elle renforce la confiance dans le fait que toutes les parties contribuent à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à moins de 2° C tout en s'efforçant de se limiter à 1,5° C, tel qu'énoncé dans l'Accord de Paris. Pour respecter les engagements en

matière de transparence, les pays doivent suivre et déclarer leurs émissions de GES et les progrès réalisés dans le cadre de leurs CDN. Ils sont également encouragés à contrôler l'efficacité de leurs mesures et les types de soutiens reçus ou encore nécessaires, tels que le renforcement des capacités, l'assistance technique, le transfert de technologie et les ressources financières.⁴

Dans ce contexte, la transparence en matière de finance climat peut être comprise comme la mesure fiable, le rapportage accessible et l'examen par des experts des informations relatives aux ressources financières allouées à l'action climatique. Il s'agit notamment de suivre les sources, les montants et les utilisations des financements climat ainsi que l'efficacité de ces fonds dans la réalisation des objectifs climatiques. Cette transparence est essentielle pour planifier et gérer efficacement la mise en œuvre de l'action climatique, instaurer la confiance entre les parties prenantes, garantir la redevabilité et mobiliser du soutien financier supplémentaire.

Les bénéfices de la transparence en matière de finance climat peuvent être mis en avant à deux niveaux : international et national.

4 Site Internet Global Promise du PNUD, 'Qu'est-ce que la transparence en matière de changement climatique ?' (en anglais uniquement) (31 juillet 2023). <https://climatepromise.undp.org/news-and-stories/what-does-transparency-mean-when-it-comes-climate-change>, consulté le 24 août 2024.

Au niveau national, la transparence en matière de finance climat aide les pays à prendre des décisions éclairées et à mobiliser des fonds supplémentaires. Avec une image claire des lacunes et des besoins de financements, les pays peuvent utiliser leurs ressources nationales de manière plus efficace en dirigeant les flux de finance climat là où un impact plus important est attendu grâce à la planification stratégique, ce qui permet finalement aux pays d'optimiser la gestion de leurs ressources publiques pour l'action climatique. En outre, cela permet aux pays de mobiliser des financements axés sur les résultats et des sources de financement extra-budgétaire de l'Etat pour des politiques et des stratégies climatiques ambitieuses.

Au niveau international, les efforts visant à améliorer la transparence facilitent la réalisation des objectifs climatiques mondiaux de manière plus efficace. Ces efforts renforcent la confiance entre les pays. En se conformant aux exigences internationales en matière de rapportage, les pays peuvent communiquer les progrès et les résultats nationaux à la communauté mondiale, contribuant ainsi au suivi mondial de la finance climat. Ils peuvent également faciliter l'obtention d'informations sur les flux financiers et les lacunes afin d'améliorer le pilotage du financement international de la lutte contre le changement climatique.

En outre, l'amélioration de la transparence via l'identification, le suivi et le rapportage de la finance climat peut créer des synergies avec d'autres initiatives et agendas mondiaux liés à la durabilité, tels que les Objectifs de développement durable (ODD) ou le Cadre de Sendai. Une transparence accrue pourrait également conduire les pays à accélérer leurs actions en faveur du climat, en créant l'occasion d'apprendre les uns des autres via le partage de leurs réalisations, de leurs meilleures pratiques et de leurs expériences.

En 2015, les Parties ont adopté l'Accord de Paris et, par le biais de son article 13, ont établi le CTR pour l'action et le soutien. Ce cadre comprend une certaine flexibilité afin de tenir compte des capacités variables des Parties et s'appuie sur l'expérience collective. En ce qui concerne la finance climat, le but est de fournir des éclaircissements sur le soutien fourni et reçu par les Parties dans le cadre des actions de lutte contre le changement climatique et, dans la mesure du possible, d'offrir une vue d'ensemble du soutien

financier agrégé, en informant le bilan mondial au titre de l'article 14.

En 2018, lors de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Katowice, les MPG pour le cadre de transparence sur l'action et le soutien mentionnés à l'article 13 de l'Accord de Paris ont été approuvées. Dans le cadre du CTR et conformément aux MPG, les Parties doivent soumettre des RBT tous les deux ans, le premier devant être remis au plus tard le 31 décembre 2024. Les RBT devraient inclure des informations sur les rapports d'inventaires nationaux de GES (RNI), les progrès réalisés dans le cadre des CDN, ainsi que des informations relatives aux impacts du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci. Les rapports devraient également détailler des informations sur le soutien financier, le soutien au développement et au transfert de technologies, et le soutien au renforcement des capacités, ainsi que les éventuels besoins en matière de renforcement des capacités et domaines d'amélioration. Les PEID et les PMA peuvent soumettre le rapport à leur discrétion et tous les pays en développement peuvent faire usage des options de flexibilité, en excluant certaines des informations qu'ils n'ont pas été en mesure de compiler.

Selon les MPG, les RBT devraient inclure des informations sur différents aspects liés à la finance climat, tels que les circonstances nationales et les dispositions institutionnelles pour le soutien financier ; le soutien financier fourni, mobilisé, nécessaire et reçu ; et le soutien financier nécessaire et reçu pour les activités liées à la transparence climat.

Afin de mettre en œuvre le CTR et de poser les bases d'une action nationale efficace en faveur du climat, il est recommandé aux pays d'élaborer des cadres de transparence sur la finance climat au niveau national. Ces cadres leur permettent, en fonction de leurs capacités et de leurs priorités, de mettre en place des dispositions institutionnelles et des mécanismes de suivi et de rapportage de la finance climat dans le CTR, tout en fournissant des informations actualisées et de qualité pour soutenir les processus de prise de décision afin d'optimiser l'utilisation efficace de la finance climat.

Photo par © ENVATO



Partie 2

Etapas de mise en œuvre

Partie 2 : Etapes de mise en œuvre

Cette section présente une approche étape par étape pour guider les pays à travers un processus en cinq phases afin d'établir et d'opérationnaliser un cadre de transparence sur la finance climat. Tous les modèles et outils indiqués tout au long des phases sont inclus dans l'[Appendice A : Modèles et outils](#).

L'approche comporte 21 étapes au total. Elle commence par une phase initiale (Phases 1 et 2) qui aide le pays à poser les bases du cadre de transparence sur la finance climat en établissant des définitions, des paramètres et des responsabilités institutionnelles. La phase initiale est suivie d'une phase opérationnelle (phases 3 et 4) qui comprend l'évaluation ex ante des besoins de financements pour la mise en œuvre de la CDN et la mesure et la vérification ex post des flux de financements climatiques. Le dernier stade de l'approche est la phase d'évaluation (Phase 5) au cours de laquelle les pays estiment les manques

en termes de flux de financements climatiques et développent des stratégies pour une action climatique efficace.

Les pays peuvent procéder aux étapes initiales, opérationnelles et d'évaluation du cadre de transparence sur la finance climat à des intervalles de temps différents ou simultanément. Toutefois, il est recommandé de commencer par la phase initiale, puis de passer aux phases opérationnelles et d'évaluation.

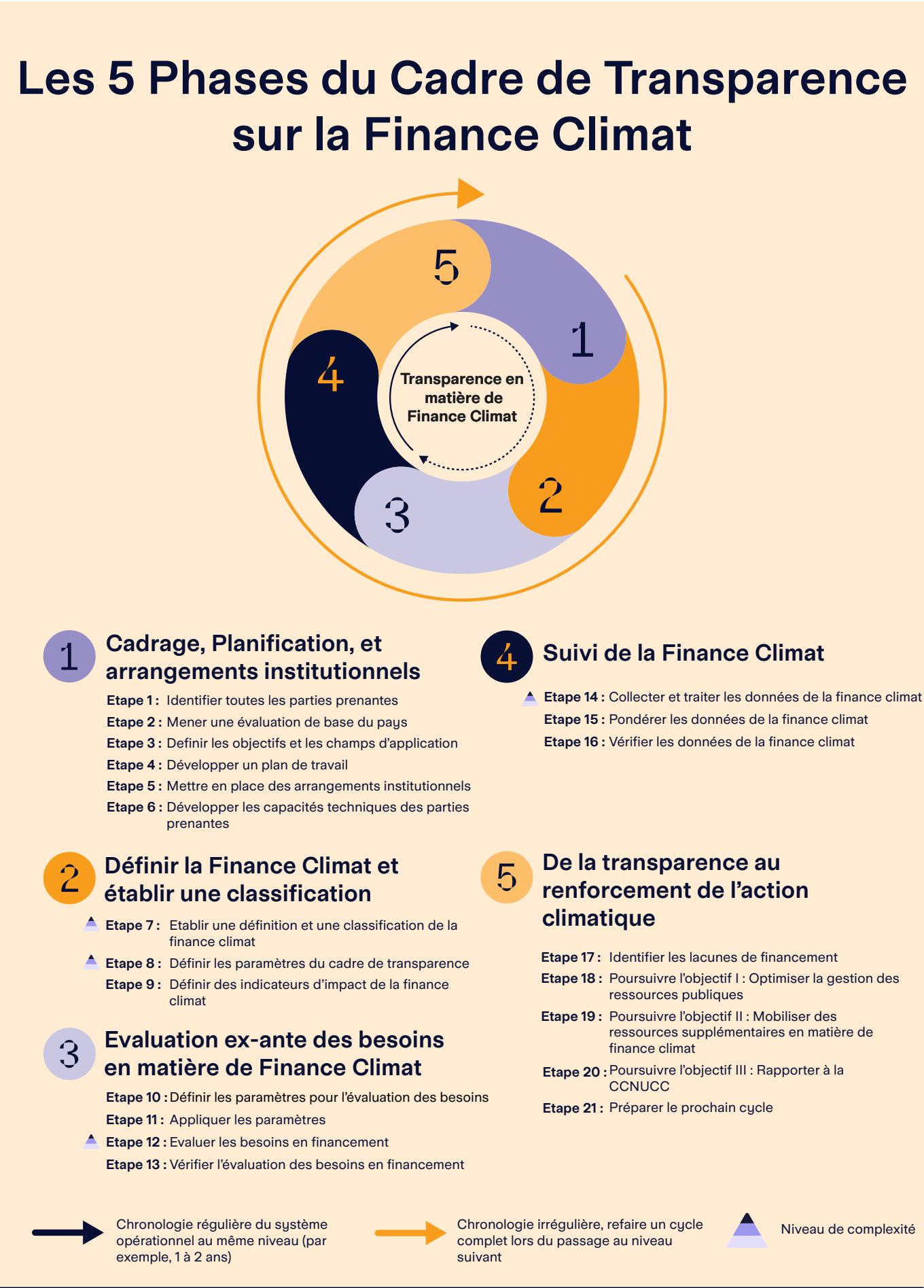
Les phases opérationnelles et d'évaluation (phases 3 à 5) constituent un élément récurrent et continu qui doit être mené et mis à jour régulièrement. Bien qu'il n'y ait pas de fréquence fixe pour la révision des étapes, le guide recommande aux pays d'adopter un processus annuel ou bisannuel. Cette fréquence correspond aux cycles d'exécution du budget de la plupart des pays et à l'obligation de rapportage tous les deux ans prévue par le CTR.



Photo par M Tong de © Getty Images

FIGURE 2

Vue d'ensemble des cinq phases du cadre de transparence sur la finance climat



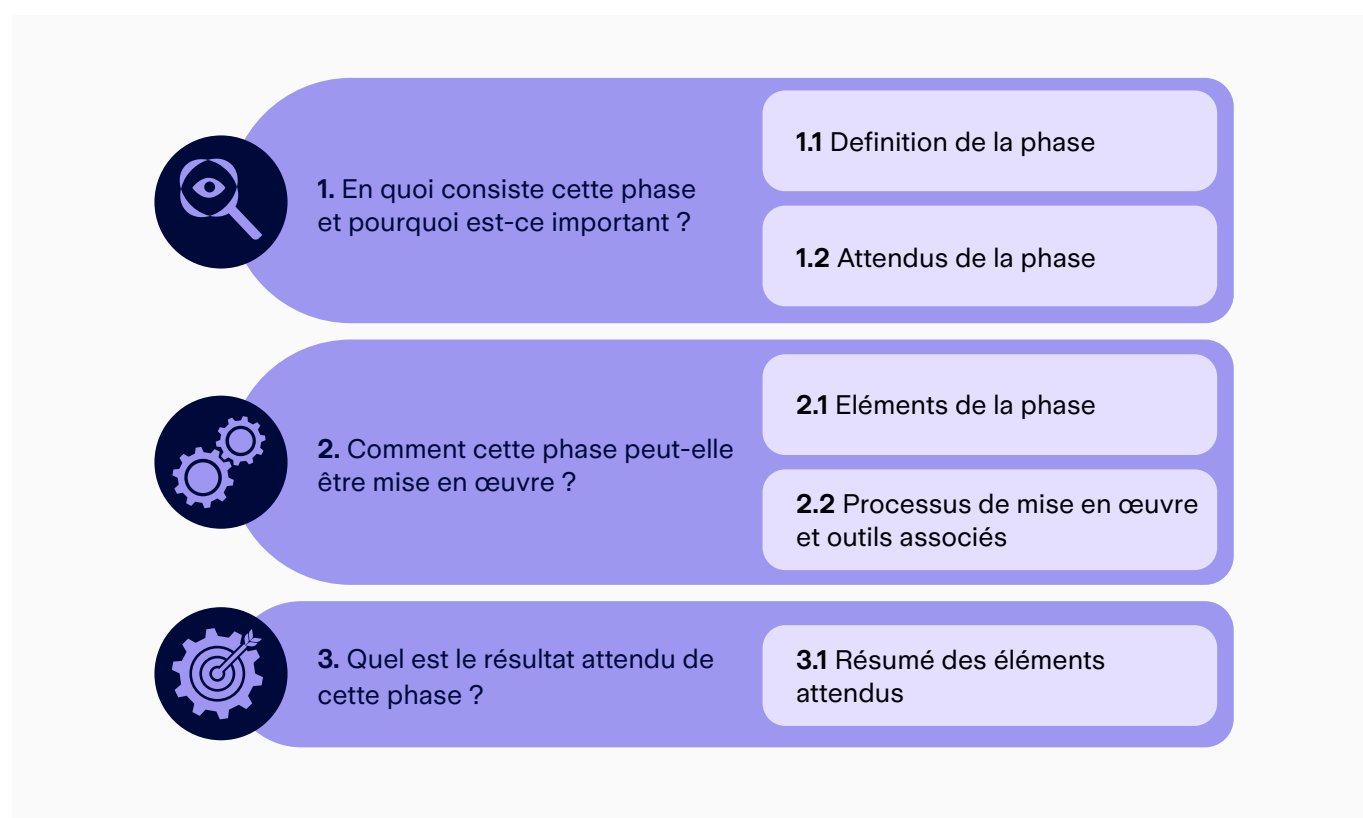
Comme indiqué précédemment, ce guide offre aux pays la possibilité de choisir un niveau de complexité applicable à des étapes spécifiques, en fonction de leurs besoins et de leurs capacités. Il propose trois niveaux de complexité avec des indications différenciées pour chaque niveau, allant des normes internationales prêtes à être adoptées au niveau 1 à l'élaboration de solutions au niveau 3 qui sont étroitement adaptées au contexte national. Ce guide comporte quatre étapes comprenant une sélection du niveau de complexité. Les éléments de chaque niveau seront détaillés dans ces étapes spécifiques. Veuillez noter que le choix d'un niveau de complexité particulier pour une étape n'affecte pas le choix du niveau de complexité pour une autre étape.

Après avoir achevé et évalué le cycle complet de ce cadre de transparence, il est conseillé aux pays de viser des niveaux de complexité plus élevés pour certaines étapes. Pour plus de détails sur la manière et le moment où les pays pourraient viser des niveaux de complexité plus élevés, veuillez vous référer à l'[étape 21](#).

Pour faciliter la compréhension et améliorer la lisibilité du guide, chaque phase commence par trois questions de cadrage (figure 3) qui donnent un aperçu des résultats attendus et des réalisations potentielles à chaque phase, reflétant ainsi la progression graduelle du processus. Cette approche séquentielle est conçue pour guider les pays dans la réalisation de leurs objectifs, chaque phase s'appuyant sur la précédente.

FIGURE 3

Questions de cadrage par phase



Phase 1 : Cadrage, planification et arrangements institutionnels

En quoi consiste cette phase et pourquoi est-ce important ?

La première phase de la mise en place d'un cadre de transparence sur la finance climat concerne le cadrage, la planification et la mise en place de dispositifs institutionnels. Au cours de cette étape, les pays évaluent les systèmes en place en matière de finance climat, définissent des objectifs adaptés à leurs besoins spécifiques et développent un plan de travail correspondant. Les dispositions institutionnelles font référence aux structures gouvernementales, aux procédures et aux politiques à suivre afin d'attribuer efficacement les responsabilités, gérer les activités et rationaliser l'efficacité entre les parties prenantes et les institutions impliquées dans la finance climat. La mise en œuvre de cette phase peut permettre aux pays de jeter les bases du cadre de transparence, de soutenir et d'appuyer les phases suivantes.

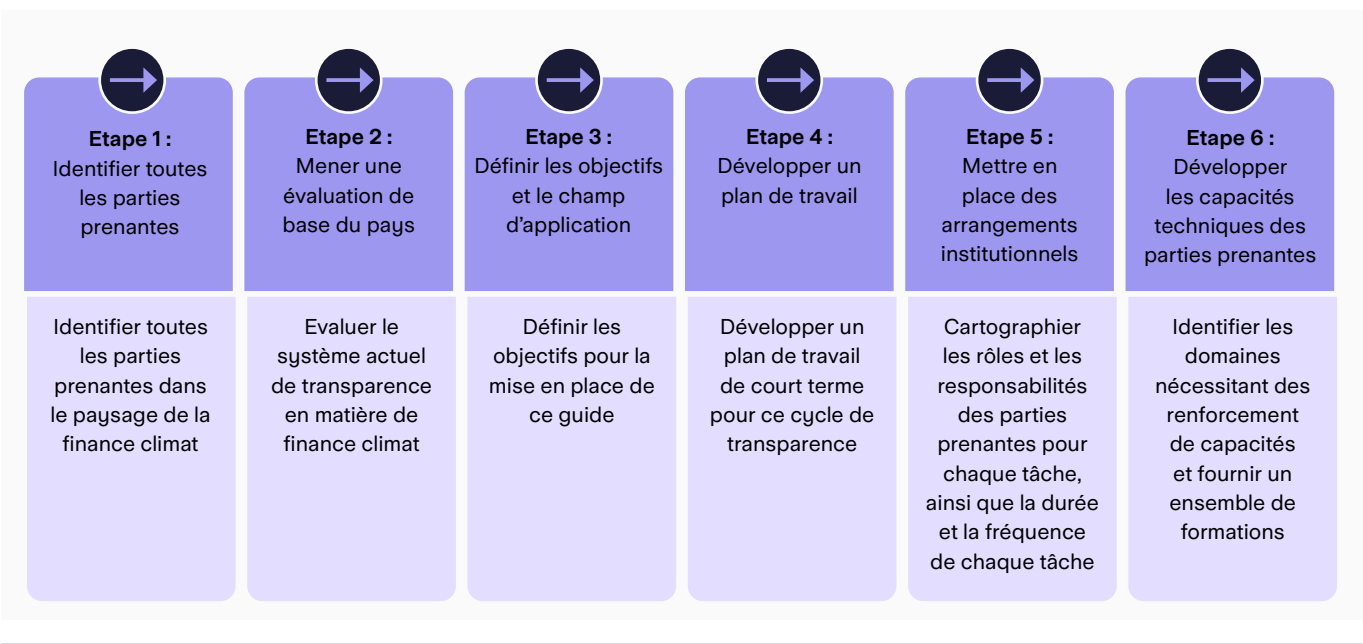
Comment cette phase peut-elle être mise en œuvre ?

Cette phase commence par l'identification des parties prenantes dans le paysage de la finance climat, suivie d'une évaluation de base du pays. Cette évaluation aide les pays à déterminer quels éléments du cadre de transparence sur la finance climat existent déjà au niveau national et quels éléments doivent encore être développés. Ensuite, les pays sont encouragés à définir les objectifs de la mise en œuvre de ce guide et à élaborer un plan de travail sur la base de l'évaluation. La phase se poursuit avec la mise en place de dispositions institutionnelles, ce qui implique de définir clairement les rôles et les responsabilités des parties prenantes. Elle se termine par la mise à disposition de ressources pour le développement des capacités techniques des autres parties prenantes.

La figure ci-dessous reprend les étapes de la phase 1.

FIGURE 4

Étapes détaillées de la phase 1



Quel est le résultat attendu de cette phase ?

TABLEAU 1

Résultats attendus de la Phase 1 par étape

Etapes	Résultats attendus
Etape 1 : Identifier toutes les parties prenantes	Les pays ont identifié toutes les parties prenantes (impliquées ou susceptibles de l'être) dans le paysage de la finance climat.
Etape 2 : Mener une évaluation de base du pays	Les pays ont effectué une évaluation de base afin de déterminer les phases et les étapes à suivre et celles à dépasser dans le guide pour compléter le cycle complet.
Etape 3 : Définir les objectifs et le champ d'application	Les pays ont fixé les principaux objectifs pour la mise en œuvre du cadre de transparence sur la finance climat.
Etape 4 : Développer un plan de travail	Sur la base de l'évaluation et des objectifs, les pays ont formulé un plan de travail pour ce cycle de transparence.
Etape 5 : Mettre en place des arrangements institutionnels	Les pays ont défini clairement les rôles et les responsabilités en matière de collecte de données sur la finance climat et ont esquissé le schéma des dispositions institutionnelles pour le suivi des financements climatiques. Ils ont également désigné des points focaux pour chaque ministère/organisme compétent et pour les autorités infranationales, et ont défini des procédures de collecte de données.
Etape 6 : Développer les capacités techniques des parties prenantes	Les pays ont identifié les domaines dans lesquels des capacités techniques étaient nécessaires et ont dirigé la création, le développement et l'organisation de sessions de formation sur mesure.

Etape 1. Identifier toutes les parties prenantes

L'identification des parties prenantes est un processus de catégorisation des individus, des groupes et des organisations qui sont directement ou indirectement impliqués dans la finance climat. Cette étape pose donc les bases d'une participation efficace des parties prenantes et de dispositions institutionnelles solides fondées sur la confiance mutuelle et une collaboration efficace.

L'identification des parties prenantes peut être conduite sur la base de :

- l'identification des bureaux, agences ou comités gouvernementaux liés à la planification et à l'investissement dans les activités liées au climat
- l'identification des parties prenantes impliquées dans des projets ou programmes antérieurs liés au climat et des points focaux des fonds internationaux pour le climat, par exemple le Fonds vert pour le climat (FVC, en anglais Green Climate Fund ou GCF) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM, en anglais Global Environment Facility ou GEF)
- la contribution de l'équipe/du personnel en charge de la gestion du budget national ou de la coopération internationale (par exemple, le ministère des finances)
- la contribution d'experts en climatologie représentant des secteurs (par exemple, l'énergie, les transports, l'agriculture)

Le tableau suivant donne un aperçu des acteurs typiques de la finance climat, de leurs rôles correspondants et des sources de données dont ils disposent, ce qui peut être utile aux pays pour les identifier facilement ainsi que leurs rôles dans le paysage national de la finance climat.



TABLEAU 2

Exemples de parties prenantes dans le paysage de la finance climat

Groupe de parties prenantes	Exemples	Rôles dans le paysage de la finance climat	Sources de données
Secteur public (national)			
Gouvernement national / fédéral	- MdF - Ministère de l'Énergie - MdE - Ministère de l'Industrie - Ministère de l'Agriculture - Ministère de la Planification - Ministère des Affaires étrangères - Banque centrale - Bureau de la régulation des Finances - Bureau du Changement Climatique - Bureau de la Coopération Internationale - Département de la finance climat	- Planification budgétaire et gestion de la dette - Stratégie de finance climat nationale / sectorielle - Politiques climatiques nationales et objectifs (ex : planification et mise en œuvre de la CDN) - Systèmes MNV pour le suivi des financements climatiques - Transpositions des protocoles et des conventions internationales dans les politiques et les réglementations nationales - Gestion de la coopération internationale - Rapportage auprès de la CCNUCC	- Budget public - Programmes d'investissement du secteur public - Budget des ministères de tutelle
Gouvernements locaux / infranationaux	- Gouvernements infranationaux - Gouvernements locaux / municipalités	- Planification et affectation du budget au niveau infranational/local - Stratégies climatiques infranationales / locales et mise en œuvre	Budgets et plans d'investissement des gouvernements infranationaux / locaux

Groupe de parties prenantes	Exemples	Rôles dans le paysage de la finance climat	Sources de données
Entreprises publiques⁵	Services publics de l'Etat	- Mise en œuvre d'une politique d'inclusion sociale - Rapportage national - Renforcement de capacités	- Plans d'investissement - Portefeuille de projets⁶
Institutions financières nationales et étatiques	- Banques nationales de développement - Investisseurs institutionnels publics (ex : fonds de pension) - Fonds climat nationaux	- Investissements financiers - Planification de long terme	- Plans d'investissement - Etats financiers / registres - Portefeuille de projets
Secteur public (international)			
Institutions multilatérales de financement du développement	- Banque Africaine de Développement (BAfD) - Banque Asiatique de Développement (BAD) - Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII) - Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) - Banque Européenne d'investissement (BEI) - Banque interaméricaine de développement (BID) - Fonds Monétaire International (FMI) - Coopération financière internationale (CFI) - Banque Islamique de Développement (BIsD) - Banque Mondiale (BM)	- Investissements financiers - Assistance technique	- Plans d'investissement - Etats financiers / registres - Portefeuille de projets

5 Les entreprises publiques dans les secteurs directement liés à l'atténuation du changement climatique, comme les services publics dans les secteurs de l'énergie, de l'électricité, des infrastructures, des transports, du chauffage et des déchets (par exemple, les opérateurs de réseaux, les administrations de l'électricité). Les entreprises publiques des secteurs directement liés à l'adaptation au changement climatique, telles que les services publics dans les secteurs de l'eau et de la santé (compagnies des eaux, etc.).

6 Le site Web Climate Funds Update fournit une vue d'ensemble des projets financés par des fonds internationaux par pays, comme on peut le voir ici : <www.climatefundsupdate.org/data-dashboard/#1541245745457-d3cda887-f010> ('table of recipients').

Groupe de parties prenantes	Exemples	Rôles dans le paysage de la finance climat	Sources de données
Fonds multi-latéraux pour l'environnement et le climat	- FVC - FEM - Fonds d'adaptation (FA)	Investissements financiers	- Etats financiers / registres - Portefeuille de projets
Agences multi-latérales	Les agences des Nations unies (par exemple, le PNUE, le PNUD, la FAO)	- Appui technique - Partage de connaissances	- Etats financiers / registres - Portefeuille de projets
Coopération bilatérale / agences de développement	- USAID - Agence allemande de coopération internationale (GIZ) - Groupe CDC - Agence japonaise de coopération internationale (JICA) - Ambassades	Investissements financiers	- Etats financiers / registres - Portefeuille de projets
Secteur privé (national et international)			
Entreprises du secteur privé	- Investisseurs (particuliers et institutions) - Banques commerciales - Associations bancaires - Porteurs de projets - Entreprises du secteur des énergies renouvelables - Agences de crédit - Compagnies d'assurance - Micro, petites et moyennes entreprises	- Investissements financiers - Développement de nouvelles technologies et innovation - Mise en œuvre de projets - Atténuation des risques	- Plans d'investissement - Etats financiers / registres - Portefeuille de projets

Groupe de parties prenantes	Exemples	Rôles dans le paysage de la finance climat	Sources de données
Autres acteurs non-étatiques			
Organisations non-gouvernementales (ONGs)	- ONGs environnementales - Partenaires de mise en œuvre⁷	- Appui technique - Partage de connaissances	- Plans d'investissement - Etats financiers / registres - Portefeuille de projets
Monde académique	- Think tanks - Universités	- Appui scientifique - Renforcement de capacités - Activités pilotes - Appui technique - Partage de connaissances	- Etudes - Articles de journeaux - Bases de données - Plans d'investissement - Etats financiers / registres - Portefeuille de projets
Médias	- Journaux/télévisions nationaux ou locaux - Réseaux sociaux - Groupes de médias	- Diffusion de l'information - Plaidoyer - Education	- Etudes - Articles de journeaux - Bases de données
Communautés	- Peuples autochtones - Communautés locales - Femmes - Jeunes	- Politique ascendante - Développement de projets - Partage des connaissances - Politique d'inclusion sociale	Financement de projet

⁷ Les partenaires de mise en œuvre désignent une organisation qui met en œuvre un projet ou un programme si la finance climat est fournie par l'intermédiaire de fonds climat. Il peut s'agir de banques commerciales, d'organisations non gouvernementales, d'entités privées, etc.



Il est conseillé aux pays d'adopter des approches inclusives et sensibles au genre afin de s'assurer que divers groupes (par exemple, les femmes, les communautés locales et les peuples autochtones) soient représentés non seulement au cours du processus d'identification des parties prenantes, mais aussi tout au long du cycle de transparence. Pour plus d'informations, veuillez consulter le [Guide de l'ICAT sur la participation des parties prenantes](#).

Étape 2. Mener l'évaluation de base du pays

Au cours de cette étape, les pays évaluent leurs progrès actuels en termes de transparence en matière de finance climat et déterminent les étapes de ce guide qui devraient être prioritaires. Les résultats de l'évaluation constituent la base du plan de travail.

L'évaluation couvre les phases et les étapes du guide, y compris les définitions de la finance climat, les dispositions institutionnelles, la collecte de données sur la finance climat, la vérification et le Rapportage, entre autres. Les questions proposées sont binaires (oui-non) et se réfèrent aux étapes pertinentes du guide. Des conseils supplémentaires sur la conduite de l'évaluation sont disponibles à l'[Appendice A. Évaluation de base du pays](#).

Étape 3. Définir les objectifs et le périmètre

L'étape suivante consiste à définir les objectifs du pays et le champ d'application de la mise en œuvre du cadre de transparence sur la finance climat. Selon les résultats de l'évaluation de base du pays et des priorités du gouvernement en matière de finance climat, chaque pays peut définir un seul ou plusieurs objectifs à développer et à mettre en œuvre. La définition des objectifs peut varier en fonction des progrès et des priorités de chaque pays. Certains sont énumérés ci-dessous.

- **Améliorer la gestion des ressources publiques en faveur de l'action climatique :** utiliser des informations sur la finance climat pour l'élaboration des plans de développement ou des budgets publics, par exemple en alignant les investissements d'atténuation sur les régions ou les secteurs dont les émissions liées au changement climatique sont les plus élevées ou en orientant les investissements d'adaptation vers les régions les plus vulnérables au changement climatique.
- **Rapporter les flux de financements climatiques nationaux et internationaux :** favorise la transparence vis-à-vis des différentes sources de financement en ce qui concerne le montant et, si possible, l'impact des investissements dans le domaine du climat. Ex: le rapportage auprès de la société civile ou des bailleurs de fonds internationaux sur l'utilisation et l'exécution des ressources destinées à la lutte contre le changement climatique.
- **Mobiliser des ressources financières climatiques additionnelles :** améliorer la transparence des investissements en matière de finance climat et de leurs impacts pour attirer davantage d'investissements dans les activités qui génèrent les plus grands bénéfices pour les actions d'adaptation et d'atténuation.

Veuillez noter que ces objectifs ne s'excluent pas mutuellement et que les pays peuvent donc en poursuivre plusieurs. Cette étape aide les pays à clarifier leurs objectifs finaux et à définir des voies claires pour les atteindre.

Etape 4. Développer un plan de travail

Sur la base des résultats des étapes précédentes, les pays devraient formuler un plan de travail pour mettre en œuvre le cadre de transparence sur la finance climat. La forme du plan de travail peut être adaptée aux besoins, aux capacités et aux préférences de chaque pays. Il doit comprendre des objectifs clairs, un calendrier avec des points de contrôle de l'avancement, des activités ou des tâches précises et des résultats escomptés. Le guide fournit une [Feuille de route par défaut \(Appendice A\)](#) que les pays peuvent adapter et personnaliser.

Outre la définition d'une feuille de route, il est également important d'établir dès le départ des indicateurs clés de performance (ICP) et un plan d'évaluation pour mesurer et évaluer le processus de mise en œuvre du cadre de transparence sur la finance climat. Ce plan d'évaluation facilitera l'identification des enseignements tirés et des domaines à améliorer pour la prochaine itération du cycle de transparence de la finance climat.

1. Définir des indicateurs clefs de performance

performance : Pour évaluer la mise en œuvre nationale de la transparence en matière de finance climat et la qualité de ses résultats, les pays sont encouragés à déterminer et mesurer des indicateurs clés. Les indicateurs de processus, mesurant la mise en œuvre pratique - concernant les délais et les capacités institutionnelles, par exemple - peuvent être suivis tout au long du cycle. Cela peut se faire, par exemple, à l'issue de chaque phase du cycle. Les indicateurs d'efficacité, mesurant la qualité des résultats du cycle de transparence- concernant, par exemple, la fiabilité et l'exhaustivité des données - peuvent être mesurés à l'issue des phases opérationnelles et d'évaluation (c'est-à-dire les phases 3 à 5), en tout ou en partie. Les indicateurs doivent être définis en fonction du contexte national dans lequel le cycle de transparence sur la finance climat se place.



- ### 2. Développer et mettre en œuvre un plan d'évaluation
- d'évaluation** : Un plan d'évaluation présente un système de collecte et d'analyse des données. Outre les indicateurs désignés, le plan d'évaluation doit également inclure des calendriers, des objectifs et des responsabilités assignées pour la collecte des données sur les indicateurs auprès des parties prenantes concernées, puis pour l'analyse et l'évaluation de ces données. Les points forts et les limites doivent être communiqués aux institutions concernées, y compris à l'institution chargée de superviser la mise en œuvre du cycle de transparence en matière de finance climat.

Etape 5. Mettre en place des arrangements institutionnels

La finance climat est un sujet intersectoriel qui implique une variété d'entités gouvernementales responsables de la planification et de la mise en œuvre des politiques climatiques. Par conséquent, l'établissement de rôles et de responsabilités clairs permet aux pays d'allouer efficacement les ressources nationales en minimisant les ambiguïtés dans la division du travail. En ce basant sur l'identification des parties prenantes (Etape 1), cette étape affine la délimitation des rôles et responsabilités afin d'améliorer les arrangements institutionnels.

Il est recommandé de tirer parti des structures existantes, des connaissances pratiques et de l'expertise pour rationaliser l'intégration des rôles et des responsabilités au sein des structures institutionnelles actuelles. Dans le cadre de la préparation de ce guide, des études de cas sur les dispositions institutionnelles relatives au suivi de la finance climat ont été réalisées pour deux pays : Fidji et Indonésie. Ces études de cas ont mis en évidence les avantages de la création d'un organe de surveillance pour renforcer la capacité d'un pays à atteindre les objectifs climatiques à long terme de manière transparente et efficace. En s'engageant dans l'ensemble du processus de gestion des finances climat, de la planification et de l'allocation au MNV, cet organe peut identifier les lacunes et les besoins afin d'allouer le soutien et les ressources en conséquence.

Les résultats de ces études de cas (Appendice B : Dispositif institutionnel pour la collecte de données sur la finance climat et le MNV) ont permis de créer les modèles suivants, que les pays peuvent utiliser pour mettre en place des dispositions institutionnelles en fonction de leurs besoins et de leurs objectifs.

En utilisant le modèle de cartographie des parties prenantes, les pays peuvent définir les rôles et responsabilités de chacun. Les responsabilités peuvent être catégorisées en quatre groupes :

- **Responsable** : personne ou entité qui exécute la tâche ou un élément de celle-ci.

- **Décisionnaire** : personne qui signe à l'achèvement de la tâche ou qui prend des décisions.
- **Personne consultée** : personne qui fournit un avis à chaque étape de la tâche.
- **Personne informée** : personne qui doit être informée des tâches ou des décisions, même si elle ne contribue pas directement à la tâche ou au processus de décision.

L'appendice A : Matrice d'identification des organismes clés de mise en œuvre présente une vue d'ensemble des tâches en lien avec la finance climat qu'il est conseillé d'adapter et d'adopter en fonction de leur contexte national.

Sur la base de l'appendice A : Diagramme de flux et dispositifs institutionnels pour la collecte des données sur la finance climat et le MNV, les pays peuvent esquisser leurs propres organigrammes sur la base de la cartographie des parties prenantes et des résultats des processus de consultation individuelle des parties prenantes. Par exemple, l'institutionnalisation du suivi des finances climat, telle que présentée dans l'organigramme, peut consister en plusieurs éléments clés, comme indiqué ci-dessous :

- La désignation d'un point focal chargé de la collecte des données au sein de chaque ministère/département de tutelle peut aider les pays à assurer un suivi efficace de la finance climat. Pour les pays qui sont en train de mettre à jour leur évaluation des besoins de financement pour les CDN, il est recommandé de désigner des points focaux pour chaque secteur.
- Les pays peuvent concevoir et mettre en œuvre des procédures de collecte de données.
- Les pays peuvent légiférer sur le processus de coordination interministérielle.

La mise en place et l'opérationnalisation d'un système informatique est un autre sujet important pour les dispositions institutionnelles relatives à la finance climat. La collecte manuelle ou régulière de données et le rapportage de la finance climat est souvent un processus à forte intensité de ressources pour les pays. L'utilisation de systèmes d'information informatisés permet donc de gérer ce processus de manière plus efficace.

Pour les pays qui s'engagent dans ce processus, se référer au guide : '[Une feuille de route pour établir un système d'information pour l'action climatique et le soutien](#)', publié par l'ICAT et le CBIT. Il est recommandé à ces pays afin de comprendre leurs besoins et les données requises avant de mettre en place leur système informatique.

Etape 6. Développer les capacités techniques des parties prenantes

Les compétences et les connaissances techniques des fonctionnaires, en particulier ceux qui supervisent et effectuent la collecte, la compilation, la vérification et le rapportage des données sur le climat, sont les piliers d'un cadre de transparence sur la finance climat efficace. Il est recommandé que les pays développent et mettent en œuvre un ensemble de modules de formation personnalisés, avec plusieurs niveaux de difficulté pour répondre aux besoins spécifiques des fonctionnaires et des autres parties prenantes concernées.

Le CPF de la CCNUCC a publié une série de rapports, d'évaluations et de manuels destinés à améliorer les connaissances des pays sur les instruments, les thèmes et les sources de la finance climat. Ces documents peuvent être utiles pour établir une compréhension de base de l'importance de l'accès, de l'impact et de la transparence de la finance climat au niveau national.

Plusieurs cours et programmes de formation sont proposés aux praticiens désireux d'approfondir leurs connaissances en matière de finance climat, comme la [Formation de préparation à la finance climat \(CliFiT\)](#). Cette formation est conçue pour aider le personnel technique et les décideurs des pays en développement et des économies émergentes à s'orienter dans le paysage de la finance climat. En outre, la formation comporte un volet destiné aux experts sectoriels, qui donne une vue d'ensemble des modalités de financement et

des outils nécessaires aux systèmes nationaux de finances publiques.

Le secrétariat du Commonwealth a également mis au point un cours d'apprentissage en ligne intitulé [Climate Finance Essentials \(en anglais uniquement\)](#). Ce cours est conçu pour les autorités gouvernementales et les experts des petits États et des PMA membres du Commonwealth, et les guide à travers les exigences et les éléments clés nécessaires pour obtenir des financements climatiques auprès de sources internationales. La CCNUCC rend également accessibles les anciens ateliers en ligne sur le rapportage des informations sur le soutien nécessaire et reçu dans les RBT, afin de fournir des exercices pratiques aux personnes cherchant à améliorer leurs capacités en matière de finance climat.

L'UNEP-Finance Initiative (UNEP-FI) et le Chartered Financial Analyst Institute proposent également une série de programmes de renforcement des capacités et de formations axées sur la finance climat. Ces programmes de formation s'accompagnent de documents informatifs et de matériels pédagogiques utiles, comme la publication du PNUD intitulée, '[Gender and Climate Finance](#)' (en anglais uniquement), qui donne des indications sur la manière de rendre les instruments de finance climat plus adaptés aux besoins des personnes quel que soit leur genre, tout en reconnaissant la nécessité d'autonomiser et de soutenir tout particulièrement les femmes.

La liste suivante, non exhaustive, de thèmes de formation est recommandée aux acteurs de la finance climat en fonction de leurs besoins :

- Renforcement des capacités de collecte de données et de rapportage sur la finance climat.
- [Rapporter dans le CTR \(en anglais uniquement\)](#).
- Formation sur les traités internationaux relatifs au climat, en particulier les articles 2.1(c), 06 et 13 de l'Accord de Paris.
- Formation à l'évaluation des besoins de financement adaptée aux projets sectoriels.

De plus, l'[Annexe 9](#) inclut une liste de ressources internationales qui soutiennent la capacité technique et le financement des pays en développement.

Ressources pour la Phase 1 :

- Appendice A : Evaluation de base d'un pays
- Appendice A : Feuille de route par défaut
- Appendice A : Matrice d'identification des organismes clés de mise en œuvre
- Appendice A : Modèle de cartographie des parties prenantes
- Appendice A : Diagramme de flux et dispositifs institutionnels pour la collecte de données sur la finance climat et le MNV
- Appendice B : Dispositif institutionnel pour la collecte de données sur la finance climat et le MNV
- Annexe 3. CTR et INFF
- Annexe 9. Vue d'ensemble des programmes qui soutiennent le renforcement des capacités et les ressources financières
- Guide pour la participation des parties prenantes (en anglais uniquement), ICAT
- Dossier sur la finance climat sensible au genre (en anglais uniquement), PNUD
- Série d'ateliers en ligne sur les RBT : rapportage d'informations sur le soutien nécessaire et reçu dans les RBT (en anglais uniquement), CCNUCC
- Cours en ligne sur les risques financiers liés au climat (en anglais uniquement), UNEP-FI
- Formation de préparation à la finance climat (CliFit) (en anglais uniquement), GIZ
- Cours en ligne sur les bases de la finance climat (en anglais uniquement), Commonwealth Secretariat
- Cours en ligne sur la finance climat (en anglais uniquement), Chartered Financial Analyst Institute
- Rapporter dans le CTR (en anglais uniquement)



- Feuille de route pour mettre en place des systèmes d'information pour l'action climatique et le soutien (en anglais uniquement) ICAT et CBIT

Phase 2. Définir la finance climat et établir une classification

En quoi consiste cette phase et pourquoi est-ce important ?

Dans cette phase, les pays sont encouragés à définir la finance climat au niveau national. Sur la base de cette définition, les pays peuvent aller plus loin et classer les secteurs économiques, les sous-secteurs, les activités éligibles, les paramètres et les indicateurs d'impact. Ces éléments seront utilisés de manière cohérente tout au long du cycle, afin que les pays puissent obtenir les résultats attendus lors de la phase 5.

Veuillez noter que, dans le cadre de cette phase, les [Étapes 7](#) et [8](#) comportent une sélection de niveaux de complexité. De plus amples détails sur les éléments de chaque niveau seront élaborés ultérieurement pour aider les pays à choisir les niveaux applicables.

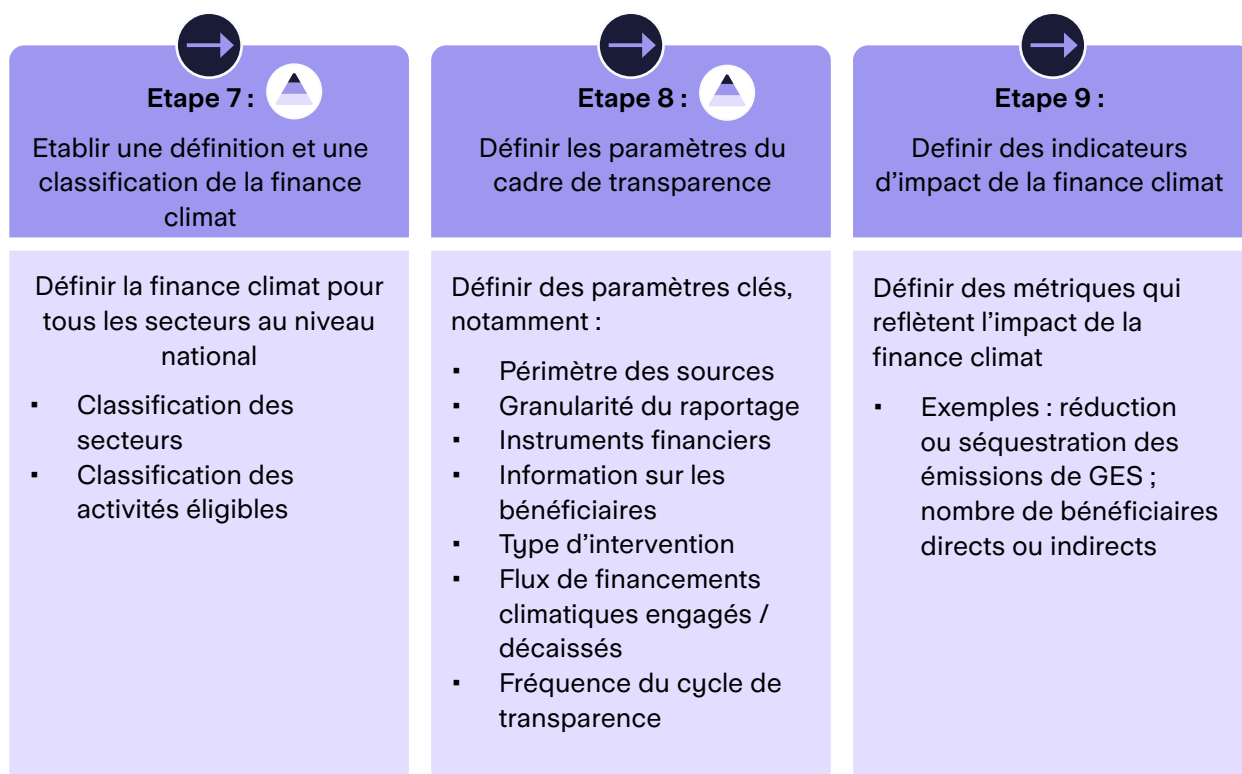
Comment cette phase peut-elle être mise en œuvre ?

Cette phase commence par la définition de la finance climat au niveau national, y compris la classification des secteurs économiques et des activités éligibles. Les secteurs économiques sont des domaines spécifiques qui sont ciblés pour le financement et l'investissement pour l'action climatique (par exemple, l'énergie et le transport). La phase se poursuit par la sélection des paramètres du cadre de transparence et se termine par la définition des indicateurs d'impact.

Le tableau ci-dessous reprend les étapes de la phase 2

FIGURE 5

Étapes détaillées de la phase 2 (les pyramides indiquent les étapes avec différents niveaux de complexité)





Quel est le résultat attendu de cette phase ?

TABEAU 3

Résultats attendus de la phase 2 par étapes

Étapes	Résultats attendus
Étape 7 : Etablir une définition et une classification de la finance climat	Les pays ont établi la définition nationale de la finance climat et ont classé les secteurs économiques et les activités éligibles.
Étape 8 : Définir les paramètres du cadre de transparence	Les pays ont défini les paramètres de leurs cadres de transparence sur la finance climat.
Étape 9 : Définir des indicateurs d'impact de la finance climat	Les pays ont amélioré ou développé la liste des indicateurs clés par secteur conformément à leur CDN.

Etape 7. Etablir une définition et une classification de la finance climat



Une définition claire de la finance climat au niveau national est une première étape importante dans la formulation d'un cadre national de suivi de la finance climat. Cette définition sert de base pour favoriser une compréhension commune entre toutes les parties prenantes et pour déterminer les paramètres qui guideront le cadre de transparence sur finance climat et les étapes ultérieures pour atteindre les objectifs du pays grâce à son utilisation. Veuillez vous référer à l'encadré 1 ci-dessous pour les définitions de la finance climat couramment utilisées au niveau international.



ENCADRE 1

Définitions clés de la finance climat

Bien qu'il n'existe pas à ce jour de définition unique et acceptée de la finance climat, voici quelques exemples de définitions couramment utilisées :

La finance climat vise à réduire les émissions, à améliorer les puits de carbone et à réduire la vulnérabilité des systèmes humains et écologiques aux effets négatifs du changement climatique, ainsi qu'à maintenir et à accroître leur résilience. (*'Biennial Assessment and Overview of Climate Finance Flows Report', CPF*)

Selon le **GIEC**, la finance climat comprend tous les flux financiers dont l'effet attendu vise à réduire les émissions de GES (**c'est-à-dire le financement de l'atténuation**), tels que l'installation/application d'énergies renouvelables ou les véhicules électriques, et/ou pour renforcer la résilience aux effets du changement climatique actuel et prévu (**c'est-à-dire le financement de l'adaptation**). Par exemple, la sensibilisation et la résilience d'une communauté confrontée à des catastrophes potentielles liées au climat peuvent être classées dans le financement de l'adaptation au climat.

La finance climat transversale, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), désigne les flux financiers qui créent des avantages à la fois en termes d'atténuation et d'adaptation (OCDE, 2021).

Pour plus d'informations et d'exemples pratiques concernant la définition de la finance climat, veuillez vous référer au *'Rapport sur le recensement des types de définitions utilisées en matière de finance climat'* du CPF de la CCNUCC.

Photo par © ENVATO

Définir le finance climat implique de distinguer les activités ou les projets alignés sur les objectifs climatiques et d'identifier les flux financiers qui sont qualifiés de finance climat, en les différenciant de ceux qui ne le sont pas. En l'absence de définitions universellement reconnues de la finance climat au niveau international et de modalités de redevabilité normalisées, l'établissement des définitions se fait au niveau national.

Les pays et les organisations internationales ont tenté de définir la finance climat et sa classification des secteurs économiques et des activités de manière indépendante. Cela conduit à un désalignement et empêche des comparaisons

significatives des niveaux de soutien financier des pays développés pour l'action climatique dans les pays en développement. Cela empêche également l'identification précise des lacunes financières, entraînant des chevauchements, des divergences et une certaine confusion parmi les utilisateurs.

Dans ce contexte, les pays sont encouragés à élaborer une définition nationale de la finance climat, en adaptant les définitions internationales existantes à leur contexte spécifique. Le tableau 4 présente une série de recommandations sur la manière dont les pays peuvent définir la finance climat, en fonction du niveau de complexité choisi.

TABLEAU 4

Vue d'ensemble de la sélection de la complexité pour définir la finance climat au niveau national

Niveau de complexité	Description	Définir la finance climat au niveau national	Classer les secteurs et sous-secteurs	Choisir les activités économiques
Niveau 1	Pays ne disposant pas d'une définition de la finance climat établie au niveau national.	Appliquer une définition en utilisant des méthodologies/ définitions internationales (par exemple, la définition de la finance climat de la CCNUCC utilisée par le CPF, les marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE).	Appliquer et adapter la classification sectorielle standard fournie sur la base du CTR et des marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE (les RBT étant le niveau agrégé). ⁸	Appliquer le tableau indicatif pour soutenir la sélection et l'évaluation des activités par rapport aux marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.
Niveau 2	Pays ayant une expérience dans la formulation de la définition et de la méthodologie de la finance climat, en particulier dans un secteur au minimum.	Élaborer une définition complète de la finance climat dans tous les secteurs en intégrant une combinaison des éléments suivants : - définitions et méthodologies internationales - définition et méthodologies nationales de la finance climat Les pays peuvent commencer avec un ou deux secteurs prioritaires identifiés dans leurs CDN (par exemple, des secteurs très émetteurs ou très vulnérables)	Utiliser la classification sectorielle du pays avec une logique d'agrégation au niveau du MTC du RBT pour la CCNUCC. Cela peut inclure les secteurs de la CDN.	Utiliser le système de classification industrielle du pays et faire des références croisées avec les systèmes de classification internationaux (ISIC,⁹ NACE,¹⁰ NAICS, etc.) pour sélectionner les activités économiques. Ensuite, effectuer une analyse comparative avec les marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE, si nécessaire.

8 Pour plus d'information, veuillez-vous référer à l'[Annexe 4. Vue d'ensemble des sources de données internationales en matière de finance climat](#).

9 ISIC : l'International Standard Industrial Classification of all Economic Activities est un standard de la Division de la statistique des Nations unies (UNSD) de classification des activités économiques. (Commission européenne)

10 NACE : Nomenclature of Economic Activities. La NACE est une nomenclature à quatre chiffres qui fournit le cadre pour la collecte et la présentation de données statistiques selon l'activité économique dans une grande variété de statistiques européennes dans les domaines économique, social, environnemental et agricole. (Commission européenne).

Niveau de complexité	Description	Définir la finance climat au niveau national	Classer les secteurs et sous-secteurs	Choisir les activités économiques
Niveau 3	Les pays les plus avancés en termes d'expérience et de progression des travaux (comprenant une taxonomie durable).	Élaborer une définition plus détaillée et harmonisée de la finance climat, en l'alignant éventuellement sur une taxonomie nationale, qui englobe à la fois la finance climat privée et publique.	Utiliser la classification sectorielle du pays, avec une logique d'agrégation au niveau du MTC du RBT pour la CCNUCC. Cela peut impliquer de prendre en compte les domaines thématiques pertinents au sein des sous-secteurs (par exemple, les mesures d'efficacité, les technologies plus propres, le renforcement des capacités, etc.)	Mettre en œuvre une méthodologie nationale pour définir le champ des activités économiques sur la base d'une classification sectorielle. Effectuer ensuite une analyse comparative avec d'autres taxonomies, puis sélectionner les activités économiques pertinentes pour le pays (c'est-à-dire la pertinence du produit intérieur brut et le potentiel de réduction des émissions élevées à court terme). Examiner leur alignement sur des mesures et des seuils spécifiques, en incorporant des critères qualitatifs et quantitatifs, sur la base des priorités climatiques du pays. Enfin, vérifiez les marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE si nécessaire.

Comme le montre le tableau précédent, les pays peuvent prendre en compte deux aspects essentiels dans le processus d'établissement d'une définition nationale de la finance climat :

- la définition et la classification des secteurs afin de déterminer les domaines pertinents qui font l'objet d'un financement climatique
- la définition et l'éligibilité des activités économiques afin de déterminer les activités éligibles au soutien en matière de finance climat en fonction de leur pertinence nationale.

Un autre aspect à prendre en compte lors de la définition de la finance climat est sa différenciation par rapport au financement des pertes et dommages.

ENCADRE 2

Finance climat et Fonds pour les pertes et dommages

La création du Fonds pour les pertes et dommages lors de la COP27 soulève de nouvelles questions sur la manière d'articuler la finance climat et le financement des pertes et dommages. Le financement des pertes et dommages fait référence au financement qui s'attaque directement aux catastrophes inévitables du changement climatique, tandis que la finance climat fait référence au financement de l'atténuation et de l'adaptation. Cependant, le financement des pertes et dommages pose des défis similaires à ceux de la finance climat en termes d'estimation, de traçabilité et de respect des engagements internationaux.

Bien que le financement des pertes et dommages ne soit pas considéré dans le cadre de ce guide, il est recommandé que chaque pays évalue l'opportunité d'articuler son cadre de transparence sur la finance climat avec le financement des pertes et dommages. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au guide ICAT : [Évaluer les pertes et dommages liés au changement climatique \(en anglais uniquement\)](#).

Bien que le financement des pertes et dommages soit également abordé dans le cadre de la CCNUCC, son champ d'application diffère de celui du financement de l'adaptation et de l'atténuation et n'entre donc pas dans le périmètre du présent guide ([Encadré 2](#)).

Définition et classification des secteurs

Dans le domaine de la finance climat, les secteurs font référence à des domaines spécifiques de l'activité économique qui sont ciblés pour le financement et l'investissement afin de mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation. Parmi les secteurs les plus couramment utilisés pour la comptabilité de la finance climat, on trouve l'énergie, les transports, l'industrie, l'agriculture, la sylviculture, l'eau et l'assainissement, et les secteurs transversaux.

Pour les besoins de ce guide et en fonction du niveau de complexité choisi, les pays peuvent définir et classer les secteurs sur la base de la classification sectorielle des MTC. En outre, les pays peuvent également définir des sous-secteurs en fonction des marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE et de l'IPC. Pour plus d'information, se référer au [Tableau 24. Classification des secteurs économiques pour le suivi de la finance climat \(Appendice B\)](#).

Définition des activités économiques éligibles

Dans le contexte de la finance climat, les activités économiques fournissent des méthodes granulaires pour identifier où la finance climat est allouée. Elles permettent de mieux comprendre le niveau d'agrégation, ce qui facilite l'évaluation de la pertinence climatique des projets ou programmes individuels. En outre, les activités économiques jouent un rôle clé dans l'identification rapide des secteurs qui nécessitent un soutien accru de la part des financements publics ou privés en faveur du climat. Cette approche facilite une évaluation rapide du soutien financier des activités en manque de financements décrites dans les CDN. Pour plus de détails sur l'évaluation de la pertinence climatique, se référer au [Paramètre 2 de l'Étape 8](#).

ENCADRE 3

Etude de cas sur la définition de la finance climat au Belize

Etude de cas : définir la finance climat au Belize

Le Belize a élaboré une définition nationale de la finance climat dans le cadre d'un projet en cours avec l'ICAT visant à améliorer la transparence en matière de finance climat.

Le processus a commencé en juin 2023 par une cartographie complète de toutes les parties prenantes publiques et privées pertinentes à la finance climat au Belize. Sur la base de cette cartographie, le Bureau national du changement climatique (BNCC) a mené des consultations individuelles avec les principaux acteurs afin de vérifier leurs pratiques actuelles de travail avec les données de la finance climat et d'évaluer leurs besoins et leurs attentes.

Suite à cela, une session de réflexion a été organisée en août 2023 pour fournir un environnement collaboratif aux parties prenantes afin de partager diverses perspectives, d'établir un terrain d'entente et de fournir des commentaires sur une définition de travail de la finance climat au Belize. Les participants provenaient des représentants de diverses agences gouvernementales, d'entités du secteur privé, d'ONG, de communautés indigènes et de groupes marginalisés. Il s'agissait par exemple du ministère des finances, du ministère du développement économique, du fonds d'investissement social, de la société de financement du développement, de l'office national de la biodiversité, de l'association Maya du Belize et de l'association des organisations de gestion des zones protégées. Au cours de la session, les participants ont examiné les définitions et méthodologies standards pour conceptualiser une définition de la finance climat tout en considérant les activités et domaines spécifiques mis en avant dans les principales stratégies nationales liées au changement climatique telles que la CDN et la stratégie de développement à faible émission du Belize.

Un premier projet de définition de travail pour

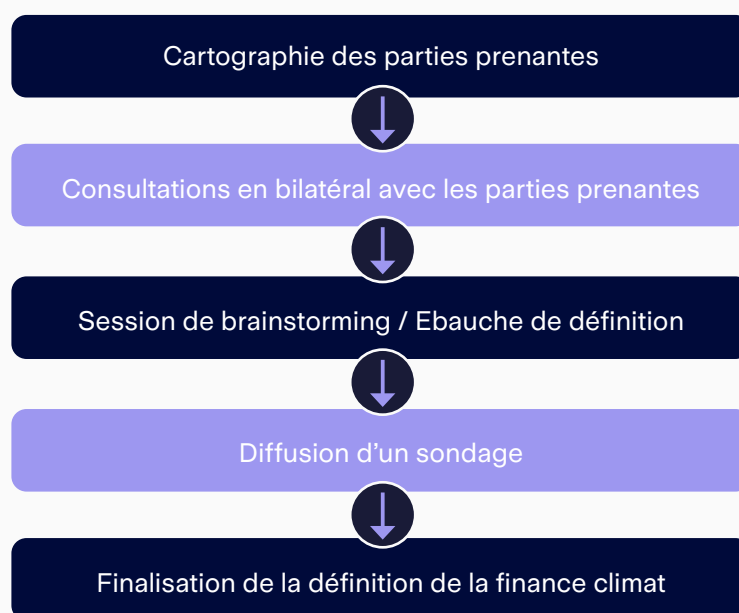
la finance climat a été formulé sur la base des idées partagées lors de cette session. Deux semaines après, le BNCC a distribué une enquête aux parties prenantes afin de recueillir des informations supplémentaires et des commentaires sur la définition proposée. Les derniers ajustements ont été apportés en tenant compte des commentaires reçus, ce qui a permis d'élaborer la définition suivante de la finance climat, qui guidera les initiatives au Belize :

La « finance climat » désigne les financements locaux, nationaux ou internationaux mobilisés à partir de sources de financement publiques, privées ou alternatives, qui visent à soutenir les mesures d'atténuation, d'adaptation et de pertes et dommages qui permettront de faire face aux effets négatifs du changement climatique. Ces actions visent, entre autres, à réduire la vulnérabilité des zones à risque, à développer la résilience des systèmes humains et écologiques, à renforcer nos secteurs agricoles, à augmenter l'utilisation des énergies renouvelables, à améliorer notre système de transport et de gestion des déchets, et à moderniser le secteur de la santé et du bien-être afin de continuer à soutenir les efforts nationaux du Belize pour passer à une trajectoire de faibles émissions de GES, pour renforcer les puits de GES et pour mettre l'accent sur un développement résilient afin de réduire les effets néfastes du changement climatique.

Ainsi, l'élaboration d'une définition de la finance climat au Belize a duré trois mois et a nécessité plusieurs séries de révisions. Les principaux responsables ont souligné qu'une leçon importante de ce processus était la création d'un environnement sûr pour des discussions ouvertes avec les principales parties prenantes. Cette approche a permis de mieux comprendre le point de vue et la logique de chaque acteur et de parvenir à un consensus grâce à un processus transparent et collaboratif.

FIGURE 6

Processus d'élaboration d'une définition de la finance climat au Belize



Points communs et différences entre les taxonomies durables et le suivi de la finance climat

Une taxonomie durable ou verte est un système de classification complet permettant de définir les activités économiques durables sur le plan environnemental. Elle vise à prévenir le greenwashing et à aider les investisseurs à prendre des décisions en connaissance de cause. Bien que les taxonomies durables aient certains éléments en commun avec la transparence en matière de finance climat, notamment dans la définition des secteurs économiques et des activités liées au changement climatique, leurs différences sont également importantes : une taxonomie peut se limiter à la classification des activités et des secteurs, tandis que le cadre de transparence sur la finance climat comprend également le suivi, la mesure et le rapportage. Le tableau suivant résume leurs principales caractéristiques ; pour plus d'informations sur les taxonomies, veuillez vous référer à l'[Annexe 7. Taxonomie de la finance verte et durable](#).

TABLEAU 5

Comparaison des taxonomies et de la transparence en matière de finance climat

	Taxonomies durables/vertes	Transparence en matière de finance climat
Objectifs	Empêcher le greenwashing et aider les investisseurs à prendre des décisions en connaissance de cause.	Suivre les flux de financements climatiques dans le pays et prendre les mesures appropriées après avoir rapporté les résultats.
Classification	Les activités économiques peuvent être classées durables ou vertes.	Les secteurs, sous-secteurs et activités économiques peuvent être pris en compte dans les financements climatiques.
Domaines thématiques	Outre le changement climatique, les taxonomies durables/vertes incluent également d'autres domaines thématiques tels que l'économie circulaire ou la gestion de l'eau.	La transparence en matière de finance climat est limitée au changement climatique.
Suivi	Le suivi des flux financiers durables/écologiques n'est généralement pas requis, à l'exception des rapports obligatoires ou volontaires au niveau des entreprises ou des institutions financières.	Le suivi et le rapportage des flux de financements climatiques est l'objectif principal, généralement au niveau national ou juridictionnel.
Entité cheffe de file	- MoF - Régulateur Financier - Banque Centrale	MoE

Etape 8. Définir les paramètres du cadre de transparence



Après avoir élaboré une définition de la finance climat, il est recommandé aux pays de définir les paramètres de leur cadre de transparence sur la finance climat. Les paramètres définissent à l'avance les limites et la catégorisation des composantes de la finance climat. L'établissement de ces paramètres garantit la cohérence et influe sur la granularité et l'exhaustivité des données. Par conséquent, cette étape pose les bases des phases suivantes du guide.



Photo par Harry Wedzinga de © Getty Images

TABLEAU 6

Vue d'ensemble des paramètres de la transparence en matière de finance climat

Paramètres	Catégories
Paramètre 1. Périmètre des sources de financements climatiques	▪ Source incluse dans le budget national (source budgétaire) ▪ Source non-incluse dans le budget national (source extra-budgétaire)
Paramètre 2. Granularité du rapportage	▪ Basé sur le projet ou sur le programme ▪ Basé sur une composante d'un projet ou d'un programme
Paramètre 3. Instruments financiers	▪ Subventions ▪ Prêts concessionnels ▪ Prêts non concessionnels ▪ Prise de Participation ▪ Garanties ▪ Assurance ▪ Autres instruments financiers
Paramètre 4. Information sur les bénéficiaires de la finance climat	▪ Institutions gouvernementales ▪ ONG ▪ Universités et instituts de recherche ▪ Organisations du secteur privé ▪ Communautés ▪ Prestataires de services publics ▪ Autres
Paramètre 5. Type d'intervention	▪ Approches coopératives au titre de l'article 6 de l'accord de Paris ▪ Intervention physique ▪ Renforcement des capacités ▪ Développement et transfert de technologies ▪ Activités liées à la transparence climatique (mise en œuvre de l'article 13 de l'accord de Paris)
Paramètre 6. Suivi des financements climatiques engagés ou décaissés	▪ Financements engagés ▪ Financements décaissés
Paramètre 7. Fréquence de suivi du cadre de transparence	▪ Annuel ▪ Biennal

Pour plus d'information sur la manière dont ces paramètres ont été déterminés, se référer à la revue bibliographique de l'[Appendice B : Classer et évaluer les flux de financements climatiques](#).

Paramètre 1. Périmètre des sources de finance climat

Cette sous-étape détaille la différence entre les sources budgétaires et extra-budgétaires des flux de financements climatiques afin d'aider les pays à choisir un niveau de complexité concernant le périmètre des sources.

Il existe de nombreuses sources de finance climat dans un pays : publiques ou privées, nationales ou internationales. En général, ces sources peuvent être regroupées en deux catégories : les sources budgétaires et les sources extra-budgétaires (voir encadré 4 ci-dessous)

ENCADRE 4

Différents types de sources de finance climat

Les sources budgétaires fournissent des flux de financements climatiques décaissés par des organismes gouvernementaux nationaux, régionaux ou locaux. Ainsi, la finance climat provenant de sources budgétaires représente les finances publiques nationales. Les dépenses publiques et les dossiers d'investissement au niveau ministériel ou municipal en sont des exemples. Dans certains pays, les flux de financements provenant de la coopération internationale peuvent en faire partie.

Les sources extra-budgétaires fournissent des flux de financements climatiques qui ne font pas partie du budget du gouvernement. Elles englobent les financements climatiques provenant d'acteurs variés, comme les bailleurs de fonds internationaux, les investisseurs et les fonds climatiques. Elles comprennent également les ONG, les universités et les acteurs du secteur privé. Les bases de données internationales et les statistiques sur les flux de financements climatiques bilatéraux et multilatéraux, la documentation sur le financement des projets, les plans d'investissement et les rapports d'entreprise accessibles au public sont autant d'exemples de ces sources.

Certains pays commencent à suivre les flux de financements climatiques publics internationaux et les sources publiques mobilisées dans le cadre des budgets de leurs gouvernements respectifs. L'[Appendice B](#) inclut plus d'information concernant les sources budgétaires et extra-budgétaires et les méthodologies en vigueur pour suivre ces flux.

Lorsqu'ils décident du niveau de complexité, les pays doivent tenir compte des dispositions institutionnelles, des capacités et des ressources existantes pour collecter les données pertinentes. Veuillez-vous référer à la [Phase 4 : Tableau 15. Vue d'ensemble de la sélection de la complexité pour la collecte de données](#), car cette décision a un impact sur les étapes suivantes.

Alors que le périmètre des sources du niveau 1 se concentre sur les sources budgétaires tout en ajoutant des données provenant des sources extra-budgétaires les plus facilement accessibles, telles que les statistiques des transferts bilatéraux et multilatéraux, le périmètre du niveau 2 inclut des sources extra-budgétaires plus difficiles d'accès, telles que les données provenant du secteur privé. Le niveau 3 se concentre sur la collecte de données provenant de toutes les sources de financement fondées sur des responsabilités juridiquement contraignantes.

Au fur et à mesure qu'un pays progresse vers les niveaux les plus avancés, la couverture des flux de financements climatiques devient plus large, plus fiable et plus précise. Cependant, les processus de collecte de données peuvent devenir plus complexes car ils nécessitent des efforts supplémentaires. Le tableau suivant décrit plus en détail chaque niveau de complexité.



Photo de © ENVATO

TABLEAU 7

Vue d'ensemble de la sélection du niveau de complexité pour le paramètre 1

Niveau de complexité	Paramètre 1. Périmètre des sources
Niveau 1	La collecte des données consiste à demander des données sur le budget auprès de sources publiques (telles que les ministères de tutelle) et à accéder à des statistiques officielles provenant de sources extra-budgétaires (telles que le CAD de l'OCDE) afin d'inclure les financements publics internationaux en faveur du climat. Le périmètre des sources comprend donc à la fois la finance climat nationale et internationale.
Niveau 2	La collecte de données se compose des processus définis au niveau 1, mais rassemble également des données provenant de sources extra-budgétaires qui nécessitent une approche plus étendue et ascendante, telles que les sources privées. Outre les sources publiques nationales et internationales, le périmètre des sources comprend donc une sélection de sources privées de finance climat.
Niveau 3	La collecte de données vise à saisir toutes les sources pertinentes de finance climat dans le cadre d'un processus rationalisé en établissant un rapportage légalement obligatoire des données sur la finance climat provenant de sources nationales, tant publiques que privées. En théorie, cette approche couvre tous les flux de financements climatiques nationaux et internationaux. Pour recouper les résultats, des statistiques officielles provenant de sources publiques internationales (telles que le CAD de l'OCDE) sont utilisées. Le périmètre des sources comprend les sources publiques nationales et internationales ainsi que toutes les sources privées pertinentes.

Paramètre 2. Granularité du rapportage

Le paramètre suivant à déterminer est le niveau de granularité du rapportage de chaque flux financier, en choisissant une approche par projet ou par composante. Cette décision a une incidence sur le niveau de détail de l'estimation de la pertinence climatique du flux comptabilisé et sur l'application d'une pondération relative comprise entre 0 % et 100 %. Le niveau de granularité choisi déterminera le détail et la qualité des informations extraites, mais il a également des implications sur la charge de travail et la complexité.

Les pays qui suivent l'approche par projet/programme détermineront la pertinence climatique au niveau du projet/programme et factoriseront la somme des flux financiers pour un projet ou

un programme donné avec les pondérations appliquées (entre 0 % et 100 %). Les pays qui suivent une approche basée sur les composantes détermineront la pertinence climatique au niveau des activités individuelles de projets ou programmes plus importants et factoriseront les flux financiers de chaque activité avec les coefficients de pondération appliqués. Pour plus d'informations sur les différentes méthodes de pondération, veuillez-vous référer à l'[Appendice B : Classer et évaluer les flux de finance climat](#).

La détermination de la pertinence climatique offre un contexte important à l'acte de traitement et d'analyse des données en matière de finance climat.¹¹ Le tableau suivant illustre chaque niveau de granularité pour le rapportage.

¹¹ L'élément de pertinence climatique sert à faire la distinction entre les projets/programmes et activités qui visent directement des objectifs d'atténuation et/ou d'adaptation dans le cadre de leurs projets respectifs, et les projets/programmes et activités qui ne contribuent que partiellement aux objectifs d'atténuation et/ou d'adaptation au changement climatique. En particulier pour le suivi et la vérification de la phase 4, la différenciation de la pertinence climatique des données collectées sur les projets ou les activités est d'une importance majeure, car elle influencera directement les estimations de la finance climat nationale.

TABLEAU 8

Vue d'ensemble de la sélection du niveau de complexité pour le paramètre 2

Niveau de complexité	Approche requise pour déterminer la pertinence climatique
Niveau 1	Déterminer la pertinence climatique à l'échelle d'un projet/programme.
Niveau 2	Déterminer la pertinence climatique à l'échelle d'une composante d'un projet/programme.
Niveau 3	NA.

Les projets ou programmes de finance climat peuvent être constitués de diverses composantes individuelles, dont certaines peuvent avoir une pertinence en matière d'atténuation, d'adaptation ou de manière transversale et d'autres peuvent n'avoir aucune pertinence en matière de climat, bien qu'elles aient été classées comme telles à l'origine. La collecte et le traitement des informations au niveau du projet ou du programme sont généralement moins complexes qu'au niveau des composantes. C'est pourquoi la plupart des pays en développement et des donateurs répertorient leur finance climat au niveau du projet ou du programme.

Si le rapportage au niveau du projet ou du programme est plus facile à établir, les résultats du rapportage au niveau des composantes sont d'une granularité nettement supérieure. Cette dernière approche produit des informations plus précises sur la répartition par domaine thématique et sur la pertinence climatique des sous-composantes, ainsi qu'une attribution plus précise des financements climatiques engagés. Toutefois, pour permettre le rapportage par composante, des données de bonne qualité ainsi que des capacités institutionnelles et humaines suffisantes sont nécessaires (phase 1).

TABLEAU 9

Exemple de rapportage par projet et par activité

Pour illustrer les différences entre le rapportage au niveau du projet et au niveau des composantes, l'exemple suivant d'une activité d'approvisionnement en énergie renouvelable décrit les deux résultats variables pour la même activité climatique.

Rapportage basé sur le projet (données provenant de l'Outil Excel) :

Titre du projet/ programme	Activités/Composantes (si disponibles)	Domaine thématique	Secteur	Pertinence climatique	Somme totale engagée
Fourniture d'une énergie moderne et de services de soutien aux communautés rurales	Installation de systèmes hybrides PV-Diesel dans 5 communautés, soutien aux usages productifs, renforcement des capacités, élaboration de politiques.	Transverse	Energie	100%	USD 4 700 000

Rapportage basé sur les activités (données de l'Outil Excel) :

Titre du projet/ programme	Activités/Composantes (si disponibles)	Domaine thématique	Secteur	Pertinence climatique	Montant total engagé
Fourniture d'une énergie moderne et de services de soutien aux communautés rurales	Installation de capacité de production photovoltaïque	Atténuation	Energie	100%	USD 2 250 000
	Installation de capacité de génération de secours au diesel	NA	Energie	0%	USD 500 000
	Système de refroidissement à haut rendement énergétique pour le stockage alimentaire (atténuation)	NA	Energie	75%	USD 500 000
	Système de refroidissement à haut rendement énergétique pour le stockage alimentaire (adaptation)	Adaptation	Agriculture	75%	USD 500 000
	Système d'alerte précoce	Adaptation	Réduction des risques de catastrophe	100%	USD 100 000
	Renforcement des capacités pour l'exploitation et la maintenance des systèmes électriques	Atténuation	Energie	100%	USD 500 000
	Élaboration d'une politique de renforcement du cadre national pour les installations photovoltaïques hors réseau	Atténuation	Energie	100%	USD 350 000

Paramètre 3. Instruments financiers

La détermination des types d'instruments et des catégories budgétaires est l'étape suivante pour mesurer, suivre et rapporter les données de la finance climat dans le cadre de transparence sur la finance climat du pays. Les instruments financiers couramment utilisés sont définis dans l'encadré suivant.



Photo par Martin Puddy de © Getty Images

ENCADRE 5

Types d'instruments financiers climatiques

Source : Adapté de Investopedia.

Les subventions sont des transferts en espèces, en biens ou en services pour lesquels aucun remboursement n'est exigé. Les subventions accordées à la conception ou les subventions convertibles peuvent aider les entreprises en fournissant le financement initial nécessaire tout en validant le concept.

Les prêts sont des sommes d'argent accordées à un emprunteur dans un but précis et remboursées avec des intérêts sur une période déterminée.

Les prêts concessionnels sont des prêts offerts à des conditions plus favorables que les prêts du marché, tels que des taux d'intérêt plus bas, des périodes de remboursement plus longues ou des délais de grâce.

Les actions sont des participations dans une entreprise qui représentent un droit sur les actifs de l'entité proportionnellement au nombre et à la catégorie d'actions détenues.

Les garanties sont des engagements à payer la dette d'une entité en cas de défaillance de l'emprunteur. Un tiers agissant en tant que garant promet d'assumer la responsabilité d'une dette si l'emprunteur n'est pas en mesure de l'honorer.

Les assurances offrent une protection contre les risques incertains, les assurés payant une prime spécifique contre la promesse d'un paiement si une demande d'indemnisation est déposée et approuvée. Il existe des assurances climatiques spécifiques, dont l'objectif est d'atténuer les risques financiers et autres risques climatiques, tels les phénomènes météorologiques extrêmes.

Les obligations sont des instruments à revenu fixe qui représentent un prêt accordé par un investisseur à un emprunteur. Les obligations sont généralement utilisées par les entreprises, les municipalités, les États et les gouvernements pour financer des projets. Les obligations climatiques sont émises pour lever des fonds destinés à financer des solutions au changement climatique, tels des projets liés à l'atténuation ou à l'adaptation.

Les pays peuvent décider d'accroître la granularité de la distinction entre les instruments/catégories budgétaires de la finance climat ou d'adopter une autre classification des instruments en raison de l'existence de catégories nationales préexistantes. Dans ce cas, ils doivent veiller à ce que la classification des instruments financiers reste compatible avec la classification de la CCNUCC présentée dans l'encadré 6, qui est également cohérente avec les exigences relatives au rapportage du soutien financier nécessaire et du soutien financier reçu dans le CTR.

- Subventions
- Prêts concessionnels
- Prêts non-concessionnels
- Prise de participation
- Garantie
- Assurance
- Autres instruments

Paramètre 4. Informations sur les bénéficiaire de la finance climat

L'établissement d'une classification des bénéficiaires peut accroître la transparence et la granularité des informations sur la finance climat. Sur la base de recherches approfondies en la matière ([Appendice B : Définir la finance climat](#)), les catégories suivantes sont recommandées :

- Universités
- Institutions gouvernementales
- Gouvernements locaux
- ONG
- Entreprises du secteur privé
- Communautés locales
- Médias
- Autres

Paramètre 5. Type d'intervention

Pour atteindre l'objectif du rapportage dans le CTR, le guide recommande que les pays consignent les informations associées sur le type d'intervention comme suit :

- l'Article 6 de l'Accord de Paris, correspondant aux approches coopératives que les pays peuvent utiliser pour atteindre leurs objectifs climatiques (encadré 6 ci-dessous).
- les interventions physiques, qui sont généralement associées à des interventions en termes d'infrastructure. Cette catégorie est répertoriée dans le cadre du rapportage du soutien reçu, fourni ou nécessaire dans le contexte de l'article 9.
- les activités de renforcement des capacités.
- le développement et le transfert de technologies.
- le soutien à la mise en œuvre de l'article 13 de l'Accord de Paris et les activités liées à la transparence, y compris le renforcement des capacités liées à la transparence.

Dans le cadre de la CCNUCC, les trois éléments du soutien, à savoir le soutien financier, le soutien au développement et au transfert de technologies et le soutien au renforcement des capacités, sont considérés comme les principaux moyens de mise en œuvre permettant d'aider les pays en développement à respecter leurs engagements et à atteindre leurs objectifs en matière de changement climatique. Cela a des répercussions sur les rapportages des pays en développement Parties au titre du CTR sur l'aide nécessaire et l'aide reçue. Pour plus d'informations sur le rapportage, veuillez vous référer à l'[Étape 20](#).

ENCADRE 6

Finance climat et article 6.

L'article 6 de l'Accord de Paris permet une coopération volontaire entre les Parties pour réaliser leurs CDN grâce à des approches fondées sur le marché (articles 6.2 et 6.4) et non fondées sur le marché (article 6.8) et mobilise des financements pour l'atténuation et l'adaptation. La mise en œuvre de l'article 6 comprend l'application des ajustements correspondants dans les articles 6.2 et 6.4 pour éviter le double comptage (empêcher deux pays ou entités de compter deux fois les mêmes réductions d'émissions).

Bien que les fonds mobilisés dans le cadre des mécanismes de l'article 6 puissent contribuer aux activités d'atténuation et/ou d'adaptation pour le pays bénéficiaire, il est important de distinguer le suivi des fonds mobilisés dans le cadre de l'article 6 des autres flux de finance climat (en utilisant des marqueurs de suivi). En outre, lors de la définition du bénéficiaire des ressources, le principe des ajustements correspondants doit également être pris en compte, c'est-à-dire que si un pays accepte de transférer un résultat d'atténuation à un autre pays, ce résultat d'atténuation ne peut pas être comptabilisé par le pays qui le transfère. Il devrait en être de même pour les flux de financements climatiques.

Pour plus d'information, se référer au [guide de l'ICAT sur les liens entre les Articles 6 et 13](#).

Paramètre 6. Suivi des financements climatiques engagés et/ou décaissés

Lors du suivi des flux de financements climatiques, en particulier au cours de la phase 4, il est important de faire la distinction entre deux types de flux : les flux engagés et les flux décaissés.

Les financements climatiques engagés font référence aux engagements officiels et écrits de réaliser des transferts financiers. Ces engagements découlent de la planification financière stratégique et des décisions d'investissement. Par exemple, les gouvernements affectent une partie de leur budget à des objectifs liés au climat dans le cadre de leur allocation budgétaire régulière et de leur planification financière. Les bailleurs de fonds et les investisseurs s'engagent à fournir des fonds aux pays ou à investir dans certains projets. Cependant, les pays qui surveillent ou suivent exclusivement les financements climatiques engagés doivent interpréter avec précaution les résultats de leur cadre de transparence sur finance climat - en particulier ceux provenant de la phase 4.

Les financements climatiques décaissés désignent les flux financiers fournis et livrés aux bénéficiaires et/ou aux activités directement axées sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Par exemple, les gouvernements tiennent un registre des transferts financiers provenant de leurs dépenses, des bailleurs et des investisseurs documentés dans leurs budgets, et les institutions privées suivent leurs revenus et leurs dépenses. Le suivi de la finance climat décaissée permet aux pays d'obtenir une image complète du volume total de la finance climat consacrée à la réalisation des objectifs climatiques. Néanmoins, les informations sur les financements climatiques décaissés sont généralement moins disponibles.¹²

En raison du manque de données, il est plus difficile de suivre les financements climatiques décaissés que les financements climatiques engagés. Toutefois, il est important que les pays s'efforcent de suivre les flux de financements climatiques engagés et décaissés afin de maximiser la transparence

12 CPI, Global Landscape of Climate Finance 2019-Methodology, 2019 (en anglais uniquement), <[www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2019/11/GLCF-2019-Methodology-Document.pdf](https://climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2019/11/GLCF-2019-Methodology-Document.pdf)>, consulté le 18 April 2024.

et d'analyser les lacunes dans le paysage national de la finance climat, conformément aux exigences du CTR en matière d'établissement de rapports.

La distinction entre les financements climatiques engagés et décaissés implique de reconnaître les variations potentielles dans l'estimation globale du volume des financements climatiques. Les financements climatiques engagés sont initialement comptabilisés dans leur intégralité au cours des phases 3 et 4. Toutefois, ces montants engagés peuvent être répartis sur plusieurs années, d'où la possibilité d'observer des volumes plus faibles lors du suivi des financements climatiques décaissés au cours de la phase 4. Un aspect important de la phase 5 consiste à comparer les financements climatiques engagés et les financements climatiques décaissés. Cette comparaison permet aux pays d'évaluer si les engagements financiers se traduisent effectivement par des actions tangibles.

Paramètre 7. Fréquence du suivi du cadre de transparence

Compte tenu du cycle du RBT (tous les deux ans) et des cycles d'exécution budgétaire des pays, qui sont généralement annuels, des calendriers annuels ou bisannuels sont recommandés.



Photo par Ammar Hreib de © Pixabay

Étape 9. Définir des indicateurs d'impact de la finance climat

Au cours de cette étape, il est conseillé aux pays de définir des indicateurs d'impact de la finance climat. Lors de la phase 5, les pays évalueront l'impact à l'aide de ces indicateurs et prendront des mesures appropriées, telles que des analyses des écarts de financement, l'établissement de priorités budgétaires ou l'évaluation de l'alignement de la finance climat sur les objectifs politiques de haut niveau, tels que les CDN dans le cadre de l'Accord de Paris et les ODD.

Il existe des indicateurs quantitatifs et qualitatifs et, pour faciliter la lecture de ce guide, le tableau suivant résume les indicateurs quantitatifs par rapport aux secteurs et à la réalisation des ODD.

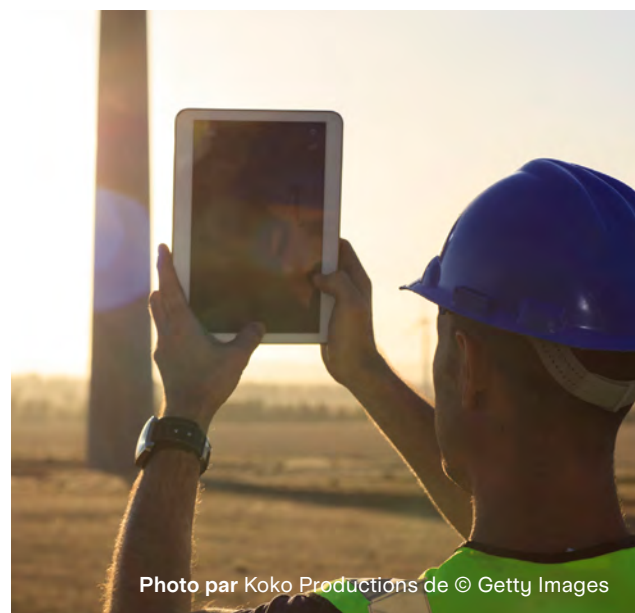


Photo par Koko Productions de © Getty Images

TABLEAU 10

Exemples d'indicateurs en matière de finance climat

Catégorie	Secteur	Exemples d'indicateurs d'impact relatifs au climat	Lien avec les ODD
Atténuation	Tous	Emissions de GES réduites, évitées, éliminées ou séquestrées (tonnes d'équivalent CO ₂)	ODD 13
	Energie	Capacité renouvelable installée (MW) Électricité produite à partir de sources renouvelables (MWh)	ODD 7
	Industrie du transport	Emissions des principaux polluants (par exemple, NO _x , NMVOC, SO ₂ , NH ₃ , PM _{2,5} , PM ₁₀)	ODD 13
	Déchets	Production de déchets solides (t/an) Eaux usées (t/an) Proportion de déchets compostés	ODD 12
	Agriculture	Rendements des récoltes par hectare (amélioration de la productivité agricole)	ODD 2, 8
Adaptation	Tous	Nombre de bénéficiaires directs ou indirects	
	Agriculture	Augmentation des terres agricoles utilisant des cultures plus résistantes à la sécheresse en hectares	ODD 2, 13
		Variation annuelle des terres dégradées ou arables (% ou hectares)	ODD 15

Catégorie	Secteur	Exemples d'indicateurs d'impact relatifs au climat	Lien avec les ODD
Adaptation	Santé	Nombre de décès prématurés dus à la pollution de l'air Nombre de personnes affectées par des conditions dangereuses	ODD 3, 13
	Energie	Augmentation de la résilience du réseau, de la production d'énergie, de la transmission/distribution et du stockage en MWh	ODD 7
	Genre	Part des femmes dirigeantes/entrepreneurs/employeurs/salariés Part des financements reçus/ciblés femmes dirigeantes/entrepreneurs/employeurs/salariés	ODD 5

Au cours de cette étape, l'identification des indicateurs clés pour chaque secteur tient compte des priorités spécifiques des pays et de leur alignement sur les CDN. Ces indicateurs sont ensuite liés aux flux financiers nécessaires et déboursés, ce qui permet de mesurer l'efficacité de la finance climat (par exemple, réduction des GES ou des tonnes de CO₂eq par dollar dépensé pour une activité d'atténuation).

Cette approche permet aux pays non seulement d'établir des priorités en matière de dépenses et d'investissements publics, mais aussi de s'en servir comme référence qualitative lors de la conception d'instruments politiques. L'évaluation de l'impact, ainsi que l'efficacité de la finance climat, peuvent être mesurées de manière plus approfondie lors de la phase 5.

Ressources pour la Phase 2 :

- [Rapport technique sur le recensement des types de définitions utilisés en matière de finance climat \(en anglais uniquement\), CCNUCC](#)
- [Evaluer les pertes et dommages liés au changement climatique \(en anglais uniquement\), ICAT](#)
- [Mesurer l'impact sur le climat : Des intrants aux résultats \(en anglais uniquement\), Banque mondiale](#)
- [Proposition de rapportage d'impact pour les projets d'adaptation \(en anglais uniquement\), Green Bond Principles](#)
- [Cadre et principes pour les métriques de résilience climatique dans les opérations de financement \(en anglais uniquement\), IDB](#)
- [Taxonomie des terrains d'entente - Atténuation du changement climatique \(en anglais uniquement\), IPSF](#)
- [Note d'information : Vers une voie commune pour les taxonomies durables, \(en anglais uniquement\) GIZ et CCAP](#)
- [Appendice B : Définir la finance climat](#)
- [Appendice B : Définition des secteurs et paramètres](#)
- [Appendice B : Classer et évaluer les flux de financements climatiques](#)
- [Annexe 7. Taxonomie verte et durable](#)

Phase 3. Evaluation ex ante des besoins en matière de finance climat

En quoi consiste cette phase et pourquoi est-ce important ?

La perspective ex ante de la finance climat se réfère à une approche prospective, évaluant quantitativement le coût associé aux actions climatiques. Il s'agit d'identifier les besoins financiers pour atteindre les objectifs nationaux en matière de climat, tels que les CDN et les SLT.

Les méthodologies et les approches utilisées pour estimer les coûts associés aux CDN varient en fonction des données disponibles et des capacités d'analyse du pays. Les coûts des mesures d'atténuation et d'adaptation présentent des différences notables entre les pays et les secteurs, influencés par des niveaux variables de maturité

du marché et de développement technologique. Conscient de cette diversité, le guide propose une compilation d'approches et de méthodes sectorielles et globales. Cette phase établit les bases des données financières essentielles et pour la réalisation de l'analyse des écarts de financement du climat dans la phase 5.

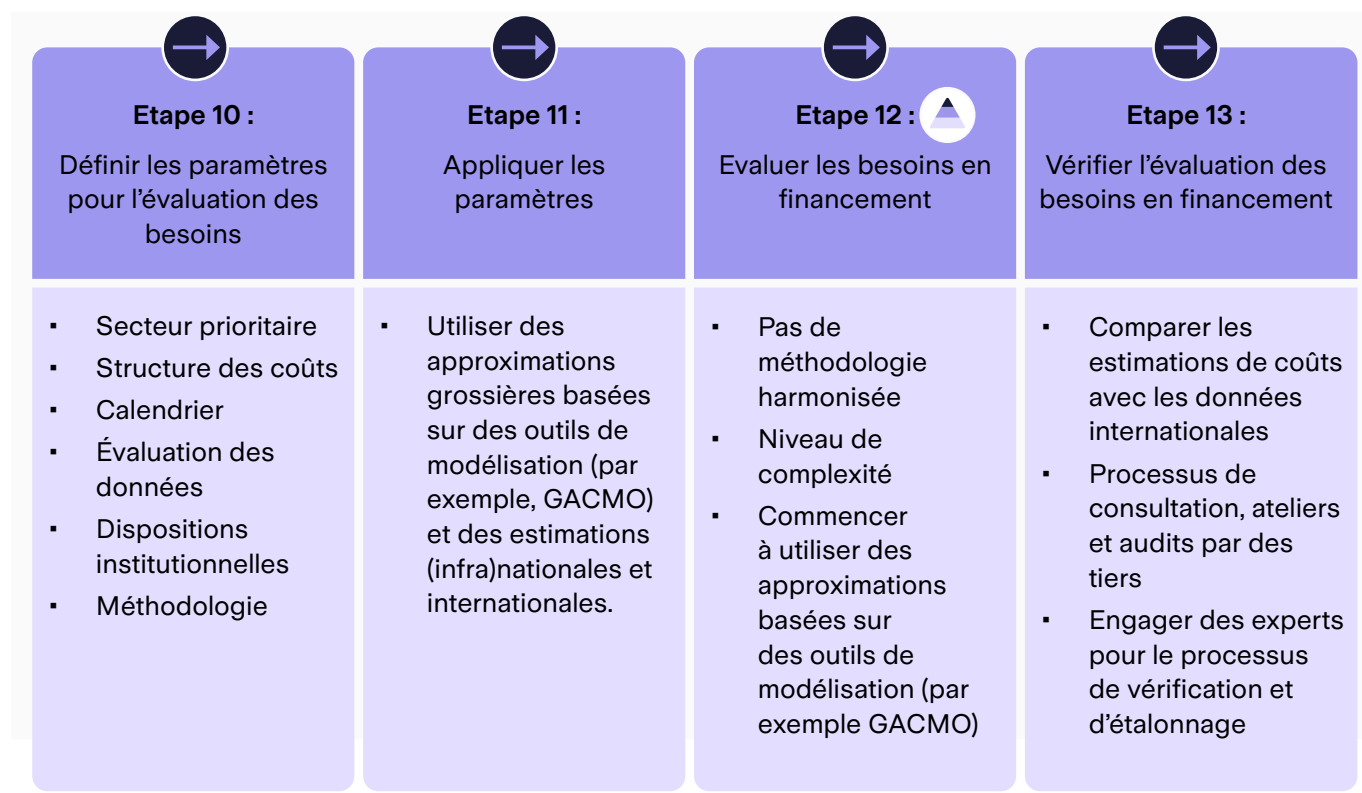
Comment cette phase peut-elle être mise en œuvre ?

La phase commence par la définition des paramètres de l'évaluation des besoins de financements. Ensuite, les pays sont encouragés à appliquer ces paramètres et à entreprendre l'évaluation. La phase se termine par la vérification de l'évaluation.

La figure suivante présente les étapes de la phase 3.

FIGURE 7

Étapes détaillées de la phase 3 (la pyramide violette indique les étapes avec différents niveaux de complexité)



Quel est le résultat attendu de cette phase ?

TABLEAU 11

Résultats attendus pour la Phase 3 par étape

Etape	Résultat attendu
Etape 10. Définir les paramètres pour l'évaluation des besoins	Les pays ont identifié les paramètres clés nécessaires à l'évaluation des besoins de financements pour les CDN.
Etape 11 : Appliquer les paramètres	En appliquant des paramètres, les pays ont élaboré un tableau comprenant la liste des projets et des programmes d'atténuation et d'adaptation et ont identifié les principales entités chargées d'entreprendre l'estimation des coûts pour chaque projet/programme.
Etape 12 : Evaluer les besoins en financement	Les pays ont examiné les références au Tableau 27. Références pour l'évaluation des besoins en financement pour la CDN afin d'identifier les méthodes et approches de calcul des coûts et de déterminer les coûts des projets ou activités prioritaires dans le cadre de la CDN.
Etape 13: Vérifier l'évaluation des besoins en financement	Les pays ont entrepris au moins une ou plusieurs séries de processus de vérification des coûts.

Etape 10. Définir les paramètres pour l'évaluation des besoins

Il est nécessaire de fixer des paramètres pour l'évaluation des besoins en matière de finance climat afin de définir les champs d'application et d'assurer la cohérence tout au long du processus d'évaluation. Les questions suivantes concernant les paramètres doivent être examinées en détail et planifiées au niveau national.

Secteur prioritaire :

- Quels sont les secteurs et sous-secteurs prioritaires qui nécessitent une évaluation des besoins en financement ?
- Quel serait le niveau du projet ou du programme à inclure dans l'évaluation (basé sur le projet ou sur l'activité) ?
- Comment les objectifs inconditionnels et conditionnels de la CDN influenceront-ils sur l'établissement des priorités en matière de besoins en financement ?

Structure de coût :

- Quelle est la structure des coûts de chaque mesure d'atténuation ? Quelles sont les structures de coûts communes aux mesures d'adaptation ?
- Quelles composantes de la structure des coûts seront incluses et estimées ?

Calendrier :

- Quel est le calendrier de chaque projet et programme ?
- Y a-t-il des activités ou des programmes qui doivent être réalisés l'un après l'autre ?

Evaluation des données :

- Quelles sont les informations et les données actuellement disponibles pour l'évaluation, et combien d'informations et de données supplémentaires doivent être collectées ?

Arrangements institutionnels :

- Qui entreprendra et vérifiera l'évaluation des besoins en financement et consolidera les résultats, sur la base des rôles et responsabilités définis dans la phase 1 ?

Méthodologie :

- Quelle méthodologie est utilisée pour un secteur ou un projet spécifique ?

La priorité se réfère à la façon dont le pays priorise les composantes de l'évaluation des besoins en financement en tenant compte du contexte national - par exemple, si les secteurs et sous-

secteurs économiques doivent être inclus dans l'évaluation, et quels sont les impacts des objectifs conditionnels/inconditionnels sur les paramètres de priorité tels que définis dans la phase 1. Elle englobe également la manière dont le pays choisit les exigences du niveau de financement du projet /programme de finance climat pour mieux définir l'estimation des coûts.

La figure suivante résume les principales structures de coûts d'un programme/projet lié au climat. Les trois principales composantes sont les coûts préparatoires, les dépenses d'investissement et les dépenses opérationnelles. Veuillez noter qu'il s'agit d'un exemple tiré de l'économie réelle (un parc éolien) et que les structures de coûts varieront selon les projets et les programmes.

FIGURE 8

Résumé : composante de la ventilation des coûts

Coût préparatoire	Dépenses d'investissement (CAPEX)	Dépenses opérationnelles (OPEX)
▪ Analyse de faisabilité (évaluations techniques, financières et économiques) ▪ Évaluation des risques et des incidences environnementales et sociales ▪ Analyse de l'adéquation du site ▪ Etude géotechnique et hydrologique ▪ Etude d'interconnexion / d'intégration du réseau	▪ Dépenses d'investissement pour l'achat, l'amélioration ou l'entretien d'actifs verts, y compris : ▪ Les actifs corporels tels que les nouveaux équipements, les machines, les terrains, les usines, les bâtiments ou les entrepôts, le mobilier et les agencements. ▪ Actifs incorporels tels qu'un brevet ou une licence	▪ Dépenses occasionnées par les activités de l'entreprise ▪ Loyers, équipements, coûts des stocks, marketing, salaires, assurances, coûts des démarches et coûts de R&D.

Après avoir défini tous les paramètres, les pays peuvent évaluer les données disponibles et identifier les données à collecter. Ensuite, les pays sont encouragés à revoir l'arrangement institutionnel (phase 1) pour identifier les parties prenantes qui identifient et vérifient les besoins en

financement. Lors de l'évaluation des besoins en matière de finance climat, il est recommandé de collaborer étroitement avec les points focaux de chaque ministère de tutelle et de chaque autorité infranationale afin de collecter et d'estimer les coûts pertinents.

Étape 11. Appliquer les paramètres

Dans cette étape, les pays sont encouragés à dresser la liste de tous les flux de financements climatiques en appliquant les paramètres définis à l'étape précédente. Le tableau suivant contient des exemples de certains paramètres.

TABLEAU 12

Exemples de listes de projets appliquant certains paramètres

Priorité		Projet	Coût			Gouvernance
Secteur	Cible CDN		Préparatoire	CAPEX	OPEX	Entité cheffe de file (exemples)
Energie	Inconditionnel	Projet 1	Non	Oui	Oui	Ministère de l'énergie
Energie	Conditionnel	Projet 2	Oui	Oui	Oui	Ministère de l'énergie
Déchets	Inconditionnel	Projet 3	Non	Non	Non	Ministère du logement



Photo par © ENVATO

Étape 12. Évaluer les besoins en financement



Comme il existe plusieurs méthodes et approches pour les mesures sectorielles d'atténuation et d'adaptation, le guide suggère aux pays de mener des recherches sur les pratiques internationales les plus appropriées à leur contexte national. Pour aider les pays à s'y retrouver dans les différentes approches, le guide résume 15 méthodes spécifiques à un secteur et 7 méthodes spécifiques à un pays dans l'[Appendice B : Tableau 27. Références pour l'évaluation des besoins en financement pour la CDN](#).

La sélection du niveau de complexité pour cette étape guide également les pays dans l'adoption d'approches applicables à l'évaluation des besoins en financement.

TABLEAU 13

Niveau de complexité de l'évaluation des besoins en matière de finance climat pour la CDN

Niveau de complexité	Évaluation des besoins en financement des CDN
Niveau 1	Approche par défaut basée sur les meilleures pratiques internationales Utiliser des approximations grossières basées sur des outils de modélisation, par exemple le modèle de coût de réduction des émissions de GES (GACMO) , les courbes de coût marginal de réduction (MAC) pour les activités d'atténuation du climat ou utiliser l'approche des coûts progressifs (en anglais uniquement) pour les activités d'adaptation.
Niveau 2	Approche adaptée basée sur des données internationales et nationales Calibrer les approximations de coûts sur la base des contributions des experts ((infra) nationaux/locaux et sectoriels) et des estimations internationales.
Niveau 3	Approche nationale basée sur les données des projets nationaux Estimer le coût de la CDN en recueillant des informations sur les projets/technologies individuels auprès des parties prenantes nationales (approche ascendante).

Pour plus d'informations sur l'utilisation de GACMO et d'autres méthodes, veuillez vous référer à l'[Appendice B : Évaluation ex ante des besoins en financement climat](#).

Étape 13. Vérifier l'évaluation des besoins en financement

La vérification de l'évaluation des besoins en matière de finance climat consiste à s'assurer que les besoins financiers pour atteindre les objectifs nationaux en matière de climat sont fiables, à jour et vérifiés par des tiers. La vérification doit être effectuée régulièrement, en utilisant le contrôle et l'assurance de la qualité.

1. Contrôler la qualité de l'évaluation des besoins en matière de finance climat

La base de données ou l'enregistrement de données est vérifié (manuellement) afin d'identifier toute double comptabilisation potentiel ou toute multiplication des évaluations des besoins en matière de finance climat, ce qui peut conduire à une

surdéclaration. Une source potentielle de double comptage est lorsque plusieurs parties prenantes déclarent des besoins financiers sur le même programme, projet ou activité.

2. Assurance qualité de l'évaluation des besoins en matière de finance climat

Pour vérifier si les données relatives à l'évaluation des besoins en financement au niveau national sont plausibles, il est recommandé de partager les données relatives à l'évaluation des besoins en financement climatique dans différents secteurs avec les ministères concernés, sous forme agrégée et/ou en tant que base d'enregistrement de tous les flux. Cela permet de recueillir des informations en retour sur l'alignement des besoins en matière de finance climat sur les estimations sectorielles et nécessite des responsabilités institutionnelles clairement définies pour le point de contact et la vérification des données.

Photo par Mark Dozier de © Getty Images



Ressources pour la Phase 3 :

- [Tableau 27. Références pour l'évaluation des besoins en financement pour la CDN](#)
- [GACMO 2.0 \(en anglais uniquement, une version antérieure existe en français\), ICAT](#)
- [MAC curve \(en anglais uniquement\), Global Climate Action Partnership](#)
- [Guide de la planification de l'investissement dans les CDN \(en anglais uniquement\), NDC Partnership](#)
- [Cadre d'investissement, de planification et de mobilisation pour le climat \(en anglais uniquement\), NDC Partnership et FVC](#)

Phase 4. Suivi de la finance climat

En quoi consiste cette phase et pourquoi est-ce important ?

La phase 4 couvre la mesure et la vérification des flux de financements climatiques qui ont été engagés ou décaissés dans les pays. Les bases de cette phase ont été établies lorsque les pays ont défini des paramètres dans leur cadre de transparence lors de l'étape 8.

À l'issue de la phase 4, les pays disposeront d'une base de données des flux de financements climatiques à suivre. Conformément aux orientations définies dans le Paramètre 6, cette base de données contiendra des données sur les flux de financements climatiques engagés et/ou décaissés. Cette base de données permettra aux pays d'analyser et d'utiliser davantage les données sur les flux de financements climatiques suivis, et améliorera la transparence du paysage national de la finance climat. Ce système contribuera également à identifier les lacunes et les secteurs encore sous-financés, une analyse qui sera approfondie lors de la phase 5.

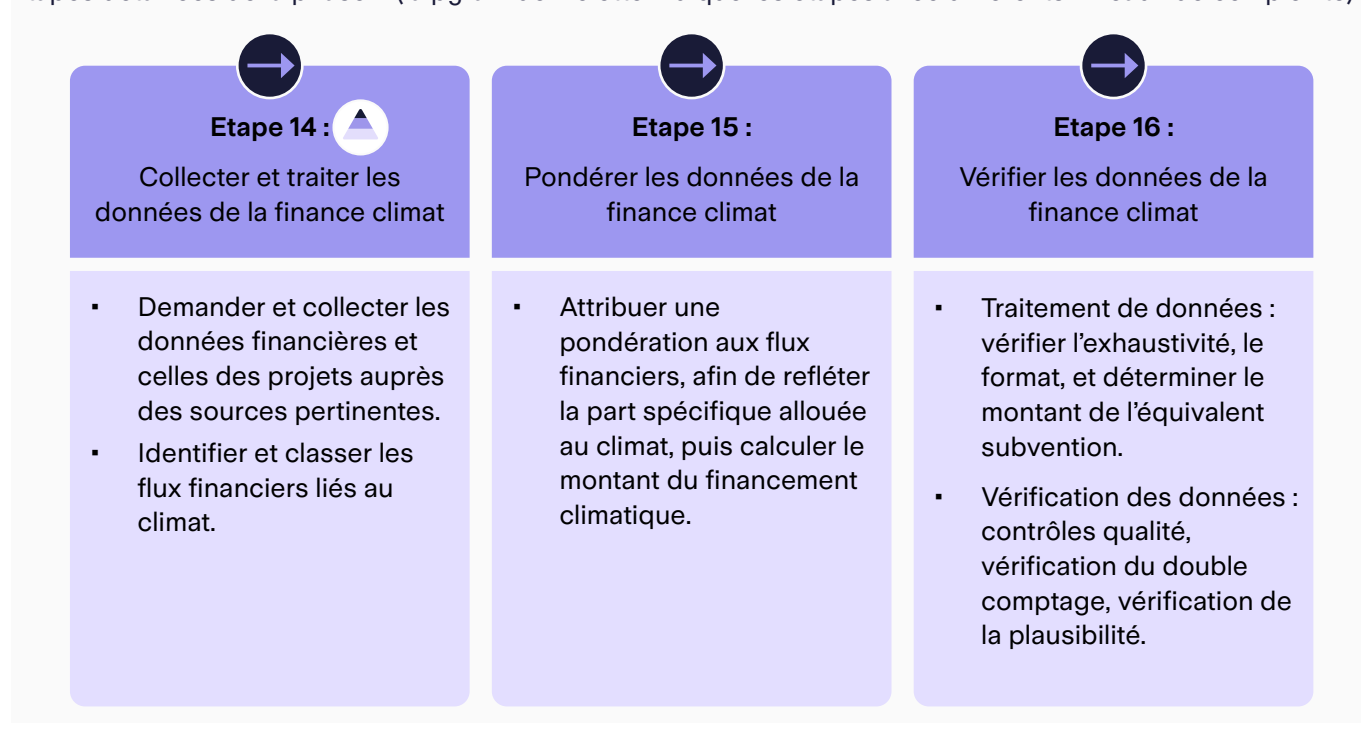
Comment cette phase peut-elle être mise en œuvre ?

Cette phase débute par une collecte de données, suivie d'une étape de classification où les flux financiers sont évalués en fonction de la définition et des critères de la finance climat établis lors de la phase 2. Ensuite, des pondérations sont appliquées aux données de flux financiers collectées, en fonction des estimations de la proportion réelle qui contribue directement aux objectifs de lutte contre le changement climatique. Cette approche aide les pays à estimer l'impact global des projets, programmes et activités classés en tant que relevant de la finance climat. Enfin, la phase se termine par une vérification des données collectées afin d'éviter la double comptabilisation et de limiter le risque de surestimation ou de sous-estimation des flux financiers.

La figure suivante présente les étapes de la phase 4.

FIGURE 9

Étapes détaillées de la phase 4 (la pyramide violette indique les étapes avec différents niveaux de complexité)



Quel est le résultat attendu de cette phase ?

TABLEAU 14

Résultats attendus pour la Phase 4 par étape

Étape	Résultat attendu
Étape 14 : Collecter et traiter les données de la finance climat	Les pays ont sollicité des données financières auprès des sources/parties prenantes pertinentes, puis les ont classées en fonction de leurs objectifs climatiques. Seuls les flux financiers liés au climat ont été enregistrés, conformément à l'évaluation des programmes/projets/activités en fonction de la définition de la finance climat adoptée et selon la liste des activités jugées éligibles.
Étape 15 : Pondérer les données de la finance climat	Les pays ont attribué des pondérations aux données relatives à la finance climat pour refléter la contribution proportionnelle des programmes/projets/activités aux objectifs climatiques. Le montant total alloué à la finance climat est ensuite déterminé en fonction de ces pondérations.
Étape 16 : Vérifier les données de la finance climat	Après la collecte et la classification des données, les pays ont procédé à la vérification des flux de financements climatiques. Cela inclut le traitement des données, qui consiste à vérifier leur exhaustivité et leur conformité au format requis, ainsi que la vérification des données, qui implique un examen approfondi de la base de données pour détecter la double comptabilisation et effectuer des contrôles de plausibilité. Ces étapes garantissent que les données collectées sont de haute qualité.

Étape 14. Collecter et traiter les données de la finance climat



Pour collecter les données sur les flux de financements climatiques engagés ou décaissés, les pays doivent s'appuyer sur la définition et les critères de la finance climat ([Étape 7](#)). Cela leur permet d'identifier les flux financiers pertinents dans le budget national ainsi que dans d'autres documents financiers.

La collecte de ces données de la finance climat se divise en deux sous-étapes : d'une part, la demande et la collecte des données, et d'autre part, l'identification et la classification des flux financiers liés au climat. Afin de faciliter ces étapes pour les pays, ce guide est accompagné de l'[Outil pour la Transparence en matière de Finance Climat \(Appendice A\)](#). Cet outil Excel permet aux utilisateurs d'enregistrer les flux financiers dans une base de données centralisée, en intégrant les paramètres clés définis à la phase 2. L'outil propose également des options déroulantes permettant

de sélectionner les pondérations adéquates si nécessaire ([Étape 15](#)) et calcule automatiquement les montants spécifiques à la finance climat pour les flux financiers enregistrés.

1. Demander et collecter les données

Les bases de la collecte de données ont été posées lors des phases 1 et 2. Au cours de l'[Étape 1](#), une cartographie détaillée des parties prenantes impliquées dans la finance climat a permis d'identifier les sources potentielles de données disponibles ([Tableau 2](#)). Par ailleurs, le [Paramètre 1](#) a permis de définir le niveau de complexité souhaité pour déterminer le périmètre des sources à inclure dans le suivi des flux de financements climatiques. En fonction du niveau de complexité sélectionné et de la cartographie des parties prenantes, des explications détaillées pour la collecte des données climatiques, adaptées à chaque niveau de complexité, sont résumées ci-dessous.

TABLEAU 15

Vue d'ensemble de la sélection de la complexité pour la collecte des données.

Niveau de complexité	Étapes requises pour la collecte de données	
Niveau 1	Périmètre des sources : A. Se concentrer sur les données publiques (nationales) budgétisées concernant les flux de financements climatiques.	Données à collecter : ▪ Budget national / Programmes d'investissement du secteur public ▪ Budgets des ministères pertinents
	B. À compléter par des données publiques (internationales) extra-budgétaires, provenant soit des points focaux nationaux sectoriels, soit d'informations publiées au niveau international.	▪ Registres nationaux des financements extra-budgétaires pour les projets liés à l'action climatique. ▪ Statistiques officiellement publiées sur les transferts bilatéraux et multilatéraux des donateurs et investisseurs internationaux — pour plus d'informations, se référer à l'Annexe 4. Vue d'ensemble des sources de données sur la finance climat internationale.
	La collecte de données comprend les étapes suivantes : 1. Les parties prenantes au budget sont informées et impliquées dans le processus de collecte des données. Pour ce faire, il est nécessaire de préparer du matériel de sensibilisation et des activités de communication afin d'accroître l'adhésion des acteurs. 2. Des orientations concrètes sur la manière de réaliser le rapportage et sur le type de données à reporter sont développées. 3. Une formation est dispensée aux parties prenantes du budget afin de renforcer les capacités de collecte de données et de rapportage. 4. Demande de données budgétaires auprès des organismes gouvernementaux et ministères généralement enregistrées dans les feuilles de budget ou les registres de dépenses. Pour accéder à ces données, l'institution désignée responsable de la collecte des données (Phase 1) demande officiellement les données à l'institution/source concernée. 5. Dans le meilleur des cas, les données extra-budgétaires concernant les transferts bilatéraux et multilatéraux sont obtenues par le biais de sources nationales telles que les points focaux sectoriels nationaux. Si cette approche n'est pas applicable et qu'il n'existe pas de suivi des sources extra-budgétaires, des informations et bases de données officiellement publiées peuvent être utilisées pour compléter le suivi des flux de financements climatiques liés au budget. Cela inclut, entre autres, les statistiques du CAD de l'OCDE sur la finance climat, en particulier le jeu de données du point de vue des bénéficiaires (se référer à l'Annexe 4. Vue d'ensemble des sources de données sur la finance climat internationale.) 6. Lors de la collecte de données à partir de ces statistiques pour compléter les données issues du budget par des données extra-budgétaires, seuls les flux de financements climatiques des donateurs et investisseurs internationaux qui ne sont pas canalisés par les budgets des gouvernements doivent être pris en compte. Étant donné qu'il peut être difficile d'éviter une double collecte de données à ce stade, ce guide insiste fortement sur la nécessité de vérifier les données lors d'une étape ultérieure. Outil : Outil pour la Transparence en Matière de Finance Climat en Appendice A.	

Niveau de complexité	Étapes requises pour la collecte de données	
Niveau 2	Périmètre des sources : A. Se concentrer sur les données publiques (nationales) budgétisées concernant les flux de financements climatiques.	Données à collecter : - Budget national / Programmes d'investissement du secteur public - Budgets des ministères pertinents
	B. À compléter par des données publiques (internationales) extra-budgétaires, provenant soit des points focaux nationaux sectoriels, soit d'informations publiées au niveau international.	- Registres nationaux des financements extra-budgétaires pour les projets liés à l'action climatique. - Statistiques officiellement publiées sur les transferts bilatéraux et multilatéraux des donateurs et investisseurs internationaux — pour plus d'informations, se référer à l'Annexe 4. Vue d'ensemble des sources de données sur la finance climat internationale.
	C. Données extra-budgétaires additionnelles (nationales)	- Enquêtes industrielles nationales (si elles existent) - Enquête auprès des acteurs du secteur privé pour obtenir des données financières (plans d'investissement, dossiers / états financiers, portefeuilles de projets).
	La collecte de données comprend les étapes suivantes : - Les parties prenantes identifiées dans le budget (acteurs gouvernementaux et personnel des ministères) et les parties prenantes extra-budgétaires (acteurs non gouvernementaux tels que le secteur privé et les organisations de la société civile) sont informées et impliquées dans le processus de collecte des données nationales. Cela nécessite la préparation d'une campagne d'information et de sensibilisation pour accroître l'adhésion des parties prenantes. - De plus, des orientations spécifiques sur la manière de faire le rapportage et quel type de données doivent être rapportées sont élaborées pour chaque groupe de parties prenantes. - Une formation spécifique est dispensée aux parties prenantes, tant budgétaires qu'extra-budgétaires, afin d'augmenter les capacités de collecte et de rapportage des données respectives. - Des enquêtes/questionnaires pour accéder aux données des parties prenantes extra-budgétaires sont élaborés et distribués aux parties prenantes concernées pour demander les données. - Les parties prenantes soumettent le matériel d'enquête/questionnaire rempli à un point focal dédié au sein de l'institution responsable.	

Niveau de complexité	Étapes requises pour la collecte de données	
Niveau 3	Périmètre des sources : A. Se concentrer sur les données publiques (nationales) budgétisées concernant les flux de financements climatiques.	Données à collecter : - Budget national / Programmes d'investissement du secteur public. - Budgets des ministères pertinents.
	B. À compléter par des données publiques (internationales) extra-budgétaires, provenant soit des points focaux nationaux sectoriels, soit d'informations publiées au niveau international.	- Registres nationaux des financements extra-budgétaires pour les projets liés à l'action climatique. - Statistiques officiellement publiées sur les transferts bilatéraux et multilatéraux des donateurs et investisseurs internationaux — pour plus d'informations, se référer à l'Annexe 4. Vue d'ensemble des sources de données sur la finance climat internationale.
	C. Ajouter des données extra-budgétaires privées (nationales).	- Enquêtes industrielles nationales (si existantes). - Rapportage obligatoire des parties prenantes du secteur privé sur les données financières (plans d'investissement, registres financiers / états financiers, portefeuilles de projets).
	La collecte de données au Niveau 3 diffère des Niveaux 1 et 2, car elle est basée sur un rapportage obligatoire des données de finance climat au niveau national, plutôt que sur la demande de données auprès des institutions et organisations individuelles. Cela nécessitera que toutes les parties prenantes identifiées dans la cartographie soumettent leurs données à un système central. Les étapes générales pour concevoir et mettre en œuvre la base légale/ réglementaire de ce rapportage obligatoire sont décrites ci-dessous, bien qu'il soit important de noter que ce guide décrit les processus sans fournir un guide détaillé étape par étape : 1. Le paysage politique et réglementaire est cartographié pour identifier les opportunités et synergies avec les politiques existantes. 2. Les responsabilités institutionnelles en matière d'élaboration, de mise en œuvre et d'application de la législation sont définies et les capacités respectives sont renforcées. 3. La législation réglementaire est rédigée et adoptée, en mettant l'accent sur des systèmes informatiques intuitifs pour faciliter le rapportage des parties prenantes et garantir la sécurité et la confidentialité des données. 4. Les parties prenantes concernées sont informées et impliquées, en particulier à travers une série de formations sur les objectifs, les données requises et l'utilisation du système de rapportage. 5. La réglementation est mise en œuvre avec des mécanismes de contrôle renforcés qui offrent des incitations claires pour que les parties prenantes soumettent leurs données. Le suivi des soumissions de données permet d'identifier les données manquantes, et des demandes de soumission supplémentaires sont adressées aux parties prenantes de manière individuelle.	

ENCADRE 7

Collecter des données de la finance climat auprès du secteur privé

Lorsqu'ils sollicitent des données extra-budgétaires auprès des acteurs privés, soit via des enquêtes ou des questionnaires (Niveau de complexité 2), soit via des obligations de rapportage (Niveau de complexité 3), les pays peuvent se heurter à des préoccupations liées à la confidentialité, qui peuvent dissuader les acteurs privés de fournir des données.

Pour atténuer ces préoccupations, il est recommandé que l'institution en charge de la collecte des données engage les parties prenantes privées dès le début du processus. Une considération clé consiste à communiquer clairement l'objectif et les résultats attendus du suivi ex-post des flux de financements climatiques à des fins de transparence nationale. Il convient de garantir que les données ne seront pas utilisées à d'autres fins et que leur sécurité sera assurée. De plus, pour limiter davantage les préoccupations liées à la confidentialité, les pays pourraient envisager d'anonymiser les données transmises par les acteurs privés, de sorte que les organisations ne puissent pas être identifiées, et de ne présenter que des informations agrégées — par exemple, par secteur d'activité.

ENCADRE 8

Le système MNV de la finance climat de la Colombie

Etude de cas : le système de mesure, notification et vérification (MNV) de la finance climat en Colombie

Mise en place et objectifs

Le cadre complet de MNV (Mesure, notification et vérification) de la Colombie permet de suivre la finance climat provenant de sources publiques, privées et internationales. Le MNV de la finance climat est intégré dans le cadre plus large du MNV au sein du Système National de Changement Climatique (Sistema Nacional de Cambio Climático — SISCLIMA), qui inclut également l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (MNV des émissions) et le registre des réductions des émissions de GES (MNV des réductions des émissions). Le Système National de Changement Climatique a été mis en place pour renforcer la transparence et surveiller les progrès accomplis par rapport aux engagements pris dans la CDN de la Colombie. L'intégration des trois volets du MNV dans un seul système présente l'avantage que les informations sont rapportées sur une plateforme centrale, accessible à tous, ce qui facilite l'accès aux données et renforce l'efficacité de la finance climat pour l'action climatique nationale.

Les objectifs du MNV en matière de finance climat sont les suivants :

- Compiler et consolider les informations sur la finance climat ;
- Identifier les lacunes et les opportunités de financement afin d'encourager une utilisation plus efficace des ressources et d'aider le processus de prise de décision pour la finance climat ;
- Présenter les tendances dans l'évolution de la finance climat ;
- Faciliter l'accès à l'information grâce à une plateforme numérique facile d'utilisation ; et

- Permettre une meilleure compréhension des sources et des utilisations de la finance climat.

Collecte de données

Le système MNV de la finance climat de la Colombie collecte des données à partir de sources déjà existantes (voir la figure ci-dessous). Au niveau national, pour la finance climat publique, le système puise ses données dans le budget public général et le système général de redevances. Pour la finance climat privée au niveau national, le système utilise l'Enquête Environnementale Industrielle réalisée par le Département Administratif National des Statistiques (DANS), qui collecte régulièrement des données auprès des grandes entreprises des principaux secteurs industriels en Colombie. Pour la finance climat publique au niveau international, le système utilise les données de CÍCLOPE, un système qui enregistre les projets financés par la coopération internationale.

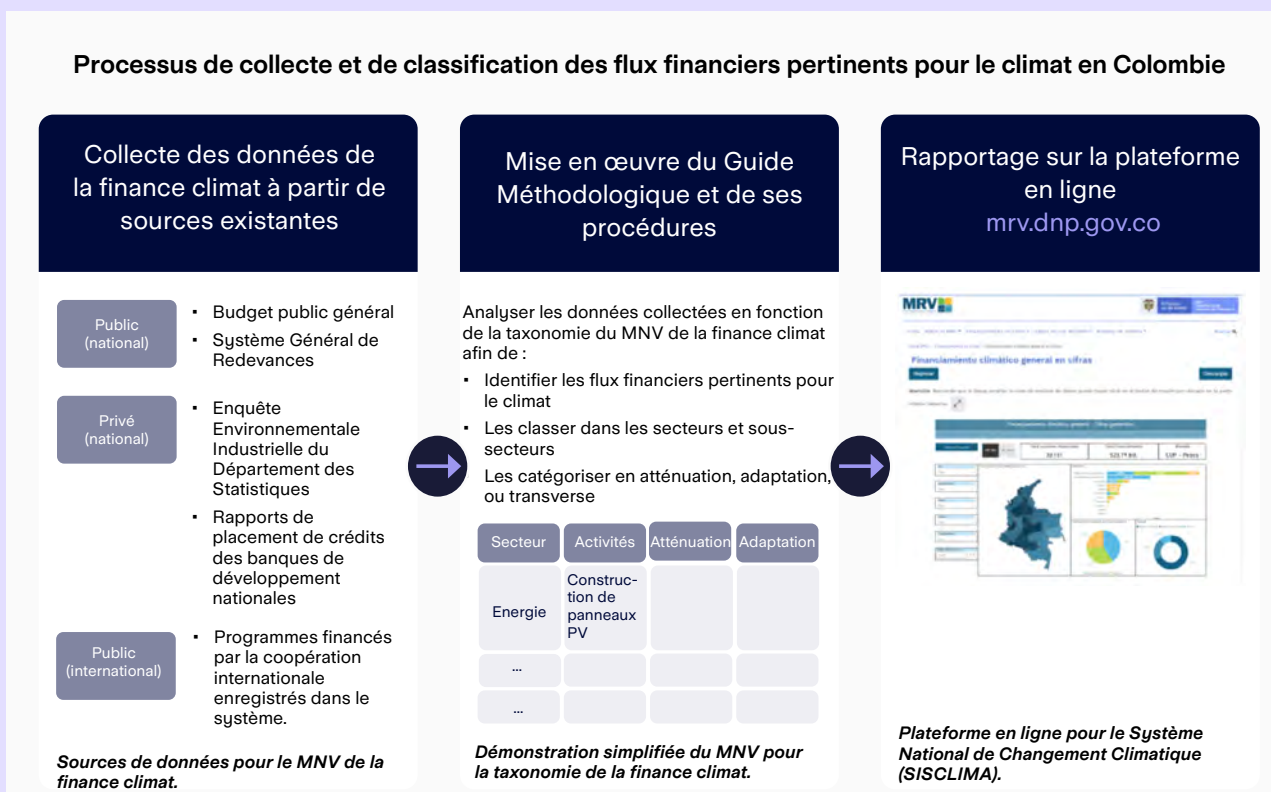
Classification des données

La Colombie a élaboré un guide méthodologique, incluant une taxonomie pour le MNV de la finance climat, qui définit ce qui est considéré comme relevant de la finance climat dans le pays. Cette taxonomie définit 249 activités de finance climat réparties dans 12 secteurs et 35 sous-secteurs, et fixe des critères permettant d'inclure des activités dans le MNV de la finance climat.

La taxonomie classe également les activités en fonction de leur contribution à l'atténuation, l'adaptation, ou les deux.

FIGURE 10

Le processus de définition de la finance climat en Colombie



2. Identifier et classer les flux financiers pertinents pour le climat

Une fois les données financières sollicitées et collectées, il est recommandé aux pays d'appliquer leur définition de la finance climat ainsi que la liste des activités éligibles (Etape 7) aux données recueillies. Pour ce faire, le titre du programme ou du projet, ainsi que d'autres descriptions telles que les activités ou les composantes, sont évalués par rapport à la définition de la finance climat afin de déterminer la pertinence climatique du programme ou du projet (c'est-à-dire s'il contribue à l'atténuation, à l'adaptation ou aux objectifs transversaux).

Dans certains cas, le titre et la description ne suffisent pas pour déterminer la pertinence climatique du programme ou du projet. Dans ces cas, des informations supplémentaires, telles que la documentation du projet, doivent être

demandées aux institutions et parties prenantes responsables. Il est important de souligner que seuls les programmes ou projets conformes à la définition de la finance climat et aux activités éligibles sont enregistrés dans la base de données nationale de la finance climat et classés selon leur contribution à l'atténuation, l'adaptation ou aux objectifs transversaux. Selon l'approche choisie pour la granularité du rapportage (Paramètre 2 de la Phase 2), les pays identifient et classifient les flux financiers soit au niveau du programme/projet, soit au niveau de ses composantes.

Pour faciliter le processus de saisie et de mise à jour des données, ce guide est complété par l'Outil pour la Transparence en Matière de Finance Climat, qui inclut toutes les catégorisations recommandées pour la transparence en matière de finance climat. L'encadré suivant présente les principales données d'entrée.

ENCADRE 9

Données d'entrée pour le suivi de la finance climat intégrée au budget

Pour enregistrer et saisir les données, il est essentiel de disposer d'une description détaillée et de la documentation complète du projet. Les données à saisir dans l'outil pour le suivi de la finance climat intégrée au budget (niveau de complexité 1) à cette étape incluent :

Informations non-financières

- Ministères de tutelle
- Source/Canal externe (le cas échéant)
- Titre du programme/projet
- Objectif (le cas échéant)
- Activités/composantes (si possible)
- Type d'intervention (développement et transfert de technologies, renforcement des capacités, interventions physiques, et mise en œuvre de l'article 13)
- Année
- Bénéficiaire
- Classification du domaine thématique (atténuation, adaptation, et transverse)
- Secteur & Sous-secteur
- Relation avec le domaine cible de la CDN
- Source de l'information

Informations financières

- Montant total engagé (devise locale)
- Montant total reçu (devise locale)
- Montant total des subventions engagé (devise locale)
- Montant total des subventions reçu (devise locale)
- Montant total des prêts engagé (devise locale)
- Montant total des prêts reçu (devise locale)
- Co-financement engagé (devise locale)
- Co-financement reçu (devise locale)
- Instrument financier
- Statut (prévu, en cours, ou achevé)

Étape 15. Pondérer les données de la finance climat

Tous les programmes, projets et/ou activités enregistrés ne contribuent pas aux objectifs climatiques dans la même mesure, et certains peuvent également viser des résultats non liés au climat. Pour certains flux financiers, il est facile de déterminer quelle part est spécifiquement dédiée à la finance climat. Par exemple, les financements reçus via le FVC (Fond Vert pour le Climat) ou le Fonds d'adaptation visent directement les objectifs climatiques, de sorte que 100 % de ces financements doivent être comptabilisés comme de la finance climat. Pour d'autres flux financiers, tels que l'aide au développement, il est difficile de déterminer la part des financements spécifiquement destinée au climat. Dans ce cas, une approche de pondération doit être appliquée. Les pondérations représentent



des indicateurs en pourcentage qui attribuent une pertinence climatique estimée aux flux financiers enregistrés, reflétant ainsi la proportion des financements spécifiquement destinée au climat, qui sera comptabilisée comme de la finance climat.

Attribuer des pondérations aux flux financiers

Après avoir collecté, classé et vérifié les données financières, les pays doivent pondérer les flux financiers afin de refléter la pertinence climatique des programmes, projets ou activités. Bien qu'il existe plusieurs approches de pondération ([Appendice B : Classer et évaluer les flux de financements climatiques](#)), ce guide recommande d'utiliser les indicateurs adaptés de la méthodologie CPEIR : pertinence principale (100%), haute pertinence (75%), pertinence significative

(50%), faible pertinence (25%) et pertinence marginale/aucune pertinence (0%).

Pour identifier l'indicateur le plus précis, le titre du programme / projet et sa description (activités / composantes) sont évalués selon les critères et définitions de l'indicateur correspondant. Si le titre et la description ne fournissent pas suffisamment d'informations pour attribuer un poids, des informations supplémentaires, telles que la documentation du projet, doivent être demandées auprès des institutions et organisations responsables. En cas de doute, le guide recommande aux pays d'adopter une approche prudente et de réduire l'estimation de la pertinence climatique à la valeur inférieure, plutôt que de l'augmenter à l'estimation supérieure, afin d'éviter toute surestimation.

TABLEAU 16

Approche de pondération adaptée de la méthodologie CPEIR. **Source :** Guide méthodologique CPEIR, PNUD¹³.

Indicateur	Valeur	Critères et définitions des indicateurs
Pertinence principale	100%	L'atténuation du changement climatique et/ou l'adaptation sont essentielles à la motivation et à la conception du projet ou de l'activité. Le projet n'aurait pas eu lieu si ce n'était pour un objectif climatique spécifique.
Haute pertinence	75%	Le projet ou l'activité vise principalement, mais pas exclusivement, des objectifs d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation.
Pertinence significative	50%	L'atténuation du changement climatique et/ou l'adaptation sont clairement énoncées et significatives en tant qu'objectifs secondaires du projet / de l'activité.
Faible pertinence	25%	La motivation et la conception du projet ou de l'activité servent d'autres objectifs, mais ont été ajustées pour établir un lien avec l'atténuation du changement climatique et/ou l'adaptation.
Pertinence marginale/ aucune pertinence	0%	Les projets ou activités sans pertinence pour l'atténuation du changement climatique et/ou l'adaptation, ou les projets et activités qui n'ont des liens que très indirects, théoriques avec l'atténuation et/ou l'adaptation

13 PNUD, Guide méthodologique, Analyse des dépenses publiques climatiques et du cadre institutionnel (en anglais uniquement), 2015, <www.undp.org/asia-pacific/publications/methodological-guidebook-climate-public-expenditure-and-institutional-review-cpeir>, consulté le 18 avril 2024.

Les pays peuvent également recourir à d'autres indicateurs existants. Par exemple, de nombreux pays utilisent les marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE ou les indicateurs du Climate Budget Tagging (CBT). Des indicateurs nationaux, avec leurs pondérations et critères propres, peuvent également être appliqués.

Selon l'approche choisie pour la granularité du rapportage ([Paramètre 2](#)), les pays ont la possibilité d'identifier et de classer les flux financiers pertinents pour le climat au niveau du programme/projet ou au niveau de ses composantes. Bien que le suivi au niveau des composantes soit plus complexe, il permet d'obtenir des résultats plus précis. La

différence entre l'application des pondérations au niveau basé sur les composantes et au niveau programme/projet est illustrée dans le Tableau 17.

En fonction de la complexité des sous-catégories d'activités, le système peut affiner considérablement la granularité des résultats. Les systèmes détaillés basés sur les activités permettent ensuite d'agréger ces résultats granulaires selon la classification des secteurs de la CCNUCC, ce qui assure un rapportage conforme aux exigences du CTR. Cependant, la détermination de la pertinence climatique basée sur les activités nécessite souvent des capacités et des besoins en informatique supplémentaires.

TABLEAU 17

Exemple de pondération des données dans l'approche-projet par rapport à l'approche-activités / composantes

Afin d'illustrer les différences entre l'application des pondérations aux flux de financements climatiques au niveau du projet par rapport au niveau basé sur les activités / composantes, les tableaux suivants montrent comment les pondérations sont appliquées en fonction du titre et de la description du projet.

Rapportage basé sur le projet (exemples de données extraites de [l'Outil pour la Transparence en matière de Finance Climat](#)) :

Dans l'approche fondée sur le projet, les pondérations reflétant la pertinence climatique sont appliquées à l'ensemble des programmes/projets.

Titre du Projet / Programme	Activités / Composantes (si disponible)	Domaine thématique	Pertinence climatique	Justification de la pertinence climatique	Montant total engagé	Total pondéré des financements climatiques engagés
Fourniture de systèmes énergétiques innovants et de services de soutien aux communautés rurales.	Installation de systèmes hybrides PV-Diesel dans 5 communautés, soutien aux usages productifs, renforcement des capacités, élaboration de politiques.	Transverse	100%	Le titre et l'objectif indiquent clairement la pertinence du projet en matière de changement climatique. L'objectif du projet est la fourniture d'énergie renouvelable, ce qui entraîne des bénéfices directs en matière d'atténuation. Ainsi, l'indicateur de pertinence climatique de 100 % a été appliqué.	USD 4 700 000	USD 4 700 000
Rénovation d'une autoroute côtière	Rénovation d'env. 23 km de route, améliorations de la sécurité, travaux d'adaptation au changement climatique, réparations et remplacement de ponts.	Adaptation	25%	Le titre ne traduit pas une pertinence du projet en matière climatique. L'objectif de ce projet est la rénovation d'une route, et seule une petite sous-composante reflète l'adaptation au changement climatique. Ainsi, l'indicateur de pertinence climatique de 25 % a été appliqué.	USD 15 000 000	USD 3 750 000

Rapportage basé sur les composantes (exemples de données extraites de l'Outil pour la Transparence en matière de Finance Climat :

Dans l'approche fondée sur les activités / composantes, les pondérations reflétant la pertinence climatique sont appliquées à chaque activité.

Titre du Projet / Programme	Activités / Composantes (si disponible)	Domaine thématique	Pertinence climatique	Justification de la pertinence climatique	Montant total engagé	Total pondéré des financements climatiques engagés
Fourniture de systèmes énergétiques innovants et de services de soutien aux communautés rurales.	Installation de capacité de production photovoltaïque.	Atténuation	100%	L'installation d'énergie renouvelable contribue directement à l'atténuation du changement climatique. Ainsi, l'indicateur de pertinence climatique de 100 % a été appliqué.	USD 2 250 000	USD 2 250 000
	Installation de capacité de génération de secours au diesel	NA	0%	Les énergies fossiles contribuent au changement climatique. Ainsi, cette activité n'est pertinente ni pour l'atténuation ni pour l'adaptation.	USD 500 000	USD 0
	Système de refroidissement à haute efficacité énergétique pour le stockage des denrées alimentaires (volet adaptation)	Adaptation	75%	Les systèmes de refroidissement contribuent à la sécurité alimentaire dans un climat qui se réchauffe. Ainsi, l'activité est pertinente pour l'adaptation et l'indicateur de 75 % a été appliqué.	USD 500 000	USD 375 000

Bien que le rapportage basé sur le projet soit plus simple à mettre en place, la granularité des résultats obtenus avec l'approche fondée sur les composantes est nettement plus élevée. Cette approche permet d'obtenir des informations plus précises sur la répartition par domaine thématique et sur la pertinence climatique des sous-composantes, ainsi qu'une attribution plus précise des financements climatiques engagés. Cependant, pour établir un rapportage basé sur les composantes, il est essentiel de disposer d'une qualité suffisante de données et d'informations sur les projets/programmes, ainsi que de capacités institutionnelles et humaines adaptées. (Phase 1).

Comme mentionné précédemment, l'Outil pour la Transparence en matière de Finance Climat adopte l'approche de pondération du CPEIR et calcule automatiquement le montant en fonction des indicateurs sélectionnés.

ENCADRE 10

Données relatives aux montants totaux de financements climatiques engagés et reçus par instrument financier

Données à entrer dans l'Outil pour la Transparence en matière de Finance Climat

Pour chaque programme, projet ou activité, un indicateur de pertinence climatique est sélectionné parmi ceux prédéfinis (100%, 75%, 50%, 25% ou 0%). Cela permet de calculer automatiquement les montants totaux de financements climatiques engagés et fournis par instrument financier.

Étape 16. Vérifier les données de la finance climat

Cette étape guide les pays dans le traitement et la vérification des données collectées sur les flux de financements climatiques, ce qui inclut la détection des doubles comptages et la vérification de la plausibilité des montants des flux de financements climatiques. Effectuer des contrôles de qualité et corriger les données imprécises est une étape importante avant d'appliquer les résultats du suivi de la finance climat lors de la Phase 5.

Une « [Liste de contrôles qualité pour le suivi de la finance climat](#) », qui aide les pays à mettre en œuvre l'étape 16, est fournie dans l'[Appendice A : Modèles et Outils](#).

Traitement de données

La traitement de données se divise en deux sous-étapes pour s'assurer que les données collectées sont complètes et correctement formatées.

1. Vérifier l'exhaustivité des données collectées

Il est recommandé aux pays de vérifier si les informations collectées sont complètes pour tous les éléments suivants : le montant précis du flux de financements climatiques et toutes les informations supplémentaires concernant la source, la chronologie, le bénéficiaires et les coordonnées. De plus, les pays peuvent consulter des sources externes pour obtenir des informations sur les flux financiers qui ne sont pas encore inclus dans la collecte de données¹⁴. Cela inclut les registres officiels de la finance climat internationale, tels que les rapports biennaux (RB), les statistiques du CAD de l'OCDE, les rapports des pays

développés, les mises à jour des fonds climatiques, etc. Pour plus d'informations, se référer à l'[Annexe 4. Vue d'ensemble des sources de données sur la finance climat internationale](#).

2. Vérifier la conformité du format des données

La sous-étape suivante consiste à vérifier la conformité des données avec le format requis. Par exemple, les pays doivent s'assurer que les parties prenantes et institutions concernées ont correctement renseigné les données, en respectant les exigences numériques ou textuelles. Une fois cette vérification effectuée, les données sont prêtes à passer à l'étape suivante d'analyse. Le guide recommande que les pays offrent des options standardisées, via des fonctionnalités telles que des menus déroulants ou des choix prédéfinis dans un système en ligne ou un outil, afin d'éviter les erreurs de formatage.

3. Déterminer le montant équivalent subvention (le cas échéant)

Pour prendre en compte les différents degrés de concessionnalité des flux de financements climatiques, il est possible de calculer l'« équivalent subvention ». Ce concept représente la valeur monétaire ou l'« élément de subvention », exprimée en pourcentage du montant total. Si ce calcul est jugé pertinent, plusieurs méthodes peuvent être utilisées pour déterminer cet équivalent (voir [Encadré 12 - Appendice B](#)).

Cette étape nécessite généralement un examen manuel des données traitées. De plus, le temps requis pour réaliser cette tâche dépendra du système en place pour la collecte des données et des modalités de transmission des informations par les parties prenantes.

Vérification des données

La vérification des données comporte deux sous-étapes destinées à assurer la fiabilité et l'exactitude des données collectées. Pour faciliter cette mise en œuvre, l'[Appendice A : Liste de contrôles qualité du suivi de la finance climat](#) fournit des orientations supplémentaires.

¹⁴ Par exemple, les statistiques du CAD de l'OCDE sur la Finance de Développement pour le Climat et l'Environnement (perspective des bénéficiaires) peuvent être utilisées pour collecter des informations complémentaires sur les financements climatiques engagés provenant de sources bilatérales et multilatérales. Toutefois, pour éviter tout risque de double comptage, les pays doivent s'assurer que les données supplémentaires concernant les projets et flux financiers, qui n'ont pas encore été pris en compte dans la collecte nationale, proviennent bien de ces sources-là.

1. Effectuer un contrôle qualité en identifiant la double comptabilité de flux climatiques dans la base de données

La base de données ou les enregistrements des flux de financements climatiques doivent être soumis à un contrôle rigoureux (manuellement) afin d'identifier les éventuels doubles comptages ou multiplications des flux de financements climatiques relatifs à un même programme, projet ou activité. Pour cela, il est recommandé de vérifier les identifiants budgétaires et les intitulés des postes budgétaires, qui peuvent fournir des indications initiales permettant de repérer des flux déclarés à plusieurs reprises par différentes entités. L'absence de détection des duplications peut entraîner une double comptabilisation des flux de financements climatiques, et par conséquent, une surestimation lors des rapports. Enfin, cela entraîne une surestimation de l'action climatique qui fausse les progrès réalisés vers les objectifs climatiques d'un pays.

La double comptabilisation des flux de financement climatique peut survenir lorsque plusieurs acteurs déclarent le même programme, projet ou activité. Par exemple, le ministère de l'Énergie d'un pays alloue une subvention couvrant 50 % des coûts d'un projet d'énergie renouvelable dans le cadre du budget national. Le projet est mis en œuvre par une entreprise privée qui finance les 50 % restants. Lors de la collecte des données, le ministère rapporte la subvention, tandis que l'entreprise privée déclare le montant total de l'investissement comme financement climatique. Si cette duplication de rapportage n'est pas identifiée et corrigée lors du processus de contrôle qualité, cela entraînera une surestimation de 50 % des flux de financements climatiques.

2. Vérifier les données en effectuant des contrôles de plausibilité.

La sous-étape suivante consiste à effectuer des contrôles de plausibilité, en particulier concernant le montant des financements climatiques. Cela implique

une vérification manuelle des données et l'identification de valeurs aberrantes. Par exemple, les pays doivent s'assurer que les flux de financements climatiques rapportés ne présentent pas de valeurs extrêmes, qu'elles soient basses ou élevées, par rapport à la distribution normale des données. En cas de valeurs aberrantes, il est recommandé de demander et de vérifier la documentation du projet auprès des parties prenantes concernées.

Afin de prendre en compte l'incertitude, et particulièrement en cas de suspicion de surévaluation, il est préférable d'adopter les estimations plus basses des flux financiers (principe de prudence¹⁵).

Pour valider la plausibilité des données sur la finance climat au niveau national, ce guide suggère également de partager les données finales des flux de financements climatiques dans les différents secteurs avec les ministères compétents, soit sous forme agrégée, soit sous forme de base de données contenant l'ensemble des flux. Cela permet de recueillir des retours afin de vérifier la cohérence des résultats avec les estimations, et nécessite que les responsabilités institutionnelles pour la validation et la vérification des données soient clairement définies. En outre, l'outil [GACMO](#) peut être utilisé pour évaluer la plausibilité des coûts des mesures d'atténuation mises en œuvre.

Bien que cette mise en œuvre ne soit pas structurée par niveaux de complexité, la complexité de la vérification des données de la finance climat dépend du niveau de détail des sources identifiées ([Étape 8](#)). Plus l'approche choisie pour la collecte des données et des paramètres est détaillée, plus le processus de vérification sera consommateur de ressources.

15 Le principe de prudence consiste à adopter une approche conservatrice, qui privilégie la sous-estimation des flux de financements climatiques et de leur pertinence climatique en cas de données insuffisantes ou d'incertitude, plutôt que la surévaluation. Les meilleures pratiques internationales en matière de suivi de la finance climat, telles que la méthodologie CPI Landscape (CPI, 2019, p. 4) et le rapport conjoint des Banque Multilatérales de Développement (BMD, 2021, p. 29), reposent sur ce principe.



Resources pour la Phase 4 :

- Appendice A : Outil pour la Transparence en matière de Finance Climat
- Appendice B : Classer et évaluer les flux de financements climatiques
- Appendice B : Déterminer le niveau de concessionnalité. L'équivalent subvention
- Annexe 4. Vue d'ensemble des sources de données sur la finance climat internationale
- Guide : Elaborer une Taxonomie Verte Nationale (en anglais uniquement), Banque Mondiale
- Guide pour la Création d'une Taxonomie de la Finance Verte et Durable : Leçons tirées du gouvernement et du secteur bancaire du Mexique (en anglais uniquement), GIZ

Phase 5. De la transparence au renforcement de l'action climatique

En quoi consiste cette phase et pourquoi est-ce important ?

En s'appuyant sur les résultats des quatre phases précédentes, cette phase guide explicitement les pays dans l'évaluation des lacunes de financement, l'identification des priorités ou secteurs sous-financés, et l'allocation des ressources vers ces domaines. De plus, les pays évalueront le cycle de transparence sur la finance climat et élaboreront des stratégies pour le prochain cycle.

Comment cette phase peut-elle être mise en œuvre ?

Cette phase débute par une étape préparatoire, qui s'appuie sur les résultats de l'évaluation des besoins financiers ex-ante pour les CDN (Phase 3) et ceux de la mesure et de la vérification ex-post des flux de financements climatiques (Phase 4), afin d'identifier les besoins restants en matière de finance climat. Elle

définit ensuite plusieurs objectifs visant à combler cet écart en matière de finance climat, en fournissant des conseils sur l'optimisation de la gestion des ressources publiques et/ou la mobilisation de financements climatiques supplémentaires, tout en précisant la manière de communiquer ces informations à la CCNUCC.

La phase se termine par une dernière étape visant à préparer la mise en œuvre du prochain cycle de transparence sur la finance climat. Cela inclut l'évaluation des performances de la mise en œuvre nationale du cycle de transparence sur la finance climat et la détermination des ajustements nécessaires pour le prochain cycle, notamment en augmentant le niveau de complexité, le cas échéant.

La figure suivante présente les différentes étapes de la Phase 5.

FIGURE 11

Étapes détaillées de la phase 5

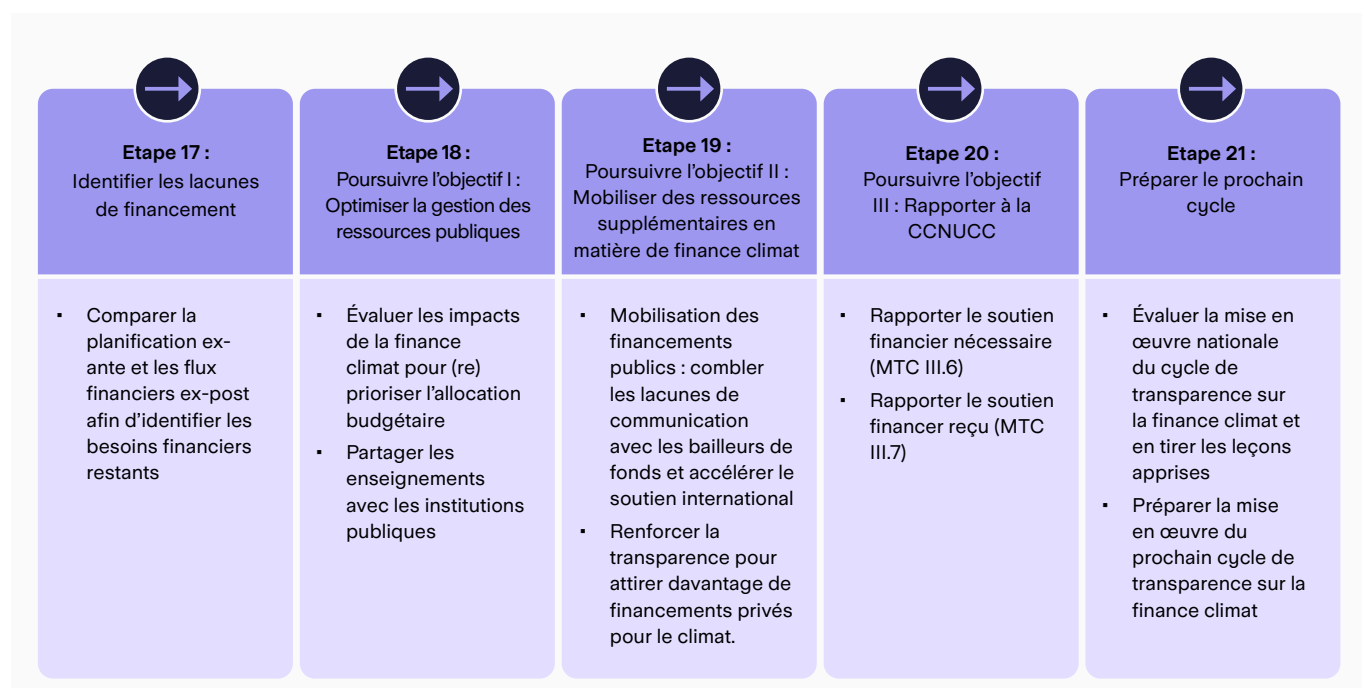


Photo par Sergei Dubrovski de © Getty Images



Quel est le résultat attendu de cette phase ?

TABLEAU 18

Résultats attendus pour la Phase 5 par étape

Étape	Résultats attendu
Étape 17. Identifier les lacunes de financement	Les pays ont estimé les lacunes de financement en utilisant l'évaluation préalable des besoins financiers pour les CDN (Phase 3), et la mesure et vérification ex-post (Phase 4).
Étape 18. Poursuivre l'objectif I : Optimiser la gestion des ressources publiques	Sur la base des lacunes de financement identifiées, les pays ont affiné leurs stratégies de réallocation et de (re)priorisation des budgets et ont partagé ces informations avec toutes les parties prenantes.
Étape 19. Poursuivre l'objectif II : Mobiliser des ressources supplémentaires en matière de finance climat	En fonction des lacunes de financement identifiées, les pays ont ciblé les domaines d'investissement via des interventions publiques et du capital privé. Ils ont également élaboré des stratégies pour mobiliser des financements climatiques, y compris par une transparence et une communication renforcée.
Étape 20. Poursuivre l'objectif III : Rapporter à la CCNUCC	Les pays ont recueilli toutes les données nécessaires pour les MTC, y compris le soutien financier nécessaire (Tableau III.6) et le soutien financier reçu (Tableau III.7). Les MTC complétés doivent être fournis en annexe au RBT.
Étape 21. Préparer le prochain cycle	Les pays ont évalué la mise en œuvre du cycle de transparence en matière de finance climat. Sur la base de cette évaluation, ils ont élaboré des plans d'amélioration pour le prochain cycle de mise en œuvre, en précisant les phases pertinentes et en déterminant s'il convient de passer à des niveaux de complexité supérieurs, le cas échéant.

Étape 17. Identifier les lacunes de financement

L'identification des lacunes de financement constitue la base de l'application des résultats de la transparence en matière de finance climat. Il est recommandé aux pays d'évaluer les flux financiers mesurés et vérifiés ex-post (Phase 4) en les comparant à l'évaluation ex-ante des besoins financiers pour les CDN (Phase 3).

Comparer la planification ex-ante et les flux financiers ex-post pour identifier les besoins en finance climat restants.

Deux approches peuvent être adoptées pour évaluer les flux de financements climatiques mesurés et vérifiés par rapport à la planification financière future et identifier les lacunes et les besoins financiers restants :

- La première approche permet d'identifier les lacunes de financement pour atteindre les objectifs de financement à long terme ou intermédiaires, en soustrayant la somme des flux de financements climatiques mesurés et vérifiés (Phase 4) à la planification financière pour la mise en œuvre des CDN (Phase 3). Cela permet de quantifier l'écart financier global et de fournir ainsi un « instantané » de la situation par rapport aux besoins et objectifs de financement. Par exemple, les flux de financements climatiques mesurés et vérifiés ex-post pour les premières années de mise en œuvre des CDN (2020–2022) sont comparés à l'objectif de financement pour les objectifs climatiques intermédiaires (à atteindre d'ici 2025). Cette évaluation permet d'identifier les progrès réalisés de 2020 à 2022 par rapport aux objectifs de financement intermédiaires pour 2025, et quantifie les besoins financiers restants pour atteindre ces objectifs. Par exemple, si 40 % des objectifs financiers pour 2025 ont été atteints entre 2020 et 2022, l'écart restant de 60 % devra être couvert pendant la période 2023–2025.

- La deuxième approche consiste à synchroniser totalement les processus de planification financière et de mesure pendant des périodes spécifiques (par exemple, une ou deux années). Cela se fait en soustrayant la somme des financements climatiques mesurés et vérifiés (Phase 4) pour la période spécifiée de la somme des ressources financières engagées pour l'action climatique durant cette même période (Phase 3). Cette approche permet une vérification rapide pour déterminer si les ressources financières engagées pour certains objectifs, secteurs, projets climatiques, etc., lors de la planification ont été effectivement obtenues et mesurées dans le suivi des flux de financements climatiques.

En plus d'évaluer l'ampleur générale de l'écart entre la planification financière ex-ante et le suivi ex-post des flux de financements climatiques, l'extension de l'évaluation des lacunes aux dimensions suivantes fournit des informations utiles pour adopter des approches plus stratégiques dans l'application des résultats de la transparence en matière de finance climat :

- Les objectifs climatiques (atténuation, adaptation et/ou transverses) pour déterminer si le financement climatique mesuré et vérifié est bien aligné avec les priorités nationales en matière d'action climatique telles que définies dans les CDN.
- Les secteurs (et sous-secteurs, si pertinent et faisable) pour vérifier si la planification financière pour l'action climatique sectorielle a été respectée.
- Les sources et canaux (nationaux/ internationaux, publics/privés) pour évaluer quels acteurs ont fourni les financements tels qu'ils ont été budgétisés et engagés (financement public national ou soutien international) ou attendus selon l'estimation ex-ante (ce qui concerne particulièrement les flux de financements privés).

Cette évaluation est généralement réalisée en comparant les besoins financiers estimés en amont, dont les financements privés et publics budgétés ou engagés, avec les résultats du suivi ex-post. Concrètement, les montants totaux des besoins financiers estimés lors de l'évaluation ex-ante des besoins financiers pour les CDN (Phase 3) sont comparés aux données concernant les financements engagés (alloués aux projets/programmes/activités) suivis lors de la phase de mesure et de vérification (Phase 4). Les résultats permettent de déterminer si les besoins financiers anticipés se traduisent par des ressources affectées aux objectifs climatiques. Si le cycle de transparence sur la finance climat inclut également les flux de financements climatiques décaissés, une comparaison supplémentaire peut être effectuée. Dans ce cas, les données sur les flux de financements engagés dans la planification financière (Phase 3) sont comparées aux données sur les financements effectivement décaissés, telles qu'elles sont suivies dans la phase de mesure et de vérification (Phase 4). Ces résultats permettent de vérifier si les processus de planification financière anticipée se concrétisent en flux réels de financements.

Etape 18. Poursuivre l'objectif I : Optimiser la gestion des ressources publiques

Les pays peuvent combler les lacunes de financement identifiées en optimisant la gestion des ressources publiques. Cela implique d'évaluer l'impact et l'efficacité de la finance climat pour fournir des recommandations politiques basées sur des données probantes, afin de gérer de manière efficace les ressources domestiques allouées à l'action climatique, y compris la réaffectation du budget entre les départements concernés.

Une autre recommandation pour optimiser la gestion des ressources publiques est d'intégrer le changement climatique dans le système budgétaire national. Cela implique d'inclure le changement climatique dans la planification du développement, la prise de décision sectorielle et les processus budgétaires réguliers, plutôt que de le considérer comme une mesure isolée ou un secteur distinct. Enfin, pour de nombreuses interventions, une application optimisée des ressources publiques peut faciliter la levée de financements ou d'investissements supplémentaires. Ainsi, l'optimisation de la gestion des ressources publiques est directement liée à l'étape suivante, l'[Etape 19](#), qui vise à mobiliser des ressources supplémentaires pour la finance climat, en provenance d'autres sources publiques et privées.

Évaluer l'impact de la finance climat pour (re) prioriser l'allocation du budget.

En plus de l'écart entre les flux financiers prévus et suivis, l'impact des financements climatiques engagés/décaissés peut également être évalué pour déterminer leur rentabilité. Les pays ont établi ces indicateurs d'impact à l'[Etape 9](#). Bien que ce guide ne fournisse pas de directives détaillées pour réaliser une évaluation de l'impact, la boîte à outils ICAT propose une série de [Guides d'Évaluation des Politiques](#) (en anglais uniquement), couvrant les impacts dans les domaines suivants :

- Agriculture
- Efficacité énergétique des bâtiments
- Forêts



Photo par Peter Cade de © Getty Images

- Actions non étatiques et infranationales
- Énergies renouvelables
- Développement durable
- Changement transformationnel
- Tarification du transport

L'intégration d'une évaluation d'impact dans le cycle de transparence en matière de finance climat permet d'analyser l'efficacité et l'efficience des financements climatiques engagés et décaissés. Dans ce contexte, l'efficacité fait référence à la contribution de la finance climat à l'atteinte des progrès en matière d'objectifs d'atténuation et/ou d'adaptation. L'efficience, quant à elle, concerne la quantité de financements climatiques nécessaires (engagés et/ou décaissés) pour obtenir un impact, ce qui reflète l'utilisation optimale de la finance climat dans les différents secteurs.

L'évaluation de l'efficacité permet d'identifier les domaines où la finance climat génère des impacts positifs, et d'orienter la priorisation des actions. L'analyse de l'efficience, de son côté, permet de repérer les actions les plus ou moins intensives en ressources. Ces informations offrent des pistes pour la réallocation et la priorisation budgétaires, et peuvent également éclairer l'évaluation et la révision des politiques fiscales et de finance climat. (Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à l'[Annexe 8. Évaluation et perfectionnement des politiques fiscales et de finance climat](#)).

Communiquer les résultats aux institutions publiques

Comme le montre la cartographie des rôles et responsabilités ([Étape 5](#)), le paysage de la finance climat nationale implique de nombreux acteurs. Il existe souvent plusieurs institutions publiques impliquées dans le processus de prise de décision : celles chargées des politiques sectorielles et de la priorisation des budgets (les ministères sectoriels) et celles en charge de la politique nationale et de la gestion budgétaire liées au changement climatique (par exemple, le ministère de l'Environnement ou des Finances). Il est essentiel de garantir de communiquer efficacement les informations à tous les décideurs et acteurs opérationnels concernés.

Il existe différentes méthodes pour communiquer et partager l'information (pour plus de détails, veuillez consulter [Annexe 6. Communiquer les résultats de transparence aux parties prenantes publiques et privées](#)). Il est recommandé que chaque pays adopte la méthode la plus adaptée en fonction de ses capacités institutionnelles et de son niveau de préparation, et qu'il poursuive son amélioration continue.

Voici quelques options :

1. **Via une fiche d'information périodique ou une lettre d'information administrée par le ministère des Finances** pour les pays en phase initiale de développement de la transparence en matière de finance climat. Un point focal au sein du ministère des Finances, chargé de superviser les budgets gouvernementaux, peut



Photo by Elise Laker from © UNOPS

partager les résultats, y compris l'état de l'allocation budgétaire ainsi que les secteurs et montants non financés, avec les départements concernés. Une approche possible consiste à diffuser ces informations via des publications annuelles ou des courriels contenant l'analyse pivot issue de [l'Outil pour la Transparence en matière de Finance Climat](#). Toutefois, il est recommandé que chaque pays détermine la méthode de communication la plus efficace et efficiente à travers un processus de consultation avec les parties prenantes et une analyse approfondie des mécanismes d'échange d'informations existants entre ministères.

2. **Via des réunions régulières entre les membres d'un comité, d'un groupe de travail ou d'une équipe interministérielle dédiée au changement climatique.**
Lorsqu'un point focal a été désigné dans chaque ministère sectoriel et qu'un groupe de travail ou un comité regroupant les référents de chaque ministère ou département est mis en place pour le suivi de la finance climat, les membres de ce comité peuvent être chargés de recevoir les données et de les transmettre aux équipes et aux acteurs opérationnels concernés au sein des départements ou ministères.
3. **Via une plateforme numérique de partage de données (si disponible).** Si un pays dispose de capacités institutionnelles avancées (Niveau 3) et a mis en place une plateforme numérique de partage des données comme mentionné dans la Phase 1, les données brutes et les analyses relatives aux flux de financements climatiques peuvent être directement diffusées via cette plateforme informatique existante.

Étape 19. Poursuivre l'objectif II : Mobiliser des ressources supplémentaires en matière de finance climat

Les pays peuvent également combler les lacunes de financement en mobilisant des financements climatiques supplémentaires auprès du secteur public, du secteur privé (national ou international, par exemple via des obligations vertes nationales ou internationales), de donateurs ou d'investisseurs internationaux. Dans ce cadre, le traitement des données de la finance climat joue un rôle essentiel afin de communiquer efficacement aux investisseurs et donateurs potentiels les montants supplémentaires nécessaires pour chaque secteur ou projet/programme, ainsi que les effets escomptés de ces actions climatiques. En plus de cibler les acteurs publics, cela peut également faciliter la communication avec les acteurs privés, et les inciter à s'engager dans le financement d'une transition bas-carbone et résiliente, en leur fournissant une vision claire de leurs contributions et des avantages qu'ils peuvent tirer de la transition vers une économie durable.

Mobilisation des finances publiques : combler les lacunes de communication avec les donateurs et accélérer le renforcement du soutien international.

Les pays ont déjà établi les bases nécessaires à l'identification des potentiels sources et instruments de financement lors de la phase de planification financière prévisionnelle ([Phase 3. Évaluation ex ante des besoins en matière de finance climat](#)). Cependant, les critères d'investissement et les formats de données varient selon les institutions financières. Il est donc essentiel d'adopter une approche stratégique et institutionnalisée pour coordonner efficacement l'offre et la demande en matière de finance climat. Ainsi, un modèle de coordination peut s'avérer utile pour identifier et prioriser les mécanismes de financement et/ou les institutions financières qui répondent à des besoins et des valeurs communes, et qui ont une forte probabilité de financement en fonction des critères d'éligibilité régionaux et thématiques. Par exemple, les recommandations du Groupe de travail sur l'Accès à la Finance Climat¹⁶ soulignent, parmi d'autres principes, celui

de la souveraineté des pays, selon lequel les bénéficiaires et les bailleurs doivent « collaborer et s'appuyer sur les initiatives existantes pour élaborer des plans qui serviront ensuite de base à une nouvelle approche programmatique ». Par ailleurs, dans le cadre du principe de transparence et de responsabilité, les bénéficiaires doivent veiller à ce qu'il y ait « un examen indépendant de la finance climat et des financements publics de développement liés au climat ».

Conformément à ces principes, l'objectif principal sera de faire correspondre l'offre et la demande de ressources disponibles en matière de finance climat, tout en maximisant l'impact climatique des investissements et en accélérant la transition de manière transparente.¹⁷ Les actions suivantes doivent être mise en œuvre pour prioriser les projets et programmes afin d'accélérer le soutien international de la finance climat :

- Mettre en place une équipe chargée de consolider et prioriser les demandes de financements climatiques. Compte tenu de la taille et de la complexité des procédures de financement, la création de plusieurs équipes spécialisées pourrait être nécessaire.
- Dresser une liste des sources de financement potentielles (institutions, programmes, initiatives, mécanismes financiers, fonds climatiques, fonds spécifiques, etc.) et de leurs délais de soumission.
- Réaliser une évaluation rapide des projets/programmes pour déterminer la

compatibilité de la source de financement avec les besoins en financement (en s'appuyant sur des principes et des critères préalablement définis, en cohérence avec les objectifs climatiques nationaux et les besoins financiers).

- Vérifier le niveau de détail et le format des données de finance climat requises en fonction des critères d'éligibilité, des critères d'investissement, de la tolérance au risque, de l'échelle, de la répliquabilité et de l'additionnalité – il en va de même pour le format de soumission des sources de financement sélectionnées.
- Identifier les processus multipartites (publics et privés) nécessaires à la formulation, à la conception, au développement, à la soumission, à la mise en œuvre et à l'exécution des propositions de projets/programmes.
- Normaliser, si possible, les données traitées pour chaque institution de financement.

Renforcer la transparence afin de mobiliser davantage de finance climat privée.

La finance privée pour l'action climatique est susceptible de fluctuer et est souvent difficile à estimer, en raison de l'influence de nombreux facteurs, tels que les environnements politiques et les conditions macroéconomiques.¹⁸

Ces facteurs sont étroitement liés aux décisions nationales en matière de politiques publiques et de réglementations. Fournir des lignes directrices claires pour évaluer et quantifier les flux de financements climatiques offre une série d'opportunités pour les secteurs public et privé. Cela permet au secteur privé d'identifier rapidement des opportunités d'investissement et de déterminer les actions nécessaires du secteur public pour créer un environnement propice à

16 'Principles and Recommendations on Access to Climate Finance' (2021) (Principes et recommandations pour l'accès à la finance climat)

17 Certains pays, comme la Colombie et le Ghana, ont mis en place des arrangements institutionnels pour la finance climat ainsi que des stratégies nationales d'accès aux ressources des fonds climatiques tels que le FEM, le Fonds d'adaptation et le FVC. Ils ont élaboré des méthodologies de priorisation des projets, en accord avec les critères d'investissement du FVC et les priorités nationales d'adaptation et d'atténuation. Une autre pratique exemplaire est le développement des Programmes Nationaux du FVC, qui constituent la pierre angulaire du développement des portefeuilles de projets de chaque pays avec le FVC.

18 Haščiči, Ivan., et al, Interventions publiques et flux financiers climatiques privés : preuves empiriques du financement des énergies renouvelables (en anglais uniquement). Librairie de l'OCDE, 2015, <www.oecd-ilibrary.org/environment/public-interventions-and-private-climate-finance-flows-empirical-evidence-from-renewable-energy-financing_5js6b1r9lfd4-en> consulté le 18 avril 2024.

l'investissement. Lorsque le secteur public crée des conditions favorables pour l'investissement privé, cela peut permettre de mobiliser de manière substantielle la finance climat privée.

Les approches suivantes permettent de déterminer comment ces données et informations peuvent contribuer à la mobilisation de financements supplémentaires en provenance du secteur privé :

- L'approche ex-ante dans le suivi de la finance climat aide les gouvernements à estimer les besoins en financement et à analyser comment le secteur privé pourrait être impliqué dans le co-financement des priorités climatiques nationales. Elle permet d'identifier les interventions politiques publiques nécessaires pour inciter le financement privé dans des secteurs spécifiques, en facilitant l'émergence de modèles économiques viables et de projets bancables. Cette approche évalue également l'utilisation d'instruments financiers tels que les subventions, les prêts, les capitaux propres, le quasi-fonds propres, le « de-risking » ou les obligations, et examine comment collaborer efficacement avec les institutions financières nationales et internationales pour « verdir » le système financier. Elle permet de recenser les mécanismes financiers utilisés par les secteurs public et privé et encourage la mobilisation de capital privé pour l'innovation et le développement technologique.
- L'approche ex-post dans le suivi de la finance climat aide les gouvernements à évaluer la cohérence entre les normes publiques, les réglementations, les politiques fiscales, les investissements, les subventions, le soutien et la fiscalité, et les objectifs climatiques nationaux et internationaux. Elle oriente les décisions d'investissement et de financement vers la réalisation des objectifs des CDN ou vers des trajectoires zéro émission nette.

Cette approche évite la double comptabilisation entre les parties prenantes (nationales, régionales et internationales) et permet de suivre et évaluer la bancabilité des projets. Elle évalue également l'impact et l'efficacité des instruments financiers, tout en incitant les régulateurs financiers à considérer la double matérialité du changement climatique et à intégrer les coûts et les opportunités liés aux risques climatiques. Enfin, elle facilite la communication des rapports à la CCNUCC, permettant ainsi d'identifier les tendances dans la finance climat privée.

Etape 20. Poursuivre l'objectif III : Rapporter à la CCNUCC

L'article 9 de l'Accord de Paris stipule que « Les pays développés Parties fournissent des ressources financières pour venir en aide aux pays en développement Parties aux fins tant de l'atténuation que de l'adaptation, en tenant compte des besoins et des priorités des pays en développement Parties ».¹⁹ Les processus de MNV associés sont mis en œuvre par le CTR, qui définit un cadre de rapportage sur le soutien financier, le transfert de technologie et le renforcement des capacités. Dans le CTF, la transparence sur le soutien sera assurée sous deux angles. D'une part, les pays développés devront rendre compte du soutien financier, du transfert de technologie et du renforcement des capacités fournis et mobilisés pour des pays en développement. Cette formulation implique des exigences de rapportage obligatoires pour les pays développés. D'autre part, les pays en développement doivent rapporter les besoins en matière de soutien financier, de transfert de technologie et de renforcement des capacités, ainsi que le soutien reçu de la part des pays développés, y compris le soutien nécessaire et reçu pour la mise en œuvre de l'article 13 de l'Accord de Paris. Bien que les pays en développement ne soient pas obligés de fournir ces informations, ils sont fortement encouragés à le faire, afin d'identifier et de communiquer leurs besoins spécifiques en matière de finance climat

19 CCNUCC, 2016, Accord de Paris, Article 9, p. 16.
<https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf> consulté le 30 septembre 2024.



à la communauté internationale. Cette démarche permet non seulement d'attirer des financements climatiques, mais aussi de responsabiliser collectivement les pays développés dans l'accomplissement de leurs engagements en matière de finance climat.

Les exigences et formats pour le rapportage à la CCNUCCC via le RBT ont été définies par les Décisions 18/CMA.1²⁰ et 5/CMA.3²¹. Lors du rapportage sur le soutien dans le **chapitre VI du RBT, intitulé « Informations sur l'appui nécessaire et l'appui reçu en matière de financement, de mise au point et de transfert de technologies et de renforcement des capacités au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris »**, les pays en développement Parties doivent inclure les informations de contexte suivantes :

- A.** Situation nationale, dispositifs institutionnels et stratégies impulsées par le pays (format textuel, suivant le paragraphe 130 des MPG)
- B.** Hypothèses, définitions et méthodes utilisées (format textuel, suivant le paragraphe 131 des MPG)

Lors du rapportage des éléments de soutien financier, les pays en développement Parties doivent inclure les informations de contexte suivantes dans leur RBT :

- C.** Informations sur l'appui financier dont les pays en développement parties ont besoin au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris (en format textuel, suivant le paragraphe 132 des MPG et dans le MTC III.6 en tant

qu'annexe au RBT, suivant le paragraphe 133 des MPG)

- D.** Informations sur l'appui financier reçu par les pays en développement parties au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris (dans le MTC III.7 en tant qu'annexe au RBT, suivant le paragraphe 134 des MPG)

Pour le rapportage du soutien financier dans le CTR, veuillez-vous référer à l'[Encadré 11. Modèles de Tableaux Communs \(MTCs\)](#).

Certains pays en développement pourraient également souhaiter rapporter des appuis financiers qu'ils fournissent à d'autres pays en développement dans le cadre de transferts Sud-Sud. Dans ce cas, les informations doivent être incluses dans le **chapitre V. du RBT, intitulé « Informations sur l'appui fourni et mobilisé en matière de financement, de mise au point et de transfert de technologies et de renforcement des capacités au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris »**, et doivent suivre les paragraphes 118 à 125 des MPG, le cas échéant.

De plus, les pays en développement Parties doivent rapporter les informations suivantes de manière séparée :

Informations sur l'appui dont les pays en développement parties ont besoin et l'appui qu'ils ont reçu en vue de l'application de l'article 13 de l'Accord de Paris et des activités liées à la transparence, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de transparence (dans les MTCs III.12 et III.13 en tant qu'annexe au RBT, en suivant les paragraphes 143 à 145 des MPG).

20 Modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CMA2018_03a02F.pdf, consulté le 30 septembre 2024.

21 Directives pour l'application des modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre de transparence renforcé visé à l'article 13 de l'Accord de Paris, https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CMA2021_L10a2F.pdf, consulté le 30 septembre 2024.

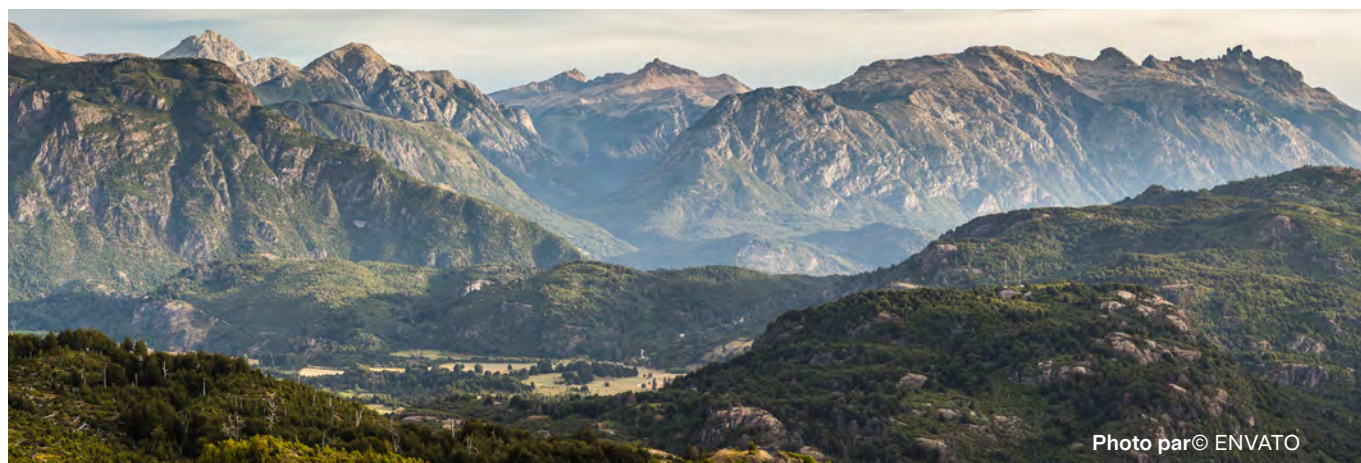


Photo par© ENVATO

ENCADRE 11

MTCs pour le rapportage sur l'appui financier dans le CTR.

Modèles de Tableaux Communs (MTCs)

Les MTCs, qui ont été introduits pour garantir la transparence et la comparabilité des informations rapportées par les Parties, présentent le format établi pour la communication des informations sur les éléments liés au soutien. Ci-dessous sont présentés les MTCs pour le rapportage du soutien financier nécessaire (MTC III.7), et du soutien financier reçu (CTF III.7), ainsi que pour le rapportage du soutien nécessaire (CTF III.12) et reçu (CTF III.13) pour la mise en œuvre de l'Article 13 de l'Accord de Paris et des activités liées à la transparence, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de transparence. Les pays en développement Parties qui souhaitent rapporter du soutien financier fourni et mobilisé au profit d'autres pays en développement doivent se référer aux CTF III.1, III.2 et III.3, selon le cas.

Rapportage des Informations sur l'appui financier dont les pays en développement Parties ont besoin au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris

Tableau III.6

Informations sur l'appui en matière de financement dont les pays en développement Parties ont besoin au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris^{a,b}

Taux de change utilisé : _____

Secteur	Sous-secteur	Titre (de l'activité, du programme, du projet ou autre)	Description du programme / projet	Montant estimé (spécifique au climat)		Instrument financier attendu	Type de soutien	Contribution aux objectifs de mise au point et transfert de technologies	Contribution aux objectifs de renforcement de capacités	L'activité est-elle ancrée dans une stratégie nationale et/ou une CDN	Utilisation prévue, impact et résultats estimés	Informations supplémentaires
				Devise locale	USD							
Energie						Subvention	Adaptation	Taper 1 for	Taper 1 for	Taper 1 for		
Transports						Prêt	Atténuation	Oui, 0 pour	Oui, 0 pour	Oui, 0 pour		
Industrie						concessionnel	Transverse	Non	Non	Non		
Agriculture						Prêt						
Sylviculture						non-concessionnel						
Eau et assainissement						Prise de participation						
Inter-sectoriel						Garantie						
Autre (à indiquer)						Assurance						
						Autre (à indiquer)						

Rapportage des Informations sur l'appui financier reçu par les pays en développement Parties au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris

Tableau III.7

Information sur l'appui en matière de financement que les pays en développement Parties ont reçu au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris^{a,b}

Taux de change utilisé : _____

Titre (de l'activité, du programme, du projet ou autre)	Description du programme / projet	Canal	Entité bénéficiaire	Entité chargée de la mise en œuvre	Montant reçu (spécifique au climat)			Instrument financier	Statut	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur	Contribution aux objectifs de mise au point et transfert de technologies	Contribution aux objectifs de renforcement de capacités	Statut de l'activité	Utilisation impact et résultats	Information supplémentaire
					Devise locale	USD	Délai										
		Multilatéral						Subvention	Engagé	Adaptation	Energie		Taper 1 pour	Taper 1 pour	Prévue		
		Bilatéral						Prêt	Reçu	Atténuation	Transports		Oui, 0 pour	Oui, 0 pour	En cours		
		Régional						concessionnel		Transverse	Industrie		Non	Non	Achevée		
		Autre						Prêt non concessionnel			Agriculture						
		(à indiquer)						Prise de participation			Sylviculture						
								Garantie			Eau et assainissement						
								Assurance			Inter-sectoriel						
								Autre (à indiquer)			Autre (à indiquer)						

Rapportage des Informations sur l'appui dont les pays en développement parties ont besoin vue de l'application de l'article 13 de l'Accord de Paris et des activités liées à la transparence, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de transparence

Tableau III.12

Informations sur l'appui dont les pays en développement Parties ont besoin en vue de l'application de l'article 13 de l'Accord de Paris et des activités liées à la transparence, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de transparence^{a,b}

Taux de change utilisé : _____

Titre (de l'activité, du programme, du projet ou autre)	Objectifs et description	Délai prévu	Entité bénéficiaire	Canal	Montant		Statut de l'activité	Utilisation, impact et résultats estimés	Information supplémentaire
					Devise locale	USD			
				Multilatéral			Prévue		
				Bilatéral			En cours		
				Régional			Achevée		
				Autre (à indiquer)					

Rapportage des Informations sur l'appui que les pays en développement Parties ont reçu en vue de l'application de l'article 13 de l'Accord de Paris et des activités liées à la transparence, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de transparence

Tableau III.13

Informations sur l'appui reçu par les pays en développement Parties en vue de l'application de l'article 13 de l'Accord de Paris et des activités liées à la transparence, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de transparence^{a,b}

Taux de change utilisé : _____

Titre (de l'activité, du programme, du projet ou autre)	Objectifs et description	Délai	Entité bénéficiaire	Canal	Montant		Statut de l'activité	Utilisation, impact et résultats estimés	Information supplémentaire
					Devise locale	USD			
				Multilatéral			Prévue		
				Bilatéral			En cours		
				Régional			Achevée		
				Autre (à indiquer)					

Rapportage du soutien financier nécessaire (MTC III.6).

1. Sélectionner les données relatives au soutien financier nécessaire

Après avoir rapporté le soutien financier reçu, il est recommandé aux pays en développement de rapporter également leurs besoins en soutien financier. Au-delà du soutien international, ces données permettent aux pays de mieux planifier et d'identifier les domaines où les ressources financières nationales peuvent être allouées. Pour rapporter le soutien financier nécessaire, il convient d'utiliser les résultats de l'identification des lacunes (Étape 17).

Les pays ne doivent pas inclure les informations concernant le soutien financier nécessaire pour la mise en œuvre de l'Article 13 de l'Accord de Paris et les activités liées à la transparence, car ces données doivent être rapportées séparément afin d'éviter toute double comptabilisation.

2. Compléter les données dans le MTC (Table III.6) et fournir les hypothèses

Les lacunes de financement identifiées doivent être intégrées dans le MTC (Table III.6) (Encadré 11) en résumant les besoins en financement par secteur selon la classification de la CCNUCC²² et en différenciant les objectifs climatiques. Des informations supplémentaires doivent être fournies sur les besoins sectoriels, notamment :

- Les délais prévus pour les flux de financements climatiques.
- Les instruments financiers attendus pour ces flux de financements climatiques.
- Les contributions à la mise en œuvre et au transfert de technologies et/ou au renforcement des capacités.

- Si l'activité est ancrée dans une stratégie nationale et/ou une CDN.
- Utilisation, impacts et résultats attendus.

Le cas échéant, l'équivalent subvention peut être renseigné dans la colonne « Informations complémentaires ». En outre, les hypothèses (c'est-à-dire les paramètres définis à l'étape 8), doivent être fournies dans la section appropriée.

Pour compléter le rapportage sur le soutien financier nécessaire, les pays en développement doivent également fournir les informations suivantes parallèlement au MTC (Tableau III.6) (cf. paragraphe 132 des MPG) :

- Les secteurs dans lesquels la Partie souhaite attirer des fonds internationaux, en précisant notamment les éléments qui y font obstacle.
- Indiquer en quoi l'appui contribuera à la CDN de la Partie et aux objectifs à long terme de l'Accord de Paris²³.

3. Indiquer si le soutien financier nécessaire contribue au développement et transfert de technologie et/ou au renforcement des capacités

Lors du rapportage sur le soutien financier nécessaire, les pays en développement Parties doivent également fournir des informations sur la contribution du soutien financier aux objectifs de développement et de transfert de technologies, ainsi qu'au renforcement des capacités. Tous les soutiens nécessaires au développement et au transfert de technologies (ainsi qu'au renforcement des capacités) qui fait partie du soutien financier doivent être rapportés uniquement dans le MTC sur le soutien financier nécessaire (MTC III.6). Ce MTC comprend une colonne spécifique permettant d'indiquer ce lien entre le soutien financier et les autres moyens de mise en œuvre. Si de tels liens existent, insérer « 1 » pour « oui » ;

²² Si la classification nationale des secteurs et sous-secteurs diffère de la classification de la CCNUCC, il est nécessaire de transposer la classification nationale dans la classification sectorielle de la CCNUCC.

²³ CCNUCC, Directives pour l'application des modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre de transparence renforcé visé à l'article 13 de l'Accord de Paris, 2015, <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CMA2021_L10a2F.pdf>, consulté le 19 avril 2024.

si le soutien financier ne contribue pas à ces autres moyens de mise en œuvre, insérer « 0 » pour « non ». En revanche, seul le soutien nécessaire au développement et au transfert de technologies et/ou au renforcement des capacités qui ne fait pas partie du soutien financier doit être rapporté dans des MTC distincts (MTC III.8, MTC III.10). Cela permet d'éviter le double comptage.

Rapportage du soutien financier reçu (MTC III.7).

1. Extraire les données sur les flux financiers reçus des donateurs et investisseurs internationaux

Bien que les informations sur la finance climat nationale disponible dans le pays soient des données pertinentes à inclure dans le RBT, il est particulièrement recommandé aux pays en développement de fournir des données sur le soutien financier reçu de sources internationales. Pour rapporter sur le soutien financier reçu, la base de données sur la finance climat suivie (Phase 4) doit être filtrée par source et par canal, afin de ne sélectionner que la finance climat provenant de sources internationales au sein de la base de données nationale.

Les pays ne doivent pas inclure les informations concernant le soutien financier reçu pour la mise en œuvre de l'Article 13 de l'Accord de Paris et les activités liées à la transparence, car ces données doivent être rapportées séparément afin d'éviter tout double comptage.

2. Compléter les données dans le MTC (Table III.6) et fournir les hypothèses

Une fois les données pertinentes sur le soutien financier reçu des pays développés extraites et alignées, si nécessaire, avec les normes de rapportage du MTC²⁴, elles

peuvent être utilisées pour remplir le MTC approprié (Tableau III.7) (Encadré 11). Le cas échéant, l'équivalent subvention peut être renseigné dans la colonne « Informations complémentaires ». En outre, les hypothèses (c'est-à-dire les paramètres définis à l'étape 8) doivent être fournies dans la section appropriée.

3. Indiquer si le soutien financier nécessaire contribue au développement et transfert de technologie et/ou au renforcement des capacités

Lors du rapportage sur le soutien financier reçu, les pays en développement Parties doivent également fournir des informations sur la contribution du soutien financier aux objectifs de développement et de transfert de technologies, ainsi qu'au renforcement des capacités. Tous les soutiens reçus pour le développement et le transfert de technologies (ainsi que pour le renforcement des capacités) qui font partie du soutien financier doivent être rapportés uniquement dans le MTC sur le soutien financier reçu (MTC III.7). Ce MTC comprend une colonne spécifique permettant d'indiquer ce lien entre le soutien financier et les autres moyens de mise en œuvre. Si de tels liens existent, insérer « 1 » pour « oui » ; si le soutien financier ne contribue pas à ces autres moyens de mise en œuvre, insérer « 0 » pour « non ». En revanche, seul le soutien reçu pour le développement et le transfert de technologies et/ou pour le renforcement des capacités qui ne fait pas partie du soutien financier doit être rapporté dans des MTC distincts (MTC III.9, MTC III.11). Cela permet d'éviter le double comptage.

Rapporter le soutien financier nécessaire en vue de la mise en œuvre de l'article 13 de l'Accord de Paris et des activités liées à la transparence (MTC III.12).

Les informations relatives au soutien financier nécessaire en vue de la mise en œuvre de l'Article 13 de l'Accord de Paris et des activités liées à la transparence, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de

24 Les paramètres du cycle de transparence du financement climatique sont généralement alignés sur les exigences du CTR (encadré 11). Toutefois, la classification nationale des secteurs et sous-secteurs peut différer, car les classifications nationales plutôt que les classifications de la CCNUCC sont appliquées à des niveaux de complexité plus élevés. Dans ce cas, la classification nationale doit être traduite dans la classification sectorielle de la CCNUCC.

transparence, doivent être rapportées séparément des informations générales sur le soutien nécessaire. Pour fournir les informations exactes, les pays doivent inclure uniquement les données sur le soutien financier nécessaire en vue de la mise en œuvre de l'Article 13 et des activités liées à la transparence, issues de leur évaluation des lacunes et besoins financiers. Ces informations doivent être rapportées dans le MTC III.12. Il est essentiel d'éviter le double comptage entre les informations rapportées sur le soutien financier nécessaire (MTC III.6) (ainsi que le renforcement des capacités, MTC III.10) et celles relatives au soutien nécessaire pour la mise en œuvre de l'Article 13 de l'Accord de Paris et des activités liées à la transparence (MTC III.12).

Rapporter le soutien financier reçu en vue de la mise en œuvre de l'article 13 de l'Accord de Paris et des activités liées à la transparence (MTC III.13).

Les informations relatives au soutien financier reçu en vue de la mise en œuvre de l'Article 13 de l'Accord de Paris et des activités liées à la transparence, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de transparence, doivent être rapportées séparément des informations générales sur le soutien reçu. Pour fournir les informations exactes, les pays doivent inclure uniquement les données sur le soutien financier reçu en vue de la mise en œuvre de l'Article 13 et des activités liées à la transparence, issues de leur base de données de suivi de la finance climat. Ces informations doivent être rapportées dans le MTC III.13. Il est essentiel d'éviter le double comptage entre les informations rapportées sur le soutien financier reçu (MTC III.7) (ainsi que le renforcement des capacités, MTC III.11) et celles relatives au soutien reçu pour la mise en œuvre de l'Article 13 de l'Accord de Paris et des activités liées à la transparence (MTC III.13).

Rapporter le soutien financier nécessaires et reçu dans le RBT.

Les exigences et formats de rapportage via le RBT ont été définies par les Décisions 18/CMA.1. Pour rapporter le soutien financier nécessaire et reçu, les pays en développement Parties doivent inclure les informations suivantes dans leur RBT :

- A.** Situation nationale, dispositifs institutionnels et stratégies impulsées par le pays (paragraphe 130 des MPG).
- B.** Hypothèses, définitions et méthodes utilisées (paragraphe 131 des MPG).

- C.** Informations sur l'appui financier dont les pays en développement parties ont besoin au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris (paragraphe 132 et 133 des MPG).
- D.** Informations sur l'appui financier reçu par les pays en développement parties au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris (paragraphe 134 des MPG).
- E.** Informations sur l'appui à la mise au point et au transfert de technologies dont les pays en développement parties ont besoin au titre de l'article 10 de l'Accord de Paris (paragraphe 143 à 145 des MPG).

En complétant les MTC relatifs au soutien financier reçu (Table III.7, paragraphe 134 des MPG), les MTC relatifs au soutien financier nécessaire (Table III.6, paragraphe 133 des MPG) et en fournissant les informations complémentaires requises (paragraphe 132 des MPG), les pays auront complété la mise en œuvre des informations listées en sections « **C** » et « **D** » concernant le rapportage du soutien financier.

Les pays peuvent également inclure des informations complémentaires sur le paysage national de la finance climat, telles que les ressources financières domestiques disponibles, ainsi que les principales sources et secteurs concernés. Ces données peuvent être enrichies par des analyses, des résultats, des graphiques et des figures élaborés au cours des Phases 3 à 5.

Conformément aux exigences du CTR, les premiers RBT doivent être soumis au plus tard le 31 décembre 2024, puis tous les deux ans. Afin de respecter les échéances définies par le CTR, il est essentiel que les responsabilités institutionnelles et les processus soient établis et mis en œuvre à temps.

Par ailleurs, au-delà de la communication du suivi de la finance climat et des besoins restants aux institutions publiques, aux donateurs ou à la CCNUCC, d'autres acteurs nationaux, tels que le grand public, peuvent également tirer parti de la transparence. Des recommandations sur la manière de structurer et de présenter ces informations aux parties prenantes publiques et privées sont détaillées dans [l'Annexe 6. Communiquer les résultats de transparence aux parties prenantes publiques et privées.](#)

Etape 21 : Préparer le prochain cycle

Après avoir achevé le cycle de transparence sur la finance climat et appliqué les résultats, ce guide recommande d'évaluer la mise en œuvre et d'identifier les enseignements clés. Ces enseignements permettent d'appuyer la planification du cycle suivant, y compris les décisions sur l'éventuel passage à des niveaux de complexité supérieurs, le cas échéant.

Planifier la mise en œuvre du prochain cycle de transparence sur la finance climat.

Le cycle de transparence sur la finance climat repose sur une approche itérative qui renforce la transparence en matière de finance climat, en visant une évolution et une amélioration continue des processus et des systèmes nationaux. La préparation du prochain cycle, ainsi que l'évolution vers des niveaux de complexité supérieurs, se basent sur les retours d'expérience concernant la performance et la qualité des résultats obtenus lors du cycle précédent.

Elaborer et mettre en œuvre un plan d'amélioration

Le plan d'amélioration doit être conçu en tenant compte des forces et des limites identifiées précédemment (par exemple, les indicateurs clés de performance (ICP) et le plan d'évaluation élaborés à l'[Etape 4](#)). Ce plan doit également refléter les ambitions du pays pour le renforcement du cycle de transparence en matière de finance climat. Il constitue une étape de préparation à la prochaine mise en œuvre du cycle et détermine les phases qui devront être intégrées. Voici des scénarios possibles :

- Si les performances et les résultats sont de haute qualité, il est possible d'envisager une progression vers des niveaux de complexité plus avancés. Cela peut concerner le plan général (par exemple, approfondir la définition de la finance climat lors de la Phase 1), ou des aspects spécifiques des phases opérationnelles (par exemple, élargir le périmètre des sources ou améliorer la complexité des méthodes de collecte de données pour la mesure et la vérification des flux de financements climatiques lors de la Phase 4).
 - Les pays peuvent également choisir de développer une feuille de route à long terme pour progresser vers des niveaux de complexité supérieurs.
- Le cadre de transparence sur la finance climat est conçu comme un processus dynamique et adaptable, en constante évolution. La préparation du prochain cycle s'appuie sur un retour d'expérience continu de la conduite et la mise en œuvre de ce cadre, et sur son adaptation aux éventuels changements majeurs dans les politiques publiques, les réglementations, les conditions de marché, les exigences internationales de rapportage ou les arrangements institutionnels. Ce processus offre une opportunité pour les pays de réfléchir aux aspects qui ont bien fonctionné et aux difficultés rencontrées. Il permet également de mieux cerner les attentes et les perspectives d'améliorations vis-à-vis de ce cadre de transparence.
- Si l'évaluation révèle des lacunes majeures dans les dispositifs institutionnels et les processus de transparence en matière de finance climat, le plan d'amélioration doit se concentrer sur les phases d'initialisation (Phases 1 et 2).
 - Si l'évaluation montre que les performances étaient globalement bonnes et que la priorité est d'obtenir de nouveaux résultats en matière de transparence, il est possible de passer directement aux phases opérationnelles (Phases 3 et 4), en évitant les phases d'initialisation.



Ressources pour la Phase 5 :

- [Appendice A : Outil pour la Transparence en matière de finance climat](#)
- [Annexe 3. CTR et CFNI](#)
- [Annexe 3. CTR : Article 13 de l'Accord de Paris](#)
- [Annexe 6. Communiquer les résultats de transparence aux parties prenantes publiques et privées](#)
- [Guide d'Evaluation des Politiques \(en anglais uniquement\), ICAT](#)
- [Manuel de référence du Cadre de Transparence Renforcé de l'Accord de Paris, CCNUCC](#)
- [Rapport sur la stabilité financière dans le monde, « Chapitre 3 : Politiques du secteur financier pour débloquer la finance climat privée dans les marchés émergents et les économies en développement » \(en anglais uniquement\), FMI](#)
- [« Activer l'alignement : Application des principes du G-20 pour l'alignement de la finance durable en mettant l'accent sur l'atténuation du changement climatique » \(en anglais uniquement\), FMI, Banque mondiale, OCDE](#)

Photo par © ENVATO



Part 3

Modèles, outils, et méthodologie

Appendice A : Modèles et outils

Évaluation de base d'un pays

TABLEAU 19

Liste de vérification complète pour l'évaluation de base d'un pays

Catégorie	Questions	Réponses	Étapes auxquelles se référer
Politiques et réglementations climatiques	Le pays a-t-il entrepris des initiatives pour lier la finance climat aux politiques et objectifs climatiques ?	Oui / Non	
	Est-il nécessaire de développer ou de formaliser une nouvelle politique ou réglementation pour la transparence en matière de finance climat ?	Oui / Non	
Cadrage, planification et arrangements institutionnels	Le pays a-t-il récemment réalisé une cartographie des parties prenantes en matière de finance climat ?	Oui / Non	Si non, se référer à l'étape 2
	Le pays a-t-il rencontré des défis ou des obstacles liés à la transparence en matière de finance climat ?	Oui / Non	
	Le pays a-t-il identifié les principaux objectifs pour la mise en œuvre de ce guide ?	Oui / Non	Si non, se référer à l'étape 3
	Le gouvernement a-t-il défini des rôles et des responsabilités clairs pour chaque tâche de suivi de la finance climat sur la base de la cartographie des parties prenantes ?	Oui / Non	Si non, se référer à l'étape 5
	Existe-t-il une entité ou une équipe qui supervise toutes les tâches liées à la gestion de la finance climat ?	Oui / Non	Si non, se référer à l'étape 5
	Le cas échéant, l'organisme de surveillance inclut-il à la fois des acteurs publics et privés ?	Oui / Non	Si non, se référer à l'étape 5
	Le gouvernement a-t-il établi des procédures claires ou des lignes directrices sur les mécanismes de collaboration pour le suivi et la mobilisation des flux de financements climatiques ?	Oui / Non	Si non, se référer à l'étape 5
	Le gouvernement a-t-il réalisé une évaluation des domaines d'expertise des différents ministères, départements et personnels ?	Oui / Non	Si non, se référer à l'étape 5
	Le gouvernement a-t-il mis en place des systèmes pour garantir que les structures institutionnelles soient suivies et révisées régulièrement ?	Oui / Non	Si non, se référer à l'étape 5
	Le gouvernement a-t-il déjà désigné un point focal dans chaque ministère et secteur pour la collecte de données liées au climat ?	Oui / Non	Si non, se référer à l'étape 5

Catégorie	Questions	Réponses	Étapes auxquelles se référer
Cadrage, planification et arrangements institutionnels	Le gouvernement a-t-il mis en place des systèmes procéduraux pour collecter les données relatives à la finance climat ?	Oui / Non	Si non, se référer à l'étape 5
	Le gouvernement a-t-il mis en place ou prévoit-il de mettre en place un processus législatif pour la collecte de données ?	Oui / Non	Si non, se référer à l'étape 5
	Le gouvernement a-t-il identifié les principales capacités et rôles nécessaires à la gestion de la finance climat ?	Oui / Non	Si non, se référer à l'étape 6
	Le gouvernement a-t-il planifié et organisé un ensemble de formations pour renforcer la capacité technique du personnel concerné ?	Oui / Non	Si non, se référer à l'étape 6
	Sur la base de cette évaluation et des objectifs de mise en œuvre de ce guide, le pays a-t-il élaboré un plan d'action ?	Oui / Non	Si non, se référer à l'étape 4
Définir et classer la finance climat	Le pays a-t-il une définition collective de la finance climat au niveau national ?	Oui / Non	Si ce n'est pas le cas, ou si un pays souhaite disposer d'une définition avancée, se référer à l'étape 7
	Le pays dispose-t-il d'une classification des secteurs économiques et des activités éligibles basée sur la définition de la finance climat ?	Oui / Non	Si ce n'est pas le cas, ou si un pays souhaite disposer d'une classification avancée, se référer à l'étape 7
	S'il existe un suivi de la finance climat, lesquelles des sources suivantes sont actuellement suivies ? (Sélectionner toutes les options qui s'appliquent)	Budgétaire / Extra-budgétaire	Pour une couverture plus large du suivi de la finance climat, se référer à l'étape 8
	Si un suivi de la finance climat ou un marquage budgétaire est en place, quel est le niveau d'agrégation actuellement utilisé dans le pays pour estimer les flux financiers ?	Fondé sur les projets / Fondé sur les composantes	Pour plus d'informations, se référer à l'étape 8.
	Si un suivi de la finance climat ou un marquage budgétaire est en place, le pays a-t-il défini les paramètres suivants ? ▪ Granularité des instruments financiers ▪ Informations sur les bénéficiaires ▪ Informations sur le type d'instruments ▪ Financements climatiques engagés/décaissés ▪ Fréquence du cadre de transparence	Oui / Non	Si non, se référer à l'étape 8
	Le pays a-t-il déjà identifié des indicateurs d'impact sur le climat ?	Oui / Non	Si non, se référer à l'étape 9

Catégorie	Questions	Réponses	Etapes auxquelles se référer
Evaluation des besoins en matière de finance climat	Le pays a-t-il estimé les financements nécessaires à la mise en œuvre de sa CDN ? Quelle est la précision de cette estimation ?	Oui / Non	Pour plus d'informations, se référer à la phase 3
	Le pays a-t-il élaboré un plan d'investissement pour atteindre les objectifs de sa CDN en tenant compte des coûts estimés ?	Oui / Non	
	Si oui à la question précédente, quelle est la précision de l'estimation ?	Précise Imprécise	Pour plus d'informations, se référer à la phase 3
	Quelle est la couverture des objectifs de la CDN ? (Sélectionner les options s'appliquent)	Atténuation Adaptation	Pour plus d'informations, se référer à l'étape 10
	Le pays dispose-t-il d'un plan d'action basé sur les arrangements institutionnels pour l'évaluation des besoins en financement de la CDN ?	Oui / Non	Pour plus d'informations, se référer à l'étape 11 et au tableau 12
	Le pays dispose-t-il d'un processus de vérification régulier pour l'évaluation du financement des CDN ?	Unique, périodique, etc.	Pour plus d'informations, se référer à l'étape 13
Suivi de la finance climat	Quelles sont les sources actuelles de collecte des données sur la finance climat ?	Budgétaire / Extra-budgétaire	Pour plus d'informations, se référer à l'étape 14
	Le pays utilise-t-il des méthodologies de suivi pour les sources suivantes de flux de finance climat ? ▪ Publiques nationales ▪ Privées nationales ▪ Publiques internationales ▪ Privées internationales	Oui / Non	
	Existe-t-il un besoin d'améliorer ou de modifier ces méthodologies ?	Oui / Non	
	Le pays dispose-t-il d'une base de données ou d'un système d'information pour enregistrer les données relatives à la finance climat ?	Oui / Non	
	Le processus de classification des programmes et projets en fonction de la définition établie de la finance climat est-il en place ?	Oui / Non	Si non, se référer à l'étape 14
	Le processus de vérification des données relatives à la finance climat est-il en place ?	Oui / Non	Si non, se référer à l'étape 16
	Le processus d'attribution de pondération aux données sur la finance climat est-il en place ? (par exemple, les marqueurs de Rio, le CPEIR et le CBT)	Oui / Non	Si non, se référer à l'étape 15

Catégorie	Questions	Réponses	Étapes auxquelles se référer
Suivi de la finance climat	A quelle fréquence sont collectées / estimées les données relatives à la finance climat ?	Unique, périodique, etc.	
	Le pays a-t-il développé et mis en œuvre des taxonomies durables/vertes ?	Oui / Non	Dans les deux cas, se référer à l'étape 7
De la transparence au renforcement de l'action climatique	Le pays a-t-il évalué les besoins financiers ex-ante par rapport à la mesure ex-post et à la vérification des flux de financements climatiques ? En procédant ainsi, le pays a-t-il évalué de manière précise les lacunes de financement ?	Oui / Non	Si non, se référer à l'étape 17
	Le pays prévoit-il de faire un rapport dans le cadre du RBT, en particulier la section sur le soutien nécessaire et reçu ?	Oui / Non	Si oui, se référer à l'étape 20
	Le pays vise-t-il l'optimisation de la gestion des ressources publiques pour la finance climat ?	Oui / Non	Si oui, se référer à l'étape 18
	Le pays a-t-il élaboré une feuille de route à long terme pour un niveau plus avancé et une plus grande granularité pour le prochain cycle ?	Oui / Non	Si non, se référer à l'étape 21

Outil pour la Transparence en matière de Finance Climat

L'Outil pour la Transparence en matière de Finance Climat est un outil Excel conçu pour accompagner les étapes des Phases 4 et 5. Il est important de noter qu'il est limité au niveau de complexité 1. Pour des approches plus approfondies et adaptées à chaque pays, il est recommandé de développer des systèmes de transparence spécifiques basés sur des technologies de l'information.

Cet outil comprend les feuilles de calcul suivantes, qui sont toutes interconnectées :

- **Tableau de suivi de la finance climat (budgétaire et extra-budgétaire) :** Cette feuille de calcul représente la base de données centrale de l'outil. Elle permet un suivi ex post du financement climatique, budgétaire et extra-budgétaire, et comprend tous les schémas d'information de niveau de complexité 1, tels que la source, l'année, le secteur, la pertinence climatique ou les montants par instrument financier. De nombreuses valeurs standards sont déjà incluses, et peuvent être sélectionnées à l'aide de menus déroulants.

Cela facilite l'agrégation, la comparaison, l'analyse et l'établissement de rapports.

- **Vue d'ensemble :** Cette vue d'ensemble permet d'analyser les informations du premier onglet, le tableau de suivi de la finance climat, sur la base de tableaux et de figures générés par Pivot. Des évaluations prédéfinies existent pour le volume de financement climatique par domaine thématique (adaptation, atténuation, transverse) et par année, par canal/source et par secteur.
- **Comparaison ex-ante et ex-post :** Cet onglet permet de comparer les volumes de financements climatiques ex post avec les besoins dérivés ex ante. Les données ex post sont générées par les informations contenues dans l'onglet « Tableau de suivi de la finance climat ». Les besoins ex ante doivent être insérés manuellement, sur la base de l'approche et de la méthodologie respectives sélectionnées lors de la phase 3.
- **Rapportage MTC :** Pour faciliter l'établissement de rapports du CTR de l'Accord de Paris, l'Outil comprend

une feuille de calcul qui transfère les informations pertinentes du Tableau de suivi du financement climatique dans le tableau du RBT « Informations sur l'appui financier reçu par les pays en développement parties au titre de l'article 9 ». Ainsi, les données requises seront extraites du tableau de suivi de manière automatique. Cela permet aux pays de visualiser la manière dont les informations apparaîtront dans les MTC, mais les pays devront tout de même télécharger ces informations via le module « Soutien » de l'outil ETF Reporting Tool dans le cadre de la soumission officielle du RBT.

- **Paramètres et Catégories :** Cet onglet énumère et explique tous les paramètres et catégories utilisés dans l'Outil, par exemple

pour les menus déroulants. Il peut être adapté aux besoins et aux priorités du pays utilisateur.

Matrice d'identification des organismes clés de mise en œuvre

Cet exemple de matrice peut être développé de manière plus détaillée lors de la mise en place des cadres institutionnels et de l'établissement d'un paysage national de la finance climat (Phase 1). Néanmoins, elle pourrait permettre aux pays d'identifier les principaux organismes de mise en œuvre internationales ou les agences de coopération par secteur.

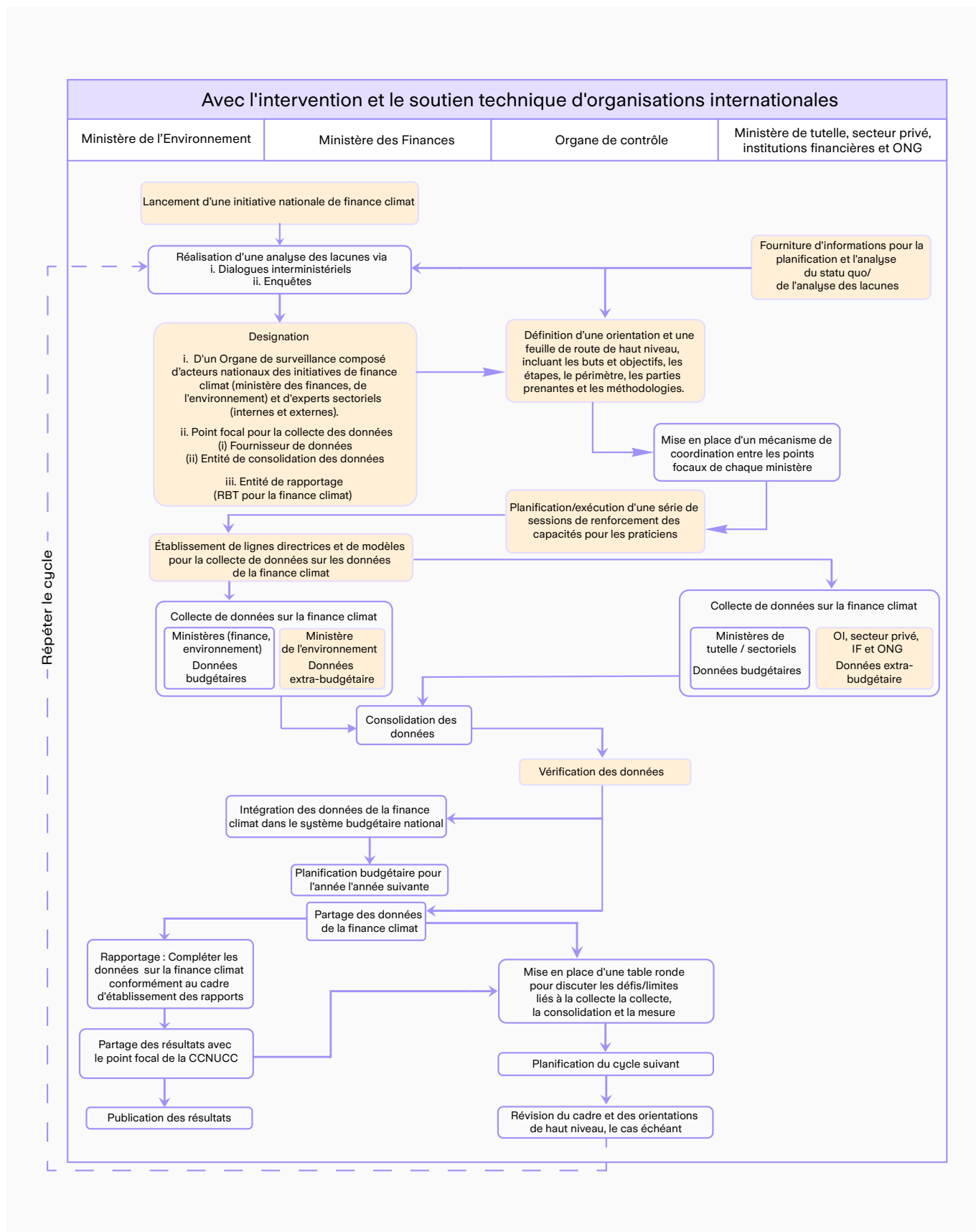
TABLEAU 20

Exemple d'identification des organismes clés de mise en œuvre

Organisation sectorielle	Energie			Agriculture	
	Production d'énergie	Transports	Infrastructures	Gestion des cultures	Elevage
PNUE	X	X	X		
Banque Mondiale	X	X	X		
FAO				X	X
GIZ	X	X	X		

FIGURE 12

Diagramme de flux et dispositifs institutionnels pour la collecte des données sur la finance climat et le MNV



Modèle de cartographie des parties prenantes

TABLEAU 21

Exemple de rôles et de cartographie des parties prenantes

Domaines clés de travail	Tâches secondaires	Parties prenantes				Calendrier et fréquence
		Responsable	Décisionnaire	Consulté	Informé	
i. Planification	Organisme de conseil, de pilotage et de surveillance					
	Définir une orientation de haut niveau					
	Fournir les ressources nécessaires					
	Développer/mettre à jour les cadres de : ▪ Processus de collecte des données ▪ Mécanisme de coordination ▪ Mécanisme de communication					
	Etablir un système MNV institutionnel					
	Planifier et coordonner le renforcement des capacités du personnel					
	Suivre et évaluer les progrès					
	Coordonner les réunions avec les points focaux des ministères sectoriels et les parties prenantes clés					
	Partager les résultats avec les parties prenantes clés pour la planification du prochain cycle					

Domaines clés de travail	Tâches secondaires	Parties prenantes				Calendrier et fréquence
		Responsable	Décisionnaire	Consulté	Informé	
ii. Collecte de données	Collecter des données sectorielles au niveau des projets					
	Vérifier les données en mettant l'accent sur le degré de pertinence climatique d'un projet					
	Consolider les données relatives à la finance climat					
	Transmettre les défis ou limites liés à la collecte des données à un organe de pilotage					
iii. Rapportage	Compléter relatives à la finance climat conformément au cadre de rapportage					
	Partager les résultats avec le point focal de l'entité opérationnelle de la CCNUCC					
	Intégrer les données relatives à la finance climat dans le système budgétaire national					

Feuille de route par défaut

TABLEAU 22

Feuille de route par défaut pour les pays

Phase	Objectifs	Niveau de complexité	Entités responsables	Résultats attendus	Année 1												Outils/modèles disponibles
					Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	
Phase 1. Cadrage, planification et dispositions institutionnelles	Activité 1.1 : identifier toutes les parties prenantes	NA		Rapport de référence détaillé et analyse des parties prenantes													Evaluation de la situation de base d'un pays
	Activité 1.2 : Réalisation d'une évaluation de la situation de base d'un pays	NA															Tableau d'identification des parties prenantes
	Activité 1.3 : Définir les objectifs et le périmètre	NA		Objectifs et périmètres définis													Modèle de cartographie des parties prenantes
	Activité 1.4 : Cartographie des arrangements institutionnels actuels, des rôles et des responsabilités, et de la structure du gouvernement	NA		Rapport sur les arrangements institutionnels établis pour la transparence en matière de finance climat													
	Activité 1.5 : Développer les arrangements institutionnels nécessaires et les rôles et responsabilités associés pour la transparence en matière de finance climat	NA															Diagramme de flux et dispositifs institutionnels pour la collecte des données sur la finance climat et le MNV

[illegible]

Phase	Objectifs	Niveau de complexité	Entités responsables	Résultats attendus	Année 1												Outils/modèles disponibles
					Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	
Phase 3 : Évaluation ex ante des besoins en matière de finance climat pour la CDN	Activité 3.1 : Établir le cadre pour la mise en place d'une méthodologie nationale d'évaluation des besoins en financement climatique	NA		Rapport sur la méthodologie d'identification des besoins en financement climatique et la feuille de route pour sa mise en œuvre													
	Activité 3.2 : Développer la méthodologie pour identifier les besoins en financement climatique																Tableau 26 : Liste des méthodologies et approches généralement utilisées
	Activité 3.3 : Élaborer une feuille de route pour intégrer la méthodologie d'identification des besoins en financement climatique dans le système global de transparence en matière de finance climat	NA															
Phase 4. Suivi de la finance climat	Activité 4.1 : Développer la méthodologie de suivi des flux de financements climatiques			Rapport sur la méthodologie utilisée pour le suivi des flux de financements climatiques et la feuille de route pour sa mise en œuvre													Outil pour la Transparence en matière de Finance Climat – Tableau de suivi de la finance climat (budgétaire et extra-budgétaire)
	Activité 4.2 : Élaborer une feuille de route pour intégrer la méthodologie de suivi des flux de financements climatiques dans le système global de transparence en matière de finance climat	NA															Liste de contrôles qualité pour le suivi de la finance climat

[illegible]

Liste de contrôles qualité pour le suivi de la finance climat

TABLEAU 23

Modèle pour effectuer le contrôle qualité du suivi de la finance climat

Procédure de contrôle qualité	Exécution					
	Réalisée ?	Date	Personne responsable	Commentaires / observations	Améliorations ou mesures correctives prises	Documents supports
Traitement de données : vérifier la complétude des données collectées						
Vérifier que les informations pertinentes sur le volume du flux financier, la source, le bénéficiaire, le titre, la description, etc. sont enregistrées dans la base de données.						
Traitement des données : vérifier la conformité des données au format requis						
Vérifier que les données ont été entrées dans la base de données dans le bon format.						
Vérifier les erreurs de transcription dans la saisie des données et des références (par exemple, de la devise locale à l'USD, des langues locales à l'anglais, le cas échéant).						
Vérification des données : mener des contrôles qualité						
Vérifier que les projets ou activités ont été affectés au bon secteur.						
Vérifier si les projets (et les activités, le cas échéant) ont été correctement affectés à l'atténuation, à l'adaptation ou aux domaines transversaux.						
Vérifier que les projets identifiés correspondent à la période / aux années sélectionnées pour le suivi de la finance climat.						

Procédure de contrôle qualité	Exécution					
	Réalisée ?	Date	Personne responsable	Commentaires / observations	Améliorations ou mesures correctives prises	Documents supports
Vérifier qu'il n'y a pas d'entrées multiples pour le même projet ou la même activité de la finance climat, par exemple, sur la base des identifiants et des titres de budget).						
Vérifier que les étapes de traitement précédentes ont été correctement suivies.						
Vérifier que les calculs ont été effectués correctement après avoir appliqué toutes les classifications proposées conformément à la méthodologie de suivi de la finance climat.						
Vérification des données : mener des contrôles de plausibilité						
Vérifier que le nombre de projets liés à la finance climat identifiés correspond au nombre de projets réalisés dans le pays.						
Vérifier s'il existe des projets ou des activités inhabituels identifiés dans les bases de données qui n'ont pas de pertinence climatique.						
Vérifier s'il existe des valeurs aberrantes concernant la somme financière (extrêmes aux extrémités supérieures et inférieures).						
Vérifier les tendances concernant les résultats du suivi de la finance climat des années précédentes (par exemple, à titre de comparaison à une référence).						

Appendice B : Structure de la méthodologie et recherches de fond

L'appendice B contient des recherches de fond sur la méthodologie et des explications détaillées sur les recommandations formulées tout au long du guide. Elle est divisée en quatre sections :

1. Définir la finance climat
2. Cadre institutionnel pour la collecte de données sur la finance climat et le MNV
3. Estimation ex ante de la finance climat
4. Suivi ex-post de l'historique des flux de finance climat

Chaque section comprend de brèves descriptions, des pratiques internationales et des approches méthodologiques.

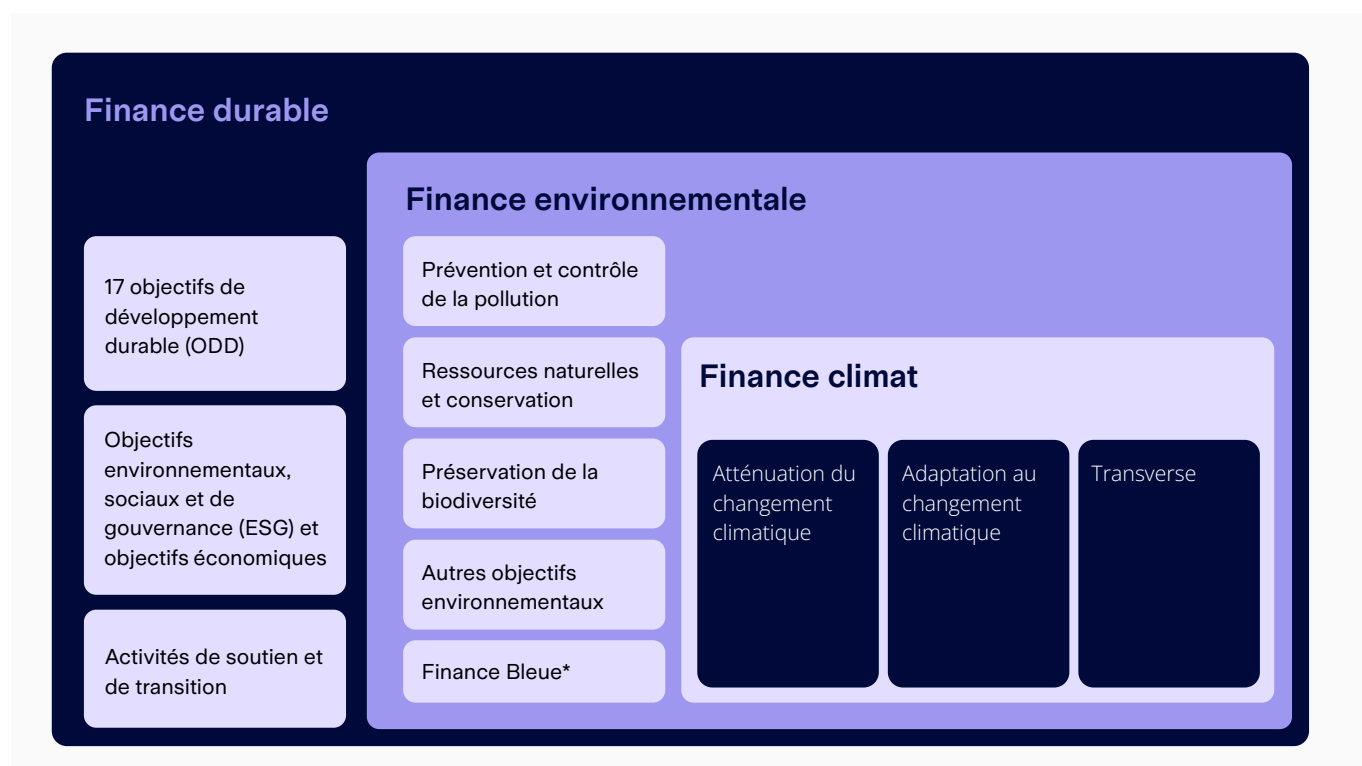
1. Définir la finance climat

L'action climatique, les questions de durabilité et la protection de l'environnement sont devenues des dialogues clés au centre des agendas politiques des organisations internationales, des gouvernements nationaux et locaux et des institutions du secteur privé.

Un nouveau langage est apparu pour répondre à ces défis, comme le montre la figure 13. Dans la sphère financière, ces termes incluent la finance durable, la finance environnementale, la finance climat, la finance sociale, la finance de la biodiversité, la finance verte/bleue et la finance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).

FIGURE 13

Relation entre les définitions de la finance durable, environnementale et de la finance climat. **Source** : Adapté de International Capital Market Association (ICMA), 2020. (Association internationale des marchés de capitaux)



Étant donné que la définition de la finance climat a été couverte dans la Phase 2 de la Partie 2, cette section se concentre davantage sur la logique qui sous-tend la classification sectorielle et les paramètres recommandés.

Définition des secteurs

Revue des pratiques internationales

La classification sectorielle des mesures d'atténuation et d'adaptation est un élément clé de la définition de la finance climat. En classifiant les projets et programmes liés au climat par sous-secteur de l'économie réelle, les activités économiques peuvent être identifiées au niveau de l'industrie et de l'entité. Il est recommandé de rendre les classifications nationales des secteurs économiques compatibles avec une catégorisation internationale telle que la CCNUCC, le GIEC ou l'OCDE.

Approches adoptées pour la transparence en matière de finance climat

Dans ce guide, la classification sectorielle est effectuée conformément aux MTC. Pour la classification des sous-secteurs, les Marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE ont été utilisés comme référence (Se référer à l'onglet Paramètres et Catégories de [l'Outil pour la Transparence en matière de Finance Climat](#)).

TABLEAU 24

Classification des secteurs économiques pour le suivi de la finance climat. **Source** : RBT, Marqueurs de Rio du l'OCDE/CAD, marqueurs CPI, et CPI

Secteurs (MTC du RBT)	Sous-secteurs (Marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE)	Sous-secteurs (CPI)
Energie	- Politique de l'énergie - Production d'électricité, sources renouvelables - Centrales hybrides - Centrales nucléaires - Distribution de l'énergie - Banques et services financiers - Entreprises et autres services	- Production d'électricité et de chaleur - Transport et distribution d'électricité et de chaleur - Production de combustibles - Transport et distribution de biocombustibles - Appui aux politiques et au budget national et renforcement des capacités - Autres

Secteurs (MTC du RBT)	Sous-secteurs (Marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE)	Sous-secteurs (CPI)
Transports	- Politique des transports et gestion administrative - Transport routier - Transport ferroviaire - Transport par voies d'eau - Transport aérien - Stockage - Education / formation dans les transports et le stockage	- Transport routier privé - Transport ferroviaire et public - Voie maritime et fluviale - Transport aérien - Appui aux politiques et au budget national et renforcement des capacités - Infrastructures de transport et développement urbain - Autres
Industrie	- Politique de l'industrie et gestion administrative - Développement industriel - Développement des petites et moyennes entreprises - Artisanat - Agro-industries - Industries forestières - Industrie textile, cuir et produits similaires - Produits chimiques - Production d'engrais chimique - Ciment, chaux et plâtre - Fabrication d'énergie (combustibles fossiles) - Produits pharmaceutiques - Industrie métallurgique de base - Industries de métaux non-ferreux - Construction mécanique et électrique - Matériel de transport - Production de biocarburants modernes - Production d'appareils de cuisine propres - Recherche et développement technologiques	- Procédés industriels, d'extraction et de fabrication - Infrastructures industrielles et entrepôts - Appui aux politiques et au budget national et renforcement des capacités - Autres

Secteurs (MTC du RBT)	Sous-secteurs (Marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE)	Sous-secteurs (CPI)
Agriculture	▪ Politique agricole et gestion administrative ▪ Développement agricole ▪ Ressources en terres cultivables ▪ Ressources en eau à usage agricole ▪ Produits à usage agricole ▪ Production agricole ▪ Production industrielle de récoltes / récoltes destinées à l'exportation ▪ Bétail ▪ Réforme agraire ▪ Développement agricole alternatif ▪ Vulgarisation agricole ▪ Education et formation dans le domaine agricole ▪ Recherche agronomique ▪ Services agricoles ▪ Protection des plantes et des récoltes, lutttes antiacridienne ▪ Services financiers agricoles ▪ Coopératives agricoles	▪ Agriculture, sylviculture, autres utilisations des terres et pêche ▪ Agriculture ▪ Pêche ▪ Alimentation et régime alimentaire ▪ Politique, soutien au budget national et renforcement des capacités ▪ Non spécifié
Sylviculture	▪ Services vétérinaires (bétail) ▪ Politique de la sylviculture et gestion administrative ▪ Développement sylvicole ▪ Reboisement (bois de chauffage et charbon de bois) ▪ Education et formation en sylviculture ▪ Recherche en sylviculture ▪ Services sylvicoles	

Secteurs (MTC du RBT)	Sous-secteurs (Marqueurs Rio du CAD de l'OCDE)	Sous-secteurs (CPI)
Eau et Assainissement	- Politique et gestion administrative du secteur de l'eau - Préservation des ressources en eau (y compris collecte de données) - Approvisionnement en eau et assainissement - systèmes à grande échelle - Approvisionnement en eau - systèmes à grande échelle - Assainissement - systèmes à grande échelle - Approvisionnement en eau potable et assainissement - dispositifs de base - Approvisionnement en eau potable - dispositifs de base - Assainissement - dispositifs de base - Aménagement de bassins fluviaux - Traitement des déchets - Education et formation dans la distribution d'eau et assainissement	- Déchets - Déchets solides - Politique et budget national - Soutien et renforcement des capacités - Traitement des eaux usées - Approvisionnement en eau et assainissement - Traitement des eaux usées - Politique, soutien au budget national et renforcement des capacités - Autres
Intersectoriel		- Politique, soutien au budget national et renforcement des capacités - Conservation de la biodiversité, des terres et du milieu marin - Gestion des risques de catastrophes - autres
Autre		

Paramètres

Les paramètres suivants peuvent aider les pays à définir et à suivre la finance climat au niveau national.

Paramètre 1. Périmètre des sources de finance climat

Paramètre 2. Granularité du rapportage

Paramètre 3. Instruments financiers

Paramètre 4. Information sur les bénéficiaires de la finance climat

Parameter 5. Type d'intervention

Parameter 6. Suivi des financements climatiques engagés ou décaissés

Parameter 7. Fréquence de suivi du cadre de transparence

Paramètre 1. Périmètre des sources de finance climat

Revue des pratiques internationales

La revue des meilleures méthodes internationales pour le suivi de la finance climat montre que le périmètre des sources de finance climat inclus dans l'évaluation varie. Alors que la plupart des méthodologies se concentrent soit sur les flux publics internationaux de financements climatiques, soit sur les sources publiques mobilisées dans les budgets des gouvernements, certaines méthodologies ciblent explicitement les flux de financements climatiques provenant du secteur privé, comme la méthodologie du CPI, qui adopte une approche holistique en incluant l'ensemble des sources.



Photo par © ENVATO

TABEAU 25

Comparaison du périmètre et de l'orientation des sources de la finance climat selon les meilleures pratiques internationales en matière de suivi de la finance climat

	Sources publiques de finance climat	Sources privées de finance climat	Sources publiques et privées de finance climat
Flux de financements climatiques nationaux	- PNUD, Marquage du budget climat (en anglais uniquement) - PNUD, Guide méthodologique, Analyse des dépenses publiques climatiques et du cadre institutionnel (en anglais uniquement) (CPEIR)	Suivi des flux de financements climatiques privés au niveau national (PCEIR) (en anglais uniquement)	- Climate Policy Initiative, Global Landscape of Climate Finance (en anglais uniquement)²⁵ - PNUD, Investissements et flux financiers (I&FF) (en anglais uniquement)²⁶
Flux de financements climatiques internationaux	- Marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE (en anglais uniquement) - Rapports conjoints des banques multilatérales de développement (en anglais uniquement) (BMD)		Climate Policy Initiative, Global Landscape of Climate Finance (en anglais uniquement)²⁷

25 Alors que le CPI Landscape inclut les sources privées et publiques pour présenter un large paysage de la finance climat, les pays le mettant en œuvre ont la possibilité de se concentrer uniquement sur certaines sources de finance climat et, par exemple, de ne prendre en compte que les flux de financements climatiques publics.

26 Pour cette méthodologie, se référer à l'introduction et au résultat de l'évaluation.

27 Le CPI Landscape permet d'inclure des sources internationales de finance climat si cela se reflète dans les objectifs du pays de mise en œuvre.

Approche adoptée par le guide pour la transparence en matière de finance climat

Étant donné que les méthodologies existantes poursuivent des objectifs différents et adoptent des approches variées, il n'existe pas de meilleure pratique universelle identifiée. Une tendance observable montre que la majorité des méthodologies existantes se concentre sur les sources publiques nationales et internationales de la finance climat, tout en accordant moins d'attention aux sources privées ou à une vision globale du paysage de la finance climat. Cela est directement lié à la complexité de la collecte de données fiables.

La collecte de données sur les flux de financements climatiques provenant de sources publiques présente moins de défis, car ces informations peuvent souvent être obtenues à partir de points focaux centralisés (c'est-à-dire les ministères et les banques multilatérales de développement), grâce à leurs budgets et leurs registres de dépenses, qui sont des informations publiques et facilement accessibles. En revanche, l'obtention de données sur les flux de financements climatiques provenant de sources non publiques, en particulier du secteur privé, est plus difficile en raison de la nécessité de collecter des données auprès de diverses sources décentralisées, ainsi que des préoccupations liées à la confidentialité et à la protection des données.

Ainsi, ce guide propose une approche par niveau de complexité pour définir le périmètre des sources, comme illustré dans le [Tableau 7](#).

Paramètre 2. Granularité du rapportage

Revue des pratiques internationales

La revue des pratiques internationales montre que la plupart des méthodologies internationales déterminent la pertinence climatique au niveau des projets. Cependant, le rapport conjoint sur la finance climat des banques multilatérales de développement (BMD) distingue le suivi de la finance climat fondé sur les projets de celui fondé sur les composantes. L'approche fondée sur les composantes présente plusieurs avantages, notamment une meilleure clarté et transparence sur l'utilisation de la finance climat, une comparabilité facilitée et une responsabilisation accrue quant aux impacts climatiques.

Le suivi fondé sur les composantes offre une vision plus complète et détaillée de l'utilisation de la finance climat, ce qui peut contribuer à garantir une utilisation plus efficace et efficiente des ressources. Cependant, ce niveau de granularité présente plusieurs défis opérationnels. Une condition préalable essentielle est la disponibilité et la qualité élevées des données, notamment les détails pour chaque composante spécifique, qui ne sont pas toujours accessibles ou dont la qualité peut varier. En outre, le suivi fondé sur les composantes peut être complexe et chronophage, nécessitant des ressources et expertises importantes. Cela peut être difficile à mettre en œuvre pour les pays en développement et les petites organisations. Enfin, les incohérences entre les schémas de suivi pour les composantes sont probablement plus importantes que pour le suivi fondé sur les projets, ce qui peut alourdir la tâche de comparaison et d'agrégation des données entre différents systèmes.

Approche adoptée par le guide pour la transparence en matière de finance climat

Ce guide souligne que la détermination de la pertinence climatique des investissements constitue l'élément méthodologique clé du suivi de la finance climat et influence considérablement la qualité des résultats quantitatifs. Cependant, en tenant compte des capacités et des ressources variables des pays en développement, le guide recommande à ces derniers de privilégier le suivi fondé sur les projets.

Paramètre 3. Instruments financiers

Revue des pratiques internationales

L'analyse des meilleures pratiques internationales montre que les instruments financiers ciblés par les différentes méthodologies de référence varient en fonction des objectifs et des priorités spécifiques de chacune. Concernant le degré de précision dans la distinction entre les instruments financiers, deux grandes approches se dégagent parmi les méthodologies internationales étudiées.

D'une part, certaines méthodologies se concentrent sur des sources spécifiques de la finance climat et adoptent une distinction très détaillée entre les instruments financiers. Par exemple, la méthodologie CPEIR se limite aux instruments fiscaux, mais propose un niveau de détail élevé en distinguant :

(a) les instruments générateurs de revenus (tels que les taxes, les obligations vertes et les redevances) ; et (b) les instruments visant à modifier les comportements (tels que les subventions spéciales, les transferts fiscaux infranationaux affectés, les fonds nationaux pour le climat, les taxes, les exonérations fiscales et les subventions).²⁸

De manière similaire, la méthodologie PCEIR se concentre exclusivement sur les instruments de financements privés, en distinguant plusieurs types regroupés dans les grandes catégories suivantes : (a) instruments de dette (prêts de gré à gré, instruments de dette négociables sur les marchés, et microfinance) ; (b) instruments de capital (titres cotés, non cotés et financements sur bilan) ; (c) garanties financières et assurances contre les risques ; et (d) instruments de subvention (contributions liées à la responsabilité sociale des entreprises et philanthropie privée).²⁹

À l'inverse, certaines méthodologies adoptant une perspective plus large emploient des catégories d'instruments financiers moins détaillées. Par exemple, le CPI Landscape met l'accent sur des instruments comme les subventions, le financement sur bilan, les prêts concessionnels, les prêts commerciaux, les obligations, les participations en capital et les garanties³⁰. De son côté, la méthodologie conjointe des banques multilatérales de développement (BMD) distingue les participations en capital, les subventions, les garanties, les prêts d'investissement, les lignes de crédit, les financements basés sur des politiques publiques et les financements axés sur les résultats³¹. Les pays déclarant leurs données au système de notification des créanciers (Creditor Reporting System)³² du CAD de l'OCDE classent généralement les instruments selon les catégories suivantes : instruments de dette, allègement de la dette, subventions en capital et participations dans des véhicules d'investissement collectif³³. Par ailleurs, les directives statistiques convergentes de rapportage pour ce même système incluent également des instruments supplémentaires tels que l'allègement de la dette et les financements mezzanines.



Photo par © Getty Images

<www.undp.org/asia-pacific/publications/methodological-guidebook-climate-public-expenditure-and-institutional-review-cpeir>, consulté le 18 avril 2024.

- 29 PNUD, Suivi des flux de financements climatiques privés au niveau national (en anglais uniquement), 2015, <https://procurement-notices.undp.org/view_file.cfm?doc_id=73261>, consulté le 18 avril 2024
- 30 CPI, Global Landscape of Climate Finance 2023 (en anglais uniquement), 2023, <www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2023/11/Global-Landscape-of-Climate-Finance-2023.pdf>, consulté le 7 avril 2024
- 31 BMD, Rapport conjoint sur la Finance Climat des banques multilatérales de développement en 2020 (en anglais uniquement), 2021, <<https://thedocs.worldbank.org/en/doc/9234bfc633439d0172f6a6eb8df1b881-0020012021/original/2020-Joint-MDB-report-on-climate-finance-Report-final-web.pdf>>, consulté le 7 octobre 2024.
- 32 OCDE, Directives convergentes de rapportage statistique pour le Credit reporting System (CRS) et Questionnaire Annuel du CAD (en anglais uniquement), 2016, <[www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DCDDAC\(2016\)3FINAL.pdf](http://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DCDDAC(2016)3FINAL.pdf)>, consulté le 14 avril 2022.
- 33 OCDE, Changement climatique : Statistiques du CAD de l'OCDE sur le financement externe du développement (en anglais uniquement), 2021, <https://web-archives.oecd.org/temp/2024-06-04/315401-climate-change.htm>, consulté le 14 avril 2024.

28 PNUD, Guide méthodologique, Analyse des dépenses publiques climatiques et du cadre institutionnel (en anglais uniquement), 2015

ENCADRE 12

Détermination du degré de concessionnalité : l'équivalent subvention

Dans le contexte des engagements internationaux en matière de finance climat des institutions donatrices, tels que l'objectif des 100 milliards de dollars dans le cadre de l'Accord de Paris, une question récurrente dans les débats porte sur la valeur nette de l'aide financière. Si de nombreux donateurs communiquent la valeur nominale des fonds qu'ils allouent à la finance climat, beaucoup de pays en développement et d'ONG une approche de déclaration prenant en compte la concessionnalité des instruments financiers utilisés, c'est-à-dire un calcul actualisé. La méthode la plus courante pour tenir compte de ces différents niveaux de concessionnalité est "l'équivalent subvention", exprimé en valeur monétaire, ou "l'élément de subvention", exprimé en pourcentage du montant total. Les subventions ont ainsi un élément de subvention de 100 %, alors que les prêts ont des équivalents-subvention plus bas, en fonction de leurs caractéristiques spécifiques. Plusieurs institutions majeures, telles que le FMI, la Banque mondiale, le GCF et, plus particulièrement, l'OCDE, utilisent des calculateurs d'équivalent subvention. De plus, des ONG telles qu'Oxfam ont également fourni leurs propres estimations. Ces approches reposent sur des formules de calcul légèrement différentes. Parmi les facteurs déterminant l'équivalent subvention d'un prêt, on retrouve :³⁴

- le **taux d'intérêt**
- la **période de grâce**, c'est-à-dire l'intervalle entre la date de l'engagement et celle du premier remboursement du principal
- la **durée du prêt**, (soit la période allant de l'engagement à la dernière date prévue pour le remboursement complet du prêt)
- le **taux d'actualisation**, utilisé pour calculer la valeur actuelle des paiements futurs. Ce dernier facteur varie d'une approche à l'autre,

entraînant des résultats significativement différents. Par exemple, la différence entre l'élément de subvention de l'OCDE et celui d'Oxfam peut atteindre environ 35 %, en raison de divergences dans les hypothèses concernant le taux d'actualisation.³⁵

L'équivalent subvention étant considéré comme une information importante sur les flux de finance climat internationaux, il est recommandé que les pays en développement l'intègrent dans leurs systèmes de transparence en matière de finance climat. De plus, cette information est incluse dans les rapports soumis au cadre de la CCNUCC.

Voici quelques calculateurs d'équivalent de subvention accessibles au public en ligne :

- Le **Calculateur d'Equivalent Subvention du Fonds vert pour le Climat** un modèle de feuille de calcul Excel gratuit avec des directives détaillées. Cet outil permet de calculer l'équivalent subvention pour les prêts, les investissements en actions et les garanties. Bien qu'il soit conçu principalement pour les activités du FVC, il peut être adapté à d'autres contextes, tels que le suivi et le rapportage du volume de finance climat. Il est donc recommandé comme un outil utile pour déterminer l'équivalent subvention.
- Le **Calculateur d'Elément de Subvention** de la Banque Mondiale est une solution rapide et facile d'accès, en ligne et gratuite, pour calculer les éléments de subvention des prêts concessionnels. Toutefois, il est moins flexible, car le taux d'actualisation est fixé à 5 % par le conseil d'administration de la Banque Mondiale, et cet outil ne permet pas de calculer l'élément de subvention pour les investissements en actions ou les garanties.

34 Gouvernement britannique, Aide publique au développement, Courte note technique sur la mesure de l'équivalent subvention (en anglais uniquement), <https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/854342/Grant-Equivalent-Technical-Note1.pdf>, consulté le 14 avril 2024.

35 Oxfam, Note méthodologique : la finance climat sous-estimée (en anglais uniquement), 2022, <www.germanclimatefinance.de/files/2022/10/mn-climate-finance-short-changed-methodology-note-191022-en_J5gckXo.pdf>, consulté le 14 avril 2024.

Bien que ces méthodologies internationales distinguent les différents instruments financiers pour l'enregistrement des données, elles ne les traitent pas différemment lorsqu'il s'agit du suivi quantitatif de la finance climat. Une critique récurrente, particulièrement dans les pays les plus vulnérables, est que de grandes portions de la finance déclarée comme étant de la finance climat, fournie par les pays développés, proviennent de prêts. Le rapport d'Oxfam sur la finance climat estime que seulement 20 % de la finance publique reportée est constituée de subventions, tandis que les prêts et instruments hors-subventions représentent 80 % de la finance climat publique. Il est estimé que les prêts non concessionnels, qui suivent les taux du marché et ne fournissent donc aucun soutien supplémentaire aux pays en développement, représentent 40 % de la finance climat publique.³⁶

Approche adoptée par le guide pour la transparence en matière de finance climat

La revue des méthodologies internationales montre qu'il n'existe pas de meilleure pratique universelle identifiée. Étant donné qu'un des principaux objectifs du suivi de la finance climat pour les pays est la soumission de rapports à la CCNUCC dans le cadre du CTR, ce guide recommande aux pays de se référer à la catégorisation de la CCNUCC telle qu'elle est définie dans les MTC³⁷, comme suit :

- Subvention
- Prêt concessionnel
- Prêt non concessionnel
- Prise de participation
- Garantie

- Assurance
- Autres instruments, à spécifier.

Pour répondre aux critiques concernant la pratique qui consiste à comptabiliser la valeur nominale des prêts (non concessionnels) comme de la finance climat, ce guide va au-delà des meilleures pratiques identifiées dans les méthodologies internationales pour différencier les instruments financiers, en introduisant un mécanisme de réduction basé sur l'équivalent subvention. Grâce à ce mécanisme, la valeur des instruments non subventionnés, notamment les prêts non concessionnels dans le cadre de la finance internationale et bilatérale, sera ajustée afin d'estimer le volume financier des flux entre les pays développés et les pays en développement, en tenant compte des remboursements de prêts, des intérêts et d'autres facteurs.³⁸ Ce calcul de l'équivalent subvention est intégré dans l'[Outil pour la Transparence en matière de Finance Climat](#) et vise à éviter la surestimation des montants de financements climatiques.

Paramètre 4. Informations sur les bénéficiaires de la finance climat

Revue des pratiques internationales

Cette revue révèle que la plupart des méthodologies internationales considérées comme des meilleures pratiques pour le suivi de la finance climat ne recommandent pas aux pays de collecter des informations détaillées sur les bénéficiaires de la finance climat.

Par exemple, la méthodologie CPEIR ne met pas l'accent sur le suivi des bénéficiaires, car elle adopte une approche qui analyse les dépenses publiques liées aux objectifs climatiques dans le

36 Tracy Carty, Jan Kowalzig et Bertram Zagma, Les Vrais Chiffres des Financements Climat : où en est-on de l'engagement des 100 milliards de dollars ?, 2020, <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621066/bp-climate-finance-shadow-report-2020-201020-fr.pdf?sequence=2>, consulté le 7 octobre 2024.

37 CCNUCC, Modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris, 2021, <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CMA2018_03a02F.pdf>, consulté le 7 octobre 2024.

38 Tracy Carty, Jan Kowalzig et Bertram Zagma, Les Vrais Chiffres des Financements Climat : où en est-on de l'engagement des 100 milliards de dollars ?, 2020, <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621066/bp-climate-finance-shadow-report-2020-201020-fr.pdf?sequence=2>, consulté le 7 octobre 2024.

cadre institutionnel et politique plus large d'un pays. En raison de sa méthodologie axée sur l'identification des flux financiers pertinents pour le climat dans l'Aide Publique au Développement, le CAD de l'OCDE ne consigne que des informations sur les pays bénéficiaires.³⁹ Le rapport conjoint des BMD distingue globalement les bénéficiaires publics et privés, ainsi que les catégories de revenu des pays bénéficiaires. Dans son Global Climate Finance Landscape, le CPI travaille avec des informations détaillées sur les canaux de décaissement par lesquels les bénéficiaires de la finance climat sont estimés et suggère les groupes de bénéficiaires suivants :

- Gouvernements centraux et ministères responsables de la mise en œuvre
- Collectivités locales
- Agences publiques
- Partenariats public-privé
- Entreprises publiques
- Syndicats / associations professionnelles et fonds
- ONG
- Partenaires internationaux
- Entreprises privées
- Centres universitaires et de recherche
- Autres acteurs de la société civile⁴⁰

Approche adoptée par le guide pour la transparence en matière de finance climat

Les méthodologies examinées présentent une grande diversité quant à l'enregistrement des informations sur les bénéficiaires, ainsi aucune pratique universelle optimale n'a été identifiée. Il existe à la fois des approches ne collectant aucune information sur les bénéficiaires et des approches qui différencient les bénéficiaires avec un niveau de détail élevé. Ainsi, ce guide adopte une approche équilibrée et propose la classification suivante des bénéficiaires en fonction de leur rôle dans la société :

- Universités
- Institutions publiques
- Collectivités locales / Municipalités
- ONG
- Entreprises privées
- Communautés locales
- Médias
- Autres

Paramètre 5. Type d'intervention

Revue des pratiques internationales

Cette revue montre que certaines des méthodologies internationales fournissent des informations détaillées sur le type d'intervention lorsque les projets ou activités ne peuvent pas être strictement classés dans des mesures sectorielles spécifiques. Cela concerne généralement les activités de renforcement des capacités. Par exemple, le rapport conjoint des BMD mentionne

39 BMD, Rapport conjoint sur la Finance Climat des banques multilatérales de développement en 2020 (en anglais uniquement), 2021, <<https://thedocs.worldbank.org/en/doc/9234bfc633439d0172f6a6eb8d-f1b881-0020012021/original/2020-Joint-MDB-report-on-climate-finance-Report-final-web.pdf>>, accessed 7 Oct 2024.

40 CPI, Global Landscape of Climate Finance 2023 (en anglais uniquement), 2023, <www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2023/11/Global-Landscape-of-Climate-Finance-2023.pdf>, consulté le 7 avril 2024.

les flux de financements climatiques destinés au support des capacités institutionnelles ou à l'assistance technique dans son aperçu sectoriel.⁴¹ De son côté, le CAD de l'OCDE inclut explicitement les activités de renforcement des institutions, de développement des capacités, de renforcement du cadre réglementaire et politique, ou de recherche comme objectifs principaux ou significatifs de l'atténuation. Il inclut également la génération d'informations et de connaissances pour le développement des capacités, la planification et la mise en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique comme objectifs principaux ou significatifs pour l'adaptation.⁴²

Le CPI Landscape propose de classer les usages finaux des investissements en trois types, en fonction du périmètre et du contexte national. Ces catégories incluent :

- A. Les activités spécifiques au climat (par exemple, la séquestration du carbone) par rapport aux activités liées climat ou aux activités pertinentes pour le climat (par exemple, la rénovation des lignes de transmission) ;
- B. Les investissements matériels en vue de la formation brute de capital fixe (par exemple, la fabrication de cellules photovoltaïques) par rapport aux investissements immatériels (par exemple, les campagnes de sensibilisation, le renforcement des capacités ou la R&D) ; et
- C. Le coût incrémental, représentant des

dépenses supplémentaires par rapport à un scénario business-as-usual (par exemple, le coût supplémentaire d'un appareil à haute efficacité énergétique par rapport à un modèle standard) par opposition au coût total de l'investissement (par exemple, le coût total d'une installation d'énergie renouvelable)⁴³.

Approche adoptée par le guide pour la transparence en matière de finance climat

Cette revue montre que seules certaines des méthodologies internationales incluent des informations supplémentaires sur le type d'intervention financée, qui ne sont pas déjà couvertes par des activités sectorielles spécifiques. Un élément commun à ces méthodologies est qu'elles intègrent explicitement les activités de renforcement des capacités et des institutions. Étant donné qu'un des principaux objectifs du suivi de la finance climat pour les pays est la soumission de rapports à la CCNUCC dans le cadre du CTR, et que les lignes directrices des MTC incluent la contribution au renforcement des capacités, ce guide recommande aux pays de suivre les lignes directrices de la CCNUCC⁴⁴ pour déterminer le type d'intervention :

- Article 6 de l'Accord de Paris, correspondant aux approches coopératives que les pays peuvent utiliser pour atteindre leurs objectifs climatiques
- Interventions physiques
- Activités de renforcement des capacités
- Développement et transfert de technologies
- Support pour la mise en œuvre de l'Article 13 de l'Accord de Paris et des activités liées à la transparence

41 BMD, Rapport conjoint sur la Finance Climat des banques multilatérales de développement en 2020 (en anglais uniquement), 2021, <<https://thedocs.worldbank.org/en/doc/9234bfc633439d0172f6a6eb8d-f1b881-0020012021/original/2020-Joint-MDB-report-on-climate-finance-Report-final-web.pdf>>, consulté le 7 octobre 2024.

42 OCDE, Changement climatique : Statistiques du CAD de l'OCDE sur le financement externe du développement (en anglais uniquement), 2021, <https://web.archive.oecd.org/temp/2024-06-04/315401-climate-change.htm>, consulté le 14 avril 2024.

43 CPI, Global Landscape of Climate Finance 2023 (en

anglais uniquement), 2023, <www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2023/11/Global-Landscape-of-Climate-Finance-2023.pdf>, consulté le 7 avril 2024.

44 CCNUCC, Modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris, <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CMA2018_03a02F.pdf>, consulté le 7 octobre 2024..

Paramètre 6. Suivi des financements climatiques engagés ou décaissés

Revue des pratiques internationales

Cette revue démontre qu'il n'existe pas de pratique universelle, mais que les méthodologies existantes font une distinction entre les flux de financements climatiques engagés et décaissés. Le CPI Landscape souligne qu'il est préférable de suivre les décaissements plutôt que les engagements, car cela reflète plus fidèlement le volume des flux de financements climatiques.⁴⁵ Toutefois, le CPI Landscape⁴⁶ et la méthodologie PCEIR⁴⁷ constatent que les données sur les engagements sont plus couramment disponibles que celles sur les décaissements. De plus, les lignes directrices du CAD de l'OCDE précisent que les données concernant les financements climatiques liés au développement dans la base de données sont actuellement uniquement disponibles sous forme d'engagements.⁴⁸ Ce sont également les données sur les engagements qui sont utilisées dans la base de données du CAD de l'OCDE et dans le rapport conjoint des BMD⁴⁹. Plusieurs CPI Landscapes se basent sur les données d'engagement et suivent en complément les décaissements lorsqu'ils sont disponibles.

Approche adoptée par le guide pour la transparence en matière de finance climat

Cette revue des méthodologies internationales montre que le suivi des flux de financements

climatiques engagés par rapport à ceux effectivement décaissés dépend non seulement des objectifs visés, mais aussi de la disponibilité des données. Par conséquent, ce guide recommande de commencer par suivre les financements engagés, et de passer aux financements décaissés lorsque cela est possible.

Paramètre 7. Fréquence du suivi du cadre de transparence

Revue des pratiques internationales

La revue des méthodologies internationales ne donne pas beaucoup d'indications sur la fréquence de conduite des analyses de la finance climat, car cela dépend des capacités et des objectifs de chaque pays. Une distinction est faite entre les approches annuelles et pluriannuelles. Le CPI Landscape explique que, bien qu'une approche pluriannuelle permette d'avoir une vue plus complète et de mieux saisir les tendances, elle nécessite des efforts supplémentaires pour la collecte des données et la résolution des incohérences entre les différentes années couvertes.⁵⁰

Approche adoptée par le guide pour la transparence en matière de finance climat

Étant donné l'absence de pratique universelle, ce guide souligne l'importance d'appliquer ce cadre dans le contexte des exigences internationales en matière de rapportage. Ainsi, pour permettre une communication en temps utile du soutien financier reçu par les pays en développement dans le cadre du CTR et pour tenir compte du cycle d'exécution du budget gouvernemental, il est recommandé d'adopter une fréquence annuelle ou biennale.

45 CPI, Global Landscape of Climate Finance 2023 (en anglais uniquement), 2023, <www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2023/11/Global-Landscape-of-Climate-Finance-2023.pdf>, consulté le 7 avril 2024

46 Ibid., p. 8.

47 PNUD, Suivi des flux de financements climatiques privés au niveau national (en anglais uniquement), 2015, <https://procurement-notices.undp.org/view_file.cfm?doc_id=73261>, consulté le 18 avril 2024.

48 OCDE, Changement climatique : Statistiques du CAD de l'OCDE sur le financement externe du développement (en anglais uniquement), 2021, <https://web.archive.oecd.org/temp/2024-06-04/315401-climate-change.htm>, accessed 14 April 2024.

49 BMD, Rapport conjoint sur la Finance Climat des banques multilatérales de développement en 2020 (en anglais uniquement), 2021, <<https://thedocs.worldbank.org/en/doc/9234bfc633439d0172f6a6eb8df1b881-0020012021/>>

[original/2020-Joint-MDB-report-on-climate-finance-Report-final-web.pdf](https://www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2023/11/Global-Landscape-of-Climate-Finance-2023.pdf)>, consulté le 7 octobre 2024.

50 CPI, Global Landscape of Climate Finance 2023 (en anglais uniquement), 2023, <www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2023/11/Global-Landscape-of-Climate-Finance-2023.pdf>, consulté le 7 avril 2024.

Photo par T Lorient de © Getty Images

2. Dispositif institutionnel pour la collecte de données sur la finance climat et le MNV

Il est essentiel de définir des arrangements institutionnels clairs pour la collecte des données sur la finance climat et la mise en œuvre du MNV, afin que le gouvernement puisse allouer les ressources nationales de manière optimale, éviter les redondances de responsabilités et de favoriser la collaboration entre les différents ministères. Il n'existe pas de modèle d'arrangement institutionnel unique qui soit universel. Une approche sur mesure, tenant compte du contexte national et des spécificités de la structure de gouvernance, est recommandée. Un pays peut mettre en place les arrangements institutionnels optimaux pour la collecte des données sur la finance climat et le MNV en s'inspirant des situations d'autres pays.

Revue des pratiques internationales

Deux exemples de pays, les Fidji et l'Indonésie, où les travaux de collecte des données sur la finance climat et de mise en place du système MNV sont particulièrement avancés, ont été étudiés dans ce guide. Un résumé de ces exemples figure dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 26

Les exemples internationaux d'arrangements institutionnels

Pays	Cadre institutionnel	Parties prenantes impliquées	Rôles et responsabilités	Processus réglementaire	Principaux enseignements
Fidji	i. Le Ministère fidjien de l'environnement et du changement climatique (MECC) est l'Autorité Nationale Désignée (AND) et sert d'intermédiaire fondamental et de point de communication entre les parties prenantes dans les Fidji et le FVC. ii. Actuellement, le secrétariat de l'AND est facilité et soutenu par le Département du Changement Climatique (DCC), qui dépend du MECC. Le DCC est l'agence nationale chargée de traiter les questions de politique du changement climatique et de coordonner la finance climat internationale et nationale. Dans le cadre de la nouvelle stratégie de finance climat, une collaboration intersectorielle a été définie pour aider à coordonner l'action entre les parties prenantes et les partenaires de développement à l'étranger. Des groupes de travail sectoriels (GTS) ont ainsi été créés.	1. Le MECC est l'Autorité Nationale Désignée et comprend le Département du Changement Climatique (DCC). 2. La Banque de Développement des Fidji (BDF) est l'entité nationale d'accès direct au FVC pour le pays. 3. Le ministère de l'Agriculture, y compris le ministère de l'Industrie Sucrière, est responsable de la priorisation de la finance climat en faveur des activités agricoles. 4. L'Institut de recherche sur le sucre des Fidji (IRSF) désigne les parties prenantes chargées d'améliorer la collecte des données sur le microclimat. 5. L'Institut de la Gestion des GES (GHGMI) fournit une assistance technique pour améliorer le système MNV de l'inventaire GES des Fidji pour le secteur agricole, via le projet ITAC des Fidji. 6. Le secrétariat du Programme Océanien de l'Environnement (PROE) est une entité supplémentaire accréditée par le FVC qui mobilise la finance climat aux Fidji.	i. Le MECC, en tant qu'AND, est chargé de superviser les tâches et d'assurer une interface totalement inclusive et transparente avec les parties prenantes et les développeurs de projets sur le territoire. ii. Le DCC est responsable des questions nationales liées au changement climatique et coordonne également la finance climat au niveau national. iii. Le MECC, en tant qu'AND, et le DCC, en tant que chef de file en matière de changement climatique, doivent être tenus informés et mis à jour sur les évolutions en cours dans le périmètre de la gestion de la finance climat.	Réglementation définissant les responsabilités institutionnelles : Les Fidji ont adopté la loi de 2021 sur le Changement Climatique, qui vise à intégrer un programme de lutte contre le changement climatique dans tous les secteurs gouvernementaux et à promouvoir une collaboration efficace entre les ministères pour la collecte de données.⁵¹	Reconnaissant l'importance de la coordination et de la collaboration intersectorielles ainsi que leur intégration dans l'organisation institutionnelle, le gouvernement des Fidji a promulgué la Loi sur le Changement Climatique en 2021. Cette loi a permis d'intégrer le changement climatique dans tous les secteurs gouvernementaux en désignant des points focaux au sein de chaque ministère. En vertu de cette loi, les Fidji ont mis en place des comités et des conseils chargés de rassembler des avis et des recommandations de divers acteurs et de mettre en œuvre les travaux, notamment en matière d'inventaire des GES, de collecte de données sur la finance climat et de renforcement des capacités. For climate finance data, Pour les données sur la finance climat, le ministère des Finances des Fidji joue un rôle central dans la collecte et la consolidation des informations.

51 GHG Management Institute, Les Fidji adoptent une loi sur le changement climatique avec le soutien de l'ITAC (en anglais uniquement), 2022, <<https://ghginstitute.org/2022/03/22/fiji-achieves-climate-change-act-with-icat-support/>>, consulté le 7 octobre 2024.

Pays	Cadre institutionnel	Parties prenantes impliquées	Rôles et responsabilités	Processus réglementaire	Principaux enseignements
Indonésie	i. Le Conseil National sur le Changement Climatique (CNCC), ou DNPI, a été établi par le Président pour « formuler des stratégies, des programmes et des activités sur le changement climatique », afin d'assumer la fonction de coordination dans la mise en œuvre des tâches de contrôle des activités liées au changement climatique, et pour effectuer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques. Le fonctionnement et le personnel du DNPI étaient initialement financés par le MdE ; toutefois, il est actuellement placé sous la tutelle du ministre chargé de la coordination du bien-être public. ii. Le MdF abrite l'Agence de Politique Fiscale (Badan Kebijakan Fiskal), qui agit en tant qu'Autorité Nationale Désignée de l'Indonésie pour le FVC. Le PKPPIM, également situé au sein du MdF, joue le rôle de secrétariat de l'AND. La direction de l'environnement du BAPPENAS comprend la sous-direction de la météorologie et du climat, qui est responsable de la mise en œuvre et de l'analyse de la politique liée au développement de la planification financière dans le domaine du climat et de la météorologie.	Le ministère des Finances (MdF) - Le Centre pour le Financement du Changement Climatique et la Politique Multilatérale (PKPPIM) en tant que secrétariat de l'MECC L'Agence de Politique Fiscale - Badan Kebijakan Fiskal (BKF), en tant qu'organisme de l'AND. Le Fonds Fiduciaire Indonésien pour le Changement Climatique (FFICC) Le Ministère du Plan National de Développement (BAPPENAS) Le Ministère de l'Environnement (MdE) Le Conseil National sur le Changement Climatique (CNCC) L'Autorité Indonésienne des Services Financiers (OJK) Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)	i. Le CNCC ou « DNPI » est chargé du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des politiques liées au changement climatique. ii. Le département du BAPPENAS est responsable des tâches liées au changement climatique, car il pilote la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de l'Indonésie. iii. Le ministère des Finances est chargé de formuler des recommandations et d'apporter sa contribution aux processus décisionnels. iv. Le FFICC est chargé de renforcer l'efficacité de la distribution de la finance climat, en canalisant à la fois les subventions nationales et internationale. Le FFICC est géré par la banque Mandiri, qui est partiellement détenue par le gouvernement indonésien.	L'Autorité Indonésienne des Services Financiers (OJK) est une institution financière en charge de la régulation en Indonésie. Elle a pour mission de développer des politiques de prêt bancaire nationales visant à orienter les crédits vers les secteurs nécessitant des investissements climatiques.	L'Indonésie a un solide arrangement institutionnel en place pour gérer le suivi de la finance climat. Cependant, la CNCC et le BAPPENAS ont des responsabilités redondantes dans la formulation des stratégies au niveau national, il serait pertinent qu'ils précisent qui est le principal responsable dans ce domaine.

Approche adoptée par le guide pour la transparence en matière de finance climat

Pour faciliter la mise en place des dispositifs institutionnels d'un pays, un diagramme de flux indicatif, incluant les processus, les rôles et les responsabilités liés à la collecte de données climatiques et au MNV est présenté en [Appendice A : Diagramme de flux et dispositifs institutionnels pour la collecte des données sur la finance climat et le MNV](#). Ce diagramme, dans sa version par défaut, constitue un outil utile, notamment pour les pays où la répartition des rôles et la préparation institutionnelle pour la collecte de données et le MNV en sont encore à leurs débuts.

3. Estimation ex ante de la finance climat

Les coûts de l'atténuation désignent les dépenses nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour renforcer les puits de carbone. Les coûts de l'adaptation correspondent aux investissements nécessaires pour ajuster les systèmes écologiques, sociaux ou économiques face aux effets actuels ou attendus des changements climatiques. Les coûts relatifs aux modifications des processus, des pratiques et des structures visant à limiter les dommages possibles ou à saisir les opportunités offertes par le changement climatique, sont inclus dans les coûts de l'adaptation.⁵² Les actions et solutions d'adaptation varient en fonction des contextes locaux, contrairement aux accords internationaux ou aux politiques publiques nationales, ce qui génère une grande diversité de coûts d'adaptation selon les entités affectées, tant au niveau local que national.⁵³

Ce guide se concentre donc sur la collecte des méthodologies et des approches internationales pour évaluer les coûts des CDN en matière d'atténuation et d'adaptation.

Revue des pratiques internationales

Le Modèle de Coût de Réduction des Gaz à Effet de Serre (GACMO) 2.0⁵⁴

GACMO (en anglais uniquement) est un outil de projection des émissions de GES développé par le Centre de Copenhague sur le Climat du PNUE. Cet outil Excel, a été conçu pour aider les pays à estimer les coûts d'abattement des GES et à évaluer l'impact des différentes options d'atténuation sur

les émissions de GES. Les formules et les données intégrées dans l'outil ont été élaborées à partir de méthodologies d'atténuation, et le projet a été réalisé dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre, en utilisant les facteurs d'émission des lignes directrices du GIEC. Avec l'outil GACMO, les pays peuvent établir deux scénarios : 1) un scénario de référence des émissions de GES et 2) un scénario de réduction des émissions de GES. Ces scénarios permettent aux pays d'obtenir : 1) une estimation des coûts d'investissement et des coûts de mise en œuvre de chaque option d'atténuation et 2) une courbe d'abattement des revenus marginaux. Dans le modèle pour les émissions de CO₂, les catégories suivent la classification du GIEC et incluent : la production d'énergie, la consommation finale (industrie, transports), les ménages, les services, l'agriculture et la pêche, ainsi que les usages non énergétiques. L'outil comprend un total de 115 options d'atténuation.

Guide pour la planification des investissements pour les CDN et Liste de vérifications⁵⁵

Le [Guide de Planification des investissements pour les CDN et sa Liste de vérification](#) (en anglais uniquement) développés par le NDC Partnership, ont pour objectif d'accompagner les pays dans leur démarche de planification des investissements pour les CDN. Ce guide détaillé propose des méthodologies et des outils adaptés aux différentes situations fiscales, ambitions et capacités des pays. Sa structure se divise en trois grandes étapes : 1) le renforcement des capacités transversales pour la planification des investissements, 2) l'identification et la priorisation des besoins en investissements, et 3) la mobilisation des financements. Le guide est complété par une liste de vérifications visant à faciliter l'élaboration des plans d'investissement des pays pour les CDN.

D'autres pratiques internationales d'évaluation des besoins en financement pour les CDN et des références sont résumées dans le tableau ci-dessous.

54 PNUE-CCC, Mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) (en anglais uniquement), 2020, <<https://unepccc.org/wp-content/uploads/2020/03/implementing-ndcs-report.pdf>>, consulté le 7 octobre 2024.

55 NDC Partnership, Guide pour la planification des investissements pour les CDN et Liste de vérifications (en anglais uniquement), 2023, <<https://ndcpartnership.org/sites/default/files/2023-09/ndc-investment-planning-guide.pdf>>, consulté le 7 octobre 2024.

52 GIEC, termes définis dans le site web de la CCNUCC.

53 ibid

TABLEAU 27

Références pour l'évaluation des besoins en financement pour les CDN

Catégorie	Secteur	Organisation	Type d'organisation	Titre de la publication	Année	Pays
Méthodologies internationales et sectorielles						
Tous	Tous	PNUE	OI	Modèle de Coût de Réduction des Gaz à Effet de Serre (GACMO)	2020	
Atténuation	Energie	Agence Internationale de l'Energie (AIE)	OI	Explorateur de données de l'Observatoire du coût du capital de l'AIE (en anglais uniquement)	2022	
Atténuation	Energie	Agence internationale pour les énergies renouvelable	OI	Coûts de production de l'énergie renouvelable en 2021 (en anglais uniquement)		
Atténuation	Energie	Laboratoire national pour les énergies renouvelables	OI	Calculateur du coût moyen de l'énergie (en anglais uniquement)	NA	
Atténuation	Energie	Services d'analyse	Secteur privé	Trajectoires vers le zéro émission nette : L'impact de la recherche sur les énergies propres (en anglais uniquement)	2021	
Atténuation	Energie	CNRS – CIRED - Centre international de recherche sur l'environnement et le développement	Académique	Politiques d'efficacité énergétique et calendrier d'action : Une évaluation des coûts d'atténuation du changement climatique (en anglais uniquement)	2014	
Atténuation	Energie (Hydrogène)	AIE	OI	Le Futur de l'Hydrogène (en anglais uniquement)	2021	

Catégorie	Secteur	Organisation	Type d'organisation	Titre de la publication	Année	Pays
Atténuation	Energie (CCUS)	McKinsey	Secteur privé	Vers une économie à faible émission de carbone : Version 2 de la courbe des coûts de réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial (en anglais uniquement)	2009	
Atténuation	Agriculture	De Laporte et al.	Académique	Coûts et bénéfices des pratiques de gestion efficaces et implémentables dans les exploitations, qui réduisent les gaz à effet de serre (en anglais uniquement)	2021	
Atténuation	Changement d'affectation des terres et foresterie	Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF)	OI	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts : logiciel ABACUS (en anglais uniquement)	2012	
Adaptation		FAO	OI	Analyse des coûts et bénéfices (en anglais uniquement)		
Adaptation	Tous	PNUE	OI	Adaptation Gap Report 2021 (en anglais uniquement)	2021	Pays en développement
Adaptation	Tous	PNUE	OI	Approche des coûts marginaux : Approches générales pour déterminer le coût de la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (en anglais uniquement)		
Adaptation	Tous	GIZ	OI	Approches économiques pour l'évaluation des options d'adaptation au changement climatique en situation d'incertitude (en anglais uniquement)	2013	

Catégorie	Secteur	Organisation	Type d'organisation	Titre de la publication	Année	Pays
Adaptation	Côtier	Université de Sydney	Académique	Efficacité, coûts et avantages des défenses naturelles et basées sur la nature pour la protection des côtes (en anglais uniquement)	2016	
Adaptation	Tous	BAD	OI	Analyse des composantes d'adaptation des contributions Déterminées de l'Afrique (en anglais uniquement)	2019	
Cas spécifiques aux pays						
Atténuation	Transport, Energie, Résidentiel et Tertiaire, Pétrole et Gaz, Industrie, Agriculture, Déchets Solides, Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des terres et Foresterie	Institut national de l'écologie et du changement climatique (INECC) et ministère de l'environnement (SEMARNAT)	Gouvernement	Mise en œuvre de la CDN du Mexique : Identification et évaluation des coûts des mesures d'atténuation réalisables (en anglais uniquement)	NA	Mexique
Atténuation	Energie, Déchets, Agriculture, Foresterie et autres usages des Terres, Procédés industriels et utilisation des produits	Commonwealth	OI	Cartographie de la Finance Climat pour la mise en œuvre de la CDN de la Zambie (en anglais uniquement)	2021	Zambia

Catégorie	Secteur	Organisation	Type d'organisation	Titre de la publication	Année	Pays
Atténuation	Agriculture, Sylviculture et autres usages des Terres	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale	Académique	Révision de la CDN du Vietnam : Une nouvelle perspective utilisant le coût marginal d'abattement (en anglais uniquement)	2019	Viêtnam
Atténuation	Tous	Partenariats multi-acteurs pour une énergie 100 % renouvelable	Projet	Mise en œuvre de la deuxième CDN du Népal via budget fédéral : De bons programmes mais un financement insuffisant (en anglais uniquement)	2021	Népal
Atténuation et Adaptation	Tous	PNUD, Conservation internationale, alliance UE-Libéria pour le changement climatique	OI	Analyse conjointe des secteurs existants et proposés pour la mise à jour de la contribution déterminée au niveau national du Liberia (projet pour consultation) (en anglais uniquement)	2020	Libéria

Approche adoptée par le guide pour la transparence en matière de finance climat

Les approches et les méthodes d'estimation des coûts des CDN varient en fonction des données disponibles et des capacités des pays. Le coût des mesures d'atténuation et d'adaptation varie fortement d'un pays à l'autre en fonction du niveau de maturité du marché et du développement technologique. Le guide fournit donc une liste d'options technologiques liées à l'atténuation du changement climatique par secteur et identifie les facteurs clés permettant de déterminer le coût de chaque option technologique.

Parmi les références présentées ci-dessus, les données de GACMO et de l'AIE sont utilisées comme principales sources pour élaborer la fiche d'information générale d'estimation des coûts de réduction. Le [Tableau 27](#) peut s'avérer particulièrement utile pour les pays n'ayant pas ou peu d'expérience dans l'évaluation des coûts des CDN, en fournissant des informations précieuses

pour estimer les coûts approximatifs de mise en œuvre des CDN. Aux niveaux de complexité 2 et 3, les pays peuvent également se référer aux méthodologies d'autres pays et organisations pour affiner l'estimation de leurs coûts des CDN.

4. Suivi ex-post de l'historique des flux de finance climat

Contexte de la mesure, notification et vérification (MNV)

Le MNV désigne les processus permettant de fournir, d'examiner et d'évaluer des informations factuelles afin de déterminer si, et dans quelle mesure, les objectifs et cibles ont été atteints.⁵⁶ Dans le cadre de la finance climat, le MNV a pour objectif d'accroître la transparence des flux de financements climatiques et des objectifs, afin de répondre à la question centrale de savoir si la finance climat permet d'atteindre les objectifs d'atténuation et d'adaptation.

TABLEAU 28

MNV opérationnalisé de la finance climat, fourni par des sources internationales sous forme de soutien financier. **Source :** WRI87.

Mesure	Notification	Vérification
La mesure des données sur le soutien (finance climat) destiné à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique fourni aux pays en développement.	La compilation et la présentation de ces informations dans des formats standardisés (MTC) et leur mise à disposition des utilisateurs (soumission à la CCNUCC conformément au CTR, si possible conjointement avec le RBT).	Effectuer des examens (indépendants) et des analyses des informations afin d'en vérifier l'exhaustivité et la fiabilité, ainsi que pour garantir et améliorer leur précision au fil du temps.

Le MNV du soutien est opérationnalisé à travers le CTR, qui établit des cadres du rapportage sur le soutien financier, le transfert de technologies et le renforcement des capacités. Dans le CTR, la transparence en matière de soutien sera assurée sous deux angles. D'une part, les pays développés doivent rapporter le soutien financier, le transfert de technologies et le renforcement des capacités qu'ils ont fournis aux pays en développement. Cela implique des obligations de rapportage pour les pays développés. D'autre part, les pays en développement doivent rapporter les besoins en

soutien financier, en transfert de technologies et en renforcement des capacités, ainsi que du soutien reçu des pays développés. Bien que les pays en développement ne soient pas obligés de fournir ces informations, ils sont encouragés à le faire, afin de pouvoir collectivement responsabiliser les pays développés sur leurs engagements en matière de finance climat.

Les pays développés et les pays en développement doivent tous deux effectuer leur rapportage en utilisant des formats de rapportage exigés, à savoir les MTC.

56 Mucci, Melissa., Mesure, notification et vérification : une note sur le concept avec une bibliographie annotée (en anglais uniquement), 2012, <www.iisd.org/system/files/publications/mrv_bibliography.pdf>, consulté le 7 octobre 2024.

ENCADRE 13

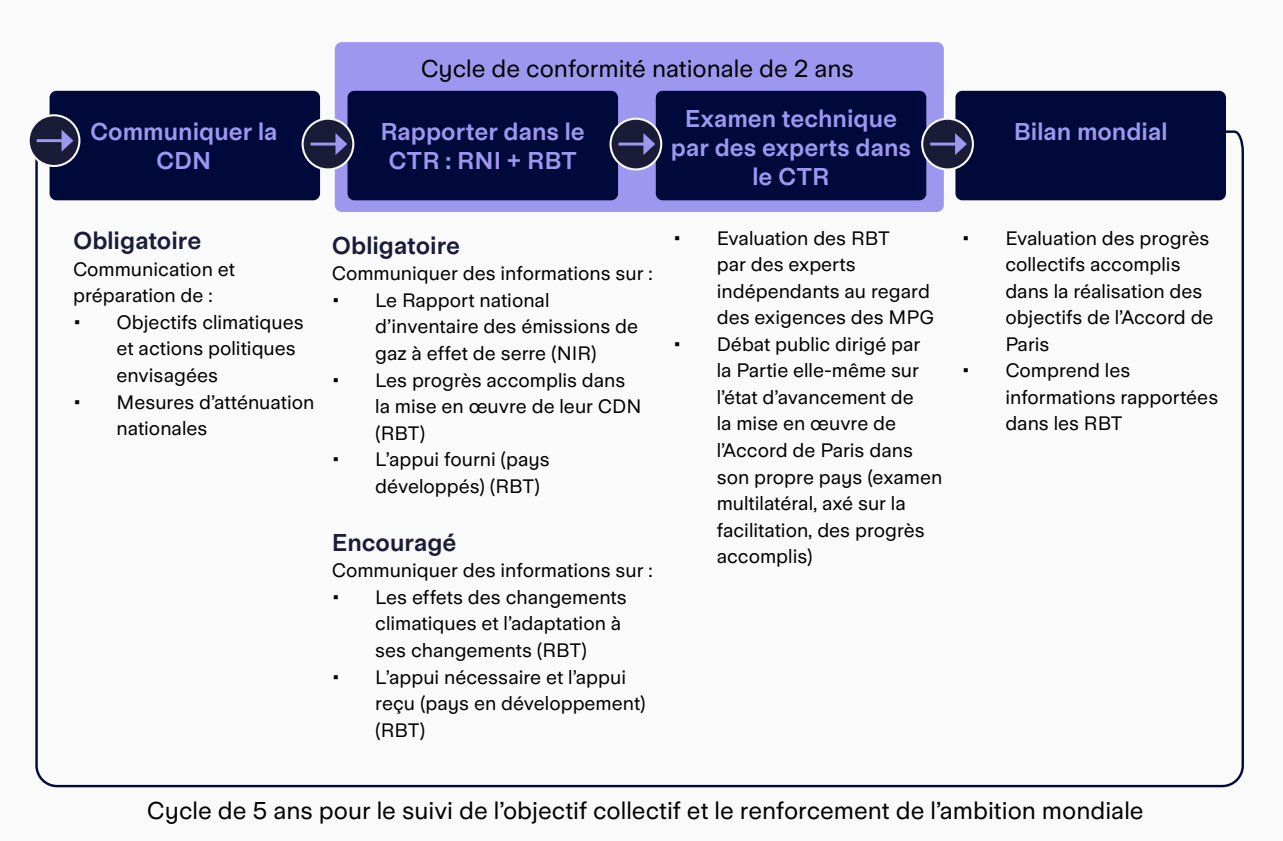
Délais et examen formel dans le CTR

Rôle du CTR dans les arrangements de gouvernance globaux de l'Accord de Paris

Le CTR opérationnalise le MNV des actions d'atténuation, d'adaptation au changement climatique et du soutien international (soutien financier, transfert de technologie et renforcement des capacités) en établissant des exigences de rapportage, des échéanciers et des processus d'examen (**Figure 14, cycle de 2 ans**). Par ailleurs, le CTR alimente le cycle d'ambition global et son rehaussement, qui constitue un pilier central de l'Accord de Paris. Ce mécanisme repose sur des processus volontaires et participatifs, visant à accroître collectivement le niveau d'ambition au fil du temps (**Figure 16, cycle de 5 ans**).

FIGURE 14

Rôle, fonction et exigences du CTR de l'Accord de Paris. **Source :** CCNUCC⁵⁷



Bien que les Parties, qu'elles soient des pays développés ou en développement, aient des obligations de rapportage dans le cadre des dispositions de MNV de la CCNUCC, l'ancien cadre définissait des

57 CCNUCC, Manuel de référence du cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris, 2022, <<https://climate-transparency-platform.org/knowledge/manuel-de-reference-du-cadre-de-transparence-renforcee-de-laccord-de-paris>>, consulté le 7 octobre 2024.

exigences et des mécanismes de rapportage différents selon leur statut. Le CTR uniformise désormais les règles pour les pays développés et les pays en développement, en mettant en place un ensemble commun de directives applicables à tous les pays, tout en accordant une flexibilité aux pays en développement selon leurs besoins (voire Figure 15 ci-dessous).⁵⁸ Tous les pays doivent préparer un Rapport national d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (RNI) et rapporter leurs progrès dans la mise en œuvre et la réalisation de leurs CDN via un RBT.⁵⁹ Par ailleurs, le CTR reflète le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, à la lumière des différentes situations nationales. Par conséquent, une certaine flexibilité est accordée aux pays en développement. Tandis que les pays développés doivent rapporter le soutien financier, le transfert de technologies et le renforcement des capacités fournis (ces informations « doivent » être rapportées), les pays en développement sont encouragés à rapporter le soutien financier, le transfert de technologies et le renforcement des capacités nécessaires et reçus (ces informations « devraient » être rapportées).⁶⁰

FIGURE 15

Exigences de rapportage différenciées pour les Parties dans le Cadre de Transparence Renforcé pour l'action et le soutien, tel qu'établies par l'Article 13. **Source :** CCNUCC⁶¹



58 WRI, Naviguer dans les règles de l'Accord de Paris : Cadre de Transparence Renforcé (en anglais uniquement), <www.wri.org/paris-rulebook/enhanced-transparency-framework>, consulté le 7 octobre 2024.

59 CCNUCC, Manuel technique à l'attention des pays en développement Parties à la convention : Vers un cadre de transparence renforcé dans le cadre de l'Accord de Paris, 2023, <www.unfccc.int/sites/default/files/resource/ETF_technical%20handbook_First%20Edition.pdf>, consulté le 7 octobre 2024.

60 Ibid.

61 Ibid.

Calendrier et fréquence de rapportage dans le CTR

Le CTR établit que les Parties signataires doivent préparer et soumettre, tous les deux ans, à la fois des RNI et des RBT afin de garantir la transparence sur les progrès mondiaux en matière d'action climatique et de soutien. Le premier RBT doit être soumis au plus tard le 31 décembre 2024. À partir de cette date, le RBT remplacera les dispositions de transparence précédentes, ce qui signifie que les RB des pays visés à l'Annexe I et les rapports biennaux actualisés des pays non visés à l'Annexe I ne seront plus requis.⁶²

Processus d'examen du CTR

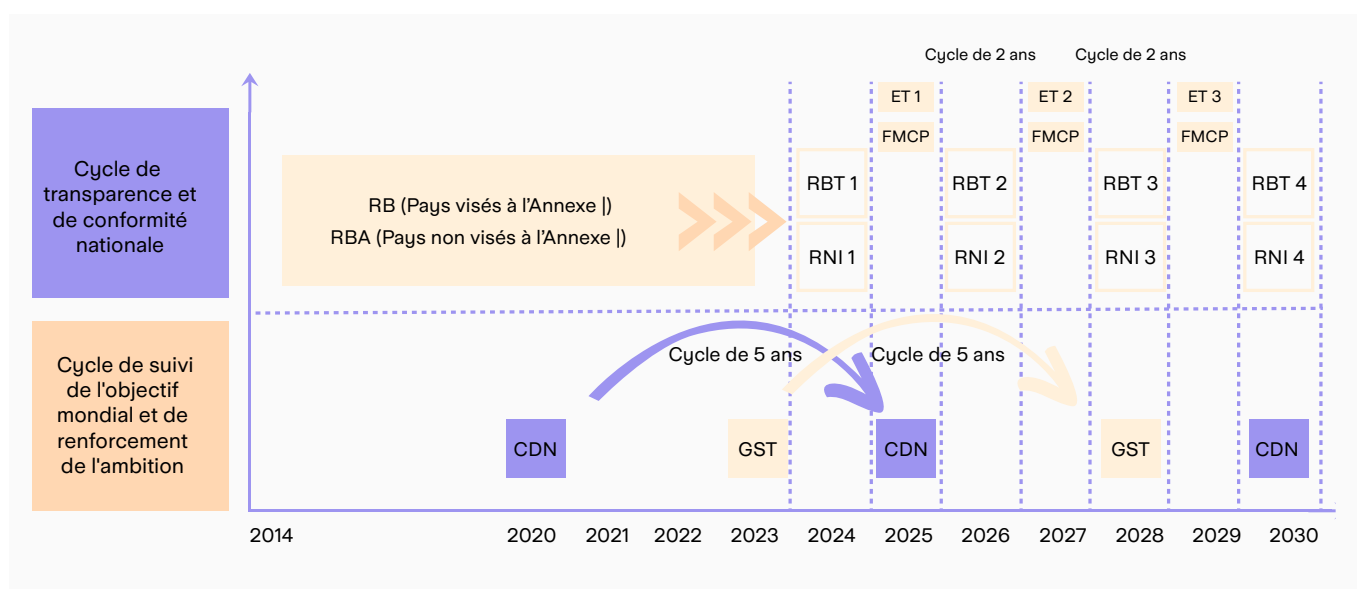
Après la soumission des RNI et des RBT, ces rapports suivent un processus en deux étapes l'année suivant la date limite de soumission : un

examen technique par des experts (ET) et examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis (FMCP). Ce processus d'examen garantit l'intégrité du cadre de transparence. Dans un premier temps, l'ET évalue si les informations fournies par les pays sont conformes aux MPG. Les experts techniques consignent leurs conclusions concernant la conformité des pays avec les exigences de rapportage et les mesures d'amélioration dans un rapport d'examen. Ensuite, une discussion publique dirigée par le pays, appelée FMCP⁶³ est organisée sur la base du rapport d'examen et des informations supplémentaires relatives à l'état de la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans le pays.

L'ensemble du processus de rapportage (RNI et RBT) et d'examen (ET et FMCP) se déroule sur un cycle de deux ans (voir Figure 16).

FIGURE 16

Calendrier du Nouveau Cycle de Transparence dans le CTR et du Cycle d'Ambition Globale au titre de l'Accord de Paris. **Source** : CCNUCC⁶⁴ et CBIT-ICAT⁶⁵



62 Ibid., p. 9.

63 Ibid., p. 15.

64 CCNUCC, Manuel de référence du cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris, 2022, <<https://unfccc.int/sites/default/files/resource/UNFCCC%20Manuel%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence%20du%20cadre%20de%20transparence%20renforc%C3%A9.pdf>>, consulté le 7 octobre 2024.

65 ICAT, Déploiement des exigences de rapportage pour les pays en développement dans le Cadre de Transparence Renforcé de l'Accord de Paris (en anglais uniquement), ICAT et DTU Partnership, Copenhagen, 2019, <www.climateactiontransparency.org/wp-content/uploads/2019/11/ICAT-MPGs-publication-final.pdf>, consulté le 7 octobre 2024.

Méthodologies de suivi de la finance climat

Afin d'assurer la transparence de la finance climat (tant nationale qu'internationale) d'un point de vue ex-post, plusieurs organisations internationales ont développé des méthodologies de suivi de la finance climat.

Revue des pratiques internationales

Les méthodologies les plus couramment utilisées pour le suivi de la finance climat sont résumées ci-dessous. Ces méthodologies sont ensuite examinées et comparées sur différents aspects pertinents dans les sections suivantes, servant ainsi de base pour l'élaboration de ce guide pour la transparence en matière de finance climat.

- **Les Marqueurs de Rio** :⁶⁶ Depuis 1998, les Marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE collectent des données sur l'aide publique au développement (APD) destinée aux pays en développement, sur une base annuelle. Le CAD suit les flux financiers de développement visant les objectifs des Conventions de Rio sur la biodiversité, l'atténuation du changement climatique et la désertification. Depuis 2010, la pertinence du financement climatique a été élargie pour inclure les financements destinés à l'adaptation, en plus de ceux pour l'atténuation. La dernière mise à jour de cet outil méthodologique date de 2017.
- **CPI Landscape** :⁶⁷ Depuis 2011, le CPI, un groupe de réflexion basé aux États-Unis, publie son rapport « Global Landscape of Climate Finance ». Cette série de rapports recueille les données disponibles principalement sur les financements destinés à la réduction des émissions de

gaz à effet de serre et aux activités visant à renforcer la résilience climatique. Le Global Landscape centralise les données provenant de nombreuses sources primaires et secondaires, couvrant les flux financiers des pays industrialisés comme des pays en développement. En complément du Global Landscape, la méthodologie peut également être appliquée aux panoramas nationaux de la finance climat.

- **Analyse des dépenses publiques climatiques et du cadre institutionnel (CPEIR)** :⁶⁸ Le CPEIR est un outil d'analyse qualitative et quantitative visant à évaluer les dépenses publiques liées au climat. Cependant, l'Analyse des Dépenses Publiques Climatiques représente seulement l'un des aspects de la méthodologie. Le cadre analytique global inclut également une Analyse des Politiques (consistant en un examen du cadre des politiques climatiques) et une Analyse Institutionnelle (qui analyse les rôles et responsabilités des institutions ainsi que leurs capacités à formuler, mettre en œuvre et coordonner les réponses climatiques). Depuis son introduction au Népal en 2011, des CPEIR ont été réalisés dans plusieurs pays, principalement en Asie-Pacifique, suivis de l'Amérique Latine et de l'Afrique. Cette structure vise non seulement à créer des systèmes de transparence opérés par les pays, mais aussi à fournir un soutien technique externe par le biais du PNUD et d'autres partenaires de développement.
- **Suivi des flux de financements climatiques privés au niveau national (PCEIR)** :⁶⁹ Après le lancement de la méthodologie CPEIR

66 OCDE, Changement climatique : Statistiques du CAD de l'OCDE sur le financement externe du développement (en anglais uniquement), 2021, <https://web-archiv.oe.cd.org/temp/2024-06-04/315401-climate-change.htm>, consulté le 14 avril 2024.

67 CPI, Global Landscape of Climate Finance 2023 (en anglais uniquement), 2023, <www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2023/11/Global-Landscape-of-Climate-Finance-2023.pdf>, consulté le 7 octobre 2024

68 PNUD, Guide méthodologique, Analyse des dépenses publiques climatiques et du cadre institutionnel (en anglais uniquement), 2015, <www.undp.org/asia-pacific/publications/methodological-guidebook-climate-public-expenditure-and-institutional-review-cpeir>, consulté le 18 avril 2024.

69 PNUD, Suivi des flux de financements climatiques privés au niveau national (en anglais uniquement), 2015, <https://procurement-notice.undp.org/view_file.cfm?doc_id=73261>, consulté le 18 avril 2024.

en 2011, le PNUD a développé le PCEIR en 2015 afin de fournir des orientations aux pays en développement intéressés par la conception et/ou l'amélioration des systèmes de rapportage et de planification des dépenses publiques et privées intégrées. Des efforts ont également été réalisés pour aligner cette méthodologie avec les approches de suivi existantes du PNUD (comme le CPEIR), en ancrant le processus dans les effets de levier potentiels des politiques publiques et des cadres incitatifs.

- **« Climate Budget Tagging » (CBT) :**⁷⁰ Développée par la Banque mondiale en 2012, la méthode CBT propose un outil permettant d'identifier, de classer, de pondérer et de marquer les dépenses liées au climat dans les systèmes budgétaires des gouvernements. L'objectif de cette méthodologie est d'aider les gouvernements à mettre en place des systèmes de suivi des objectifs transversaux d'atténuation et d'adaptation. Ces objectifs posent souvent des défis pour la budgétisation publique traditionnelle, où les classifications dominantes sont organisationnelles, économiques et programmatiques. Le CBT vise à surmonter ces obstacles. Il s'inspire de l'expérience d'autres outils de mesure budgétaire thématiques, tels que ceux utilisés pour l'égalité des genres ou la réduction de la pauvreté.
- **Méthodologies des Banques Multilatérales de Développement (BMD) :**⁷¹ Le rapport

conjoint sur la finance climat des banques multilatérales de développement est une collaboration annuelle visant à publier les chiffres de la finance climat des BMD, accompagnée d'une explication claire des méthodologies employées pour suivre ce financement. Un groupe de BMD (la BAD, la Banque asiatique de développement, la BERD, la BEI, la BIDC, la Banque mondiale et la SFI) a convenu d'adopter une approche commune pour le suivi de la finance climat, afin de faciliter un rapportage transparent et des discussions claires. Ce rapportage commun a lieu chaque année depuis 2011.

Méthode de collecte et de gestion de données

Revue des pratiques internationales

La revue des pratiques révèle que les méthodologies CPI Landscapes, CPEIR et PCEIR fournissent des recommandations sur la collecte de données pour le suivi de la finance climat. En revanche, les méthodologies du CAD de l'OCDE et du Rapport conjoint des BMD ne détaillent pas les processus de collecte de données pouvant être utiles aux pays. Le Rapport conjoint des BMD source ses données directement depuis les registres des banques multilatérales de développement. La méthodologie de l'OCDE DAC, quant à elle, met l'accent sur la classification et la pondération des flux d'aide publique au développement à l'aide des Marqueurs de Rio.

Bien que les méthodologies CPI Landscapes⁷², CPEIR⁷³ et PCEIR⁷⁴ utilisent des types de données

70 PNUD, Savoir ce que vous dépensez : Une note d'orientation pour aider les gouvernements à suivre les financements liés au changement climatique dans leurs budgets (en anglais uniquement), 2019, <www.undp.org/publications/knowing-what-you-spend-guidance-note-governments-track-climate-change-finance-their-budgets>, consulté le 7 octobre 2024.

71 BMD, Rapport conjoint sur la Finance Climat des banques multilatérales de développement en 2020 (en anglais uniquement), 2021, <<https://thedocs.worldbank.org/en/doc/9234bfc633439d0172f6a6eb8df1b881-0020012021/original/2020-Joint-MDB-report-on-climate-finance-Report-final-web.pdf>>, consulté le 7 octobre 2024.

72 CPI, Global Landscape of Climate Finance 2023 (en anglais uniquement), 2023, <www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2023/11/Global-Landscape-of-Climate-Finance-2023.pdf>, consulté le 7 octobre 2024.

73 PNUD, Guide méthodologique, Analyse des dépenses publiques climatiques et du cadre institutionnel (en anglais uniquement), 2015, <www.undp.org/asia-pacific/publications/methodological-guidebook-climate-public-expenditure-and-institutional-review-cpeir>, consulté le 18 avril 2024.

74 PNUD, Suivi des flux de financements climatiques privés au niveau national (en anglais uniquement), 2015, <https://procurement-notices.undp.org/view_file.cfm?doc_id=73261>, consulté le 18 avril 2024.

variés pour le suivi de la finance climat, leurs processus de collecte reposent sur des étapes similaires. Les étapes communes à ces processus comprennent :

1. Identification des sources de données
2. Accès aux sources identifiées.
3. Identification des flux financiers et des points de données pertinents au sein des sources

Un autre point commun entre les méthodologies CPI Landscapes et CPEIR est la recommandation d'impliquer des experts (tels que des collègues des ministères des Finances et de l'Environnement, des experts sectoriels, etc.) dans le processus de collecte des données. Ces experts peuvent, par exemple, aider à identifier les codes budgétaires nationaux pertinents, les programmes financés par des fonds externes,⁷⁵ les projets concernés ou encore les ensembles de données appropriés.⁷⁶ Il est également recommandé de solliciter ces experts dans les étapes ultérieures, notamment pour la classification et la pondération des flux de financements climatiques, ainsi que pour la validation des données collectées.

Approche adoptée par le guide pour la transparence en matière de finance climat

À la suite de la revue des méthodologies internationales, ce guide adopte les étapes communes identifiées pour le processus de collecte des données. Ce processus suit généralement les étapes suivantes :

1. Identification des sources

75 PNUD, Guide méthodologique, Analyse des dépenses publiques climatiques et du cadre institutionnel (en anglais uniquement), 2015, <www.undp.org/asia-pacific/publications/methodological-guidebook-climate-public-expenditure-and-institutional-review-cpeir>, consulté le 18 avril 2024.

76 CPI, Global Landscape of Climate Finance 2023 (en anglais uniquement), 2023, <www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2023/11/Global-Landscape-of-Climate-Finance-2023.pdf>, consulté le 7 octobre 2024

Photo par John Rae d'© UNOPS



2. Accès aux sources identifiées
3. Identification des flux financiers et des points de données pertinents au sein des sources
4. Vérification des données à travers un processus de consultation d'experts

Classer et évaluer les flux de finance climat

Classifier les flux de finance climat

Revue des pratiques internationales

Cette revue montre que, bien que la plupart des méthodologies internationales reconnues pour le suivi de la finance climat fournissent des définitions et des exemples de projets ou programmes visant des objectifs d'atténuation et d'adaptation, peu d'entre elles proposent des orientations concrètes pour la classification des flux financiers.⁷⁷ Deux approches principales de classification ont été identifiées : l'utilisation d'indicateurs catégoriels permettant de refléter la contribution proportionnelle d'un programme aux objectifs d'atténuation et d'adaptation (comme les marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE), ou la détermination précise des proportions au niveau des activités (dans le Rapport conjoint des BMD).

Approche adoptée par le guide pour la transparence en matière de finance climat

Après avoir examiné les méthodologies internationales, ce guide propose deux approches pour classer les flux de financements climatiques en fonction de leurs objectifs d'atténuation et/ou d'adaptation.

La première approche, recommandée pour les pays disposant de ressources limitées et d'une expérience restreinte dans le suivi de la finance climat, s'inspire des Marqueurs de Rio du CAD de

l'OCDE. Elle consiste à attribuer un maximum de deux points pour évaluer la pertinence climatique. Selon le programme ou projet concerné, ces deux points peuvent être entièrement alloués aux bénéfices liés à l'atténuation, entièrement alloués aux bénéfices liés à l'adaptation, ou partagés de manière égale entre les deux.⁷⁸

La deuxième approche suit la méthodologie établie dans le Rapport conjoint des BMD. Elle permet d'estimer la contribution précise des programmes à l'atténuation et à l'adaptation, cette estimation étant réalisée au niveau de chaque activité. Ainsi, elle nécessite non seulement des descriptions de projets détaillées et des objectifs clairs⁷⁹, mais aussi des processus de révision plus complets. En conséquence, ce guide recommande cette approche uniquement pour les pays disposant de ressources suffisantes et d'une expérience avérée dans le suivi de la finance climat.

Evaluation de la pertinence climatique

Revue des pratiques internationales

La revue a identifié que l'utilisation de marqueurs ou d'indicateurs pour déterminer la pertinence climatique des flux financiers alloués à des programmes, projets ou activités est la pratique internationale la plus courante. Plusieurs méthodologies internationales, telles que le DAC de l'OCDE, le CPEIR et le CBT, ont mis en place leurs propres systèmes basés sur ces marqueurs. D'autres méthodologies, comme le CPI Landscapes et le PCEIR, s'appuient également sur ces systèmes pour évaluer la pertinence climatique.

Il existe également d'autres pratiques, comme l'utilisation des rapports bénéfice-coût pour évaluer la pertinence climatique.⁸⁰ Cependant, ces pratiques sont moins répandues, car elles rencontrent plusieurs obstacles, tels que la disponibilité des données, les contraintes de capacité et la complexité de l'analyse, qui nécessitent la participation d'experts.

⁷⁷ Certaines des méthodologies examinées fournissent des exemples de classification, comme le CPI Landscapes et les marqueurs de Rio de l'OCDE CAD.

⁷⁸ Pour obtenir une liste indicative de programmes, et obtenir des indications sur leur classification probable en fonction des objectifs d'atténuation et/ou d'adaptation, ainsi que sur la pertinence climatique de différents programmes, consulter le document de l'OCDE, p. 11..

⁷⁹ Pour une brève discussion à ce sujet, se référer à CPI, 2021, p. 15.

⁸⁰ Méthodologies CPEIR et CBT

TABLEAU 29

Comparaison des approches d'évaluation de la pertinence climat dans les méthodologies internationales de référence pour le suivi de la finance climat

Méthodologie internationale	Marqueurs	Pondération	Critères et définitions des marqueurs
Marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE ⁸¹	Objectif principal (score 2)	100%	L'objectif (atténuation ou adaptation) est explicitement énoncé comme un élément fondamental de la conception ou de la motivation de l'activité.
	Objectif significatif (score 1)	30%-100%	L'objectif est explicitement mentionné, mais il n'est pas le moteur fondamental ou la motivation de l'activité. Les pays appliquent des pourcentages différents. ⁸² Le Royaume-Uni et les États-Unis utilisent leurs propres méthodes, différenciées selon les projets.
	Objectif non ciblé (Score 0)	0%	L'activité ne répond à aucun objectif d'atténuation ou d'adaptation.
CPEIR ⁸³	Haute pertinence	>75%	Objectif principal clair consistant à obtenir des résultats spécifiques qui améliorent la résilience climatique ou contribuent à l'atténuation.
	Pertinence moyenne	50%–74%	Soit (i) des objectifs secondaires liés à la construction de la résilience climatique ou contribuant à l'atténuation, soit (ii) des programmes mixtes comportant une gamme d'activités qui ne peuvent pas être facilement séparées, mais qui incluent au moins certaines actions favorisant la résilience climatique ou l'atténuation.
	Faible pertinence	25%–49%	Des activités présentant des caractéristiques susceptibles de générer des bénéfices indirects en matière d'adaptation et d'atténuation.
	Pertinence marginale	<25%	Les activités qui n'ont des liens que très indirects et théoriques avec la résilience climatique.
CBT ⁸⁴	Haute pertinence	100%	Le CBT ne fixe pas de pourcentages ou de nombre de marqueurs fixes. Les poids en pourcentage présentés dans la colonne de gauche correspondent aux applications au Ghana et au Bangladesh. Cependant, les applications dans d'autres pays peuvent varier en termes de répartition des pourcentages et du nombre de marqueurs utilisés.
	Pertinence moyenne	50% or 60%	
	Faible pertinence	20% or 30%	

Approche adoptée par le guide pour la transparence en matière de finance climat

Le guide suit les meilleures pratiques internationales en recourant à des marqueurs catégoriels pour déterminer la pertinence climatique des

programmes/projets et des flux financiers associés, ainsi que pour attribuer des poids en pourcentage. Plus précisément, ce guide recommande d'appliquer une pondération similaire à celle utilisée dans la classification CPEIR, avec quatre niveaux de pondération : 100 %, 50 %, 25 % et 0 %.

81 OCDE, Changement climatique : Statistiques du CAD de l'OCDE sur le financement externe du développement (en anglais uniquement), 2021, <https://web-archiv.eecd.org/temp/2024-06-04/315401-climate-change.htm>, consulté le 14 avril 2024.

82 Pour un aperçu comparatif, voir Kowalzig et Zagema, 2020 ; Oxfam International, p. 13.

83 Pour une liste indicative des activités par marqueur / pondération, voir PNUD, 2015, p. 31.

84 Divers exemples d'applications dans différents pays sont mentionnés dans PNUD, 2019, p. 27, 65–71.

Annexe 1. L'approche par niveau du GIEC

Selon la définition du GIEC, le terme « niveau » fait référence à la complexité globale d'une méthodologie et aux exigences en matière de données. Les méthodes de niveau supérieur (c'est-à-dire le niveau 3) sont généralement plus complexes et requièrent davantage de données que les méthodes de niveau inférieur (niveau 1 et niveau 2). Le choix du niveau à appliquer dépend des circonstances nationales. Les méthodes de niveau inférieur sont utilisées dans les pays où les données d'activité, les facteurs d'émission ou d'autres paramètres ne sont pas disponibles, et elles sont considérées comme acceptables pour les catégories dont les émissions ou les absorptions ne sont pas déterminantes pour l'économie nationale.

- **Les méthodes de niveau 1** sont applicables dans les pays où les données spécifiques au pays sont absentes. Des valeurs par défaut mondiales sont utilisées pour les facteurs d'émission et les autres paramètres. Des lignes directrices sont fournies pour chaque catégorie concernant les méthodes de niveau 1.
- **Les méthodes de niveau 2** offrent davantage de flexibilité aux pays, en termes de facteurs d'émission et de données d'activité spécifiques, tout en respectant la même approche méthodologique que celle du niveau 1.
- **Les méthodes de niveau 3** correspondent à une méthode plus complexe, offrant un degré plus élevé de flexibilité en termes de méthodes spécifiques au pays, notamment par le biais de modélisation et de mesures. Cette méthode permet également un niveau plus élevé de désagrégation.

Annexe 2. Perspectives ex-ante et ex-post

Les objectifs concrets de chaque perspective sur la transparence en matière de finance climat, ainsi que la comparaison des deux perspectives, sont résumés dans le tableau ci-dessous.

TABEAU 30

Objectifs de la transparence en matière de finance climat selon les perspectives ex-ante et ex-post

Perspective ex-ante	Perspective ex-post
- Aider les pays à évaluer de manière quantitative les coûts liés à leurs actions d'atténuation et d'adaptation – par exemple, les coûts de mise en œuvre de leur CDN et stratégie à long terme - Aider les pays à déterminer leur éligibilité aux financements internationaux et à évaluer quantitativement les flux de financements climatiques prévus, en intégrant les sources supplémentaires existantes dans le paysage national.	- Aider les pays à évaluer de manière quantitative l'affectation des dépenses publiques aux activités liées au climat, afin de vérifier l'efficacité et l'impact de la finance climat - Aider les pays à rapporter le soutien financier reçu des donateurs et des investisseurs internationaux auprès de la CCNUCC, afin de se conformer au CTR.

L'intégration de ces deux perspectives de transparence, permettant ainsi d'aligner les besoins en finance climat avec les ressources disponibles pour chaque pays, est essentielle pour développer des stratégies et des politiques nationales de finance climat qui facilitent la mise en œuvre d'actions durables et ambitieuses.

Plus précisément, la comparaison des perspectives ex-ante et ex-post vise les objectifs suivants :

- Permettre aux pays d'identifier de manière quantitative les écarts entre les coûts de leurs CDN ou de leurs stratégies à long terme et leur paysage actuel de la finance climat.

- Aider les pays à rapporter le soutien financier nécessaire (résultant de l'analyse des écarts) des en provenance des donateurs internationaux et à la CCNUCC, afin de se conformer au CTR.
- Soutenir les pays dans l'utilisation de ces informations de transparence pour faciliter la mobilisation de ressources supplémentaires provenant de sources internationales, publiques et privées.
- Permettre aux pays d'exploiter ces informations de transparence afin de gérer efficacement les ressources nationales.

Annexe 3. CTR et INFF

CTR : Article 13 de l'Accord de Paris

Le rapport sur le soutien financier nécessaire et reçu auprès de la communauté internationale est l'un des objectifs clés pour les pays afin d'améliorer la transparence en matière de finance climat. Par conséquent, l'une des considérations principales lors de l'élaboration de ce guide est de garantir sa compatibilité avec le CTR qui fixe les exigences, formats et délais pour la soumission des rapports sur les actions et le soutien. Pour plus d'informations sur les objectifs du CTR, se référer à l'Encadré 14 et la Figure 17.

Étant donné la pertinence du CTR, ce guide prend en compte trois dimensions pour assurer la compatibilité du cycle de transparence en matière de finance climat, tel qu'il est présenté dans ce guide, avec les exigences de rapportage du CTR :

- 1. Le type d'informations
- 2. Le format des données
- 3. Les processus formels et les délais de rapportage

ENCADRE 14

Buts et objectifs du Cadre de Transparence Renforcé (CTR)⁸⁵

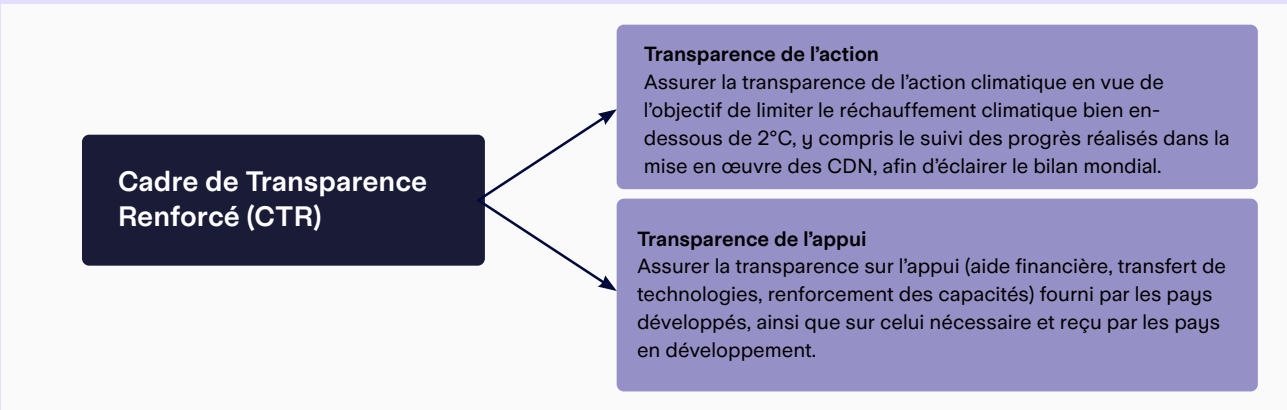
L'Accord de Paris repose sur un processus ascendant visant à atteindre l'objectif mondial de limiter le réchauffement climatique bien en-dessous de 2°C. Les Parties signataires communiquent leurs ambitions, leurs contributions et leurs besoins en soumettant et en mettant à jour leurs contributions déterminées au niveau national (CDN). La transparence est essentielle pour évaluer les progrès réalisés par chaque pays dans la mise en œuvre de ses CDN, aussi bien pour l'atténuation que pour l'adaptation, ainsi que pour mesurer les progrès collectifs

vers l'objectif mondial. Afin de garantir cette transparence sur les actions climatiques, l'Accord de Paris instaure le CTR, tel qu'établi à l'article 13.

En plus de poursuivre la transparence dans l'action climatique, le CTR renforce également la transparence sur le soutien fourni par les pays développés, ainsi que sur le soutien nécessaire et reçu par les pays en développement. Cela englobe le soutien financier, le transfert de technologies et le renforcement des capacités dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation (voir Figure 14).

FIGURE 17

Objectifs de transparence du Cadre de Transparence Renforcé



85 CCNUCC, Manuel de référence du cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris, 2022, <<https://climate-transparency-platform.org/knowledge/manuel-de-reference-du-cadre-de-transparence-renforcee-de-laccord-de-paris>>, consulté le 7 octobre 2024.

Approche adoptée par le guide pour la transparence en matière de finance climat

Plus précisément, ce guide garantit que (i) le cadre de transparence en matière de finance climat couvre toutes les informations nécessaires pour remplir les MTC, le format de rapportage requis par le CTR, concernant le soutien financier nécessaire et reçu ([Encadré 13](#)). Cela est reflété dans les paramètres de la finance climat établis lors de la phase initiale du cadre.

De plus, ce guide s'assure que (ii) les données collectées soient présentées dans le format adéquat pour le rapportage du CTR, en fournissant des outils permettant de rendre les données sur la finance climat compatibles avec le MTC. Enfin, ce guide définit (iii) les processus formels et les délais pour la soumission du soutien financier nécessaire et reçu au CTF.

Cadre de financement national intégré (INFF)

L'INFF a été élaboré par le Groupe de travail inter institutions sur le financement du développement pour aider les pays, en particulier ceux qui mettent en œuvre l'Agenda d'Addis-Abeba à l'échelle nationale, à établir une planification nationale, y compris des stratégies de financement adaptées, dans le cadre de leur transition vers un développement durable à long terme.

L'Encadré suivant présente un résumé de la structure principale de ce dispositif.



Photo par © ENVATO

ENCADRE 15

INFF

Les pays ont utilisé l'INFF lors de la mise en œuvre de l'Agenda d'Addis-Abeba (Agenda d'Addis)⁸⁶ adopté par les dirigeants mondiaux lors de la Troisième Conférence internationale des Nations Unies sur le financement du développement en 2015.

Ce cadre, qui se compose d'une phase de lancement et de quatre piliers fondamentaux, a aidé les pays à renforcer leur planification nationale et à définir des stratégies de financement appropriées, y compris des politiques et des instruments, tout en tenant compte des stratégies nationales de développement durable à long terme et de leurs priorités.

Éléments de la phase de lancement :

- I. **Évaluation** : analyser le paysage financier.
- II. **Cadrage** : rassembler toutes les informations disponibles relatives aux quatre piliers.
- III. **Institutionnalisation des structures de travail INFF** : mettre en place un organisme central de supervision chargé de la gestion du développement du INFF.
- IV. **Élaboration d'une feuille de route pour l'INFF** : définir les prochaines étapes pour rendre le INFF opérationnel en s'appuyant sur un consensus parmi les membres du comité.

Les quatre piliers :

- i. **Évaluation et diagnostic** : cette étape permet d'établir une ligne de base et d'élaborer une stratégie de financement intégrée, tout en identifiant les lacunes de financement, les risques, les obstacles et les éventuelles failles dans les mécanismes MNV existants.
- ii. **Stratégie de financement pour atteindre les objectifs nationaux de développement durable** : ce pilier comprend les actions nécessaires pour financer les stratégies de développement et aligner les financements sur les priorités nationales.
- iii. **Suivi et évaluation** : en identifiant les sources de données disponibles et en cartographiant les systèmes de données existants ainsi que les mécanismes de suivi, ce processus établit une base pour un dialogue transparent entre les parties prenantes concernées.
- iv. **Gouvernance et coordination** : améliorer l'efficacité du cadre et de sa mise en œuvre tout en facilitant la coordination entre les gouvernements et les multiples parties prenantes.

Approche adoptée par le guide pour la transparence en matière de finance climat

L'INFF couvre un champ plus large (à savoir le financement pour atteindre les ODD). En s'inspirant de l'approche INFF, ce guide sélectionne et

réorganise les éléments liés aux méthodologies de suivi ex-ante et ex-post de la finance climat. Étant compatible avec l'INFF, ce guide peut être facilement utilisé par les pays ayant déjà adopté l'INFF dans le cadre de leurs politiques climatiques nationales pour développer leur propre cadre pour la finance climat.

86 L'Agenda d'Addis-Abeba a été adopté lors de la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Addis-Abeba, Éthiopie, 13-16 juillet 2015) et a été ensuite approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 69/313 du 27 juillet 2015. Cet Agenda établit une base solide pour soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Il propose un nouveau cadre mondial pour le financement du développement durable en alignant tous les flux financiers et les politiques avec les priorités économiques, sociales et environnementales (Nations Unies, 2015).

Annexe 4. Vue d'ensemble des sources de données sur la finance climat internationale

Cette section fournit un aperçu des sources de données publiques disponibles sur la finance climat internationale (par exemple, les statistiques du CAD de l'OCDE sur le financement de développement pour le climat et l'environnement, les BR et RBT des pays développés sous la CCNUCC, ainsi que des bases de données indépendantes comme Climate Funds Update). Ce tableau explique les informations disponibles et comment elles peuvent être utilisées pour la collecte et la vérification des données.

Il existe plusieurs sources de données internationales accessibles publiquement que les pays peuvent utiliser pour compléter les [Étapes 14 et 16](#) de ce guide, en particulier si leur capacité

à accéder aux sources de données est limitée au niveau 1.

Les pays doivent choisir les sources de données les plus adaptées à leurs besoins en information et aux lacunes existantes. Bien que ces sources de données soient utiles pour compléter les données budgétaires avec des flux de financements climatiques internationaux et pour valider les données collectées, elles présentent toutefois certaines limitations : ces sources couvrent tous les flux de financements climatiques et respectent des normes de rapportage similaires, définies par les pays eux-mêmes. Le tableau suivant présente une sélection de sources de données publiques matures et facilement accessibles.

TABLEAU 31

Sources de données pour compléter les données sur la finance climat

Source de données	Quel type de données est fourni ?	Comment les données peuvent-elles être utilisées pour la transparence de la finance climat ?
Statistiques du CAD de l'OCDE sur le financement externe du développement : finance de développement liée au climat ⁸⁷	La base de données des statistiques du CAD de l'OCDE est l'une des sources les plus utilisées pour assurer la transparence de la finance climat. L'OCDE suit et mesure les financements bilatéraux de développement destinés à des objectifs climatiques à l'aide des marqueurs de Rio, tout en estimant les contributions multilatérales liées au climat. Le CAD de l'OCDE fournit des jeux de données sur les financements de développement engagés liés au climat, au niveau des projets, du point de vue à la fois des bailleurs et des bénéficiaires, et permet de distinguer de manière détaillée la finance climat selon les critères suivants : ▪ Objectif climatique principal ou significatif ▪ Sources bilatérales, multilatérales et philanthropiques privées ▪ Objectifs climatiques (adaptation et/ou atténuation). Les subventions et les instruments de dette (qu'ils soient concessionnels ou non concessionnels) sont inclus, mais les garanties en sont exclues.	Pour compléter les données budgétaires par des données extrabudgétaires dans l'Étape 14 et/ou pour soutenir l'Étape 16, les pays en développement doivent se référer au jeu de données qui présente le financement de développement lié au climat du point de vue des pays bénéficiaires.⁸⁸ Cette base de données permet aux pays bénéficiaires d'accéder aux informations concernant les engagements bilatéraux ainsi que les engagements multilatéraux provenant des banques multilatérales de développement (BMD) et des fonds climatiques.

87 Plus d'informations sur la méthodologie sous-jacente des statistiques du CAD de l'OCDE peuvent être consultées dans la Note méthodologique (OCDE).

88 Ibid.

Source de données	Quel type de données est fourni ?	Comment les données peuvent-elles être utilisées pour la transparence de la finance climat ?
Climate Funds Update ⁸⁹	La base de données Climate Funds Update, financée par des ONG, compile des informations sur les flux de financements climatiques provenant d'initiatives multilatérales destinées à soutenir les pays en développement. Ce jeu de données fournit des informations détaillées au niveau des projets, notamment sur : ▪ Les sources multilatérales ▪ Les objectifs climatiques (adaptation et/ou atténuation) ▪ Les institutions bénéficiaires ▪ Les subventions et les prêts concessionnels ▪ Les montants approuvés et décaissés des financements	Pour compléter les données budgétaires par des données extrabudgétaires à l'Étape 14 et/ou pour appuyer l'Étape 15, les pays en développement doivent extraire des informations sur les flux de financements climatiques dont ils sont les bénéficiaires.
Rapports biennaux (RB) (jusqu'en 2022) / Rapports Biennaux de Transparence (RBT) (à partir de 2024) soumis à la CCNUCC des pays développés Parties	CCNUCC tous les deux ans. Ces rapports doivent inclure des MTC fournissant des données sur divers aspects, notamment le soutien financier accordé aux pays en développement (Tableau 7 des MTC). Les Parties à l'Annexe I doivent fournir des données au niveau des programmes concernant : ▪ Le soutien financier public fourni : contributions versées par l'intermédiaire de canaux multilatéraux, bilatéraux, régionaux ou autres. ▪ Les objectifs climatiques : adaptation et/ou atténuation ▪ Le pays bénéficiaire. ▪ Les montants de soutien financier engagés et décaissés.	Il est recommandé de consulter les RB/RBT et les MTC associés lorsque les pays cherchent à combler des lacunes dans les données ou à vérifier les flux de financements climatiques provenant de certains bailleurs (Parties visées à l'Annexe I) de finance climat.

⁸⁹ Se référer aux Notes et Méthodologie de Climate Funds Update pour obtenir des informations détaillées sur la méthodologie utilisée.

Annexe 5. Identifier les flux potentiels de finance climat

En fonction des lacunes de financement identifiées, l'étape suivante consiste à repérer les flux potentiels de financements climatiques à venir, qu'ils proviennent du budget national, des financements internationaux ou du financement privé. Bien qu'il soit relativement difficile d'estimer le volume de financement privé destiné à l'action climatique, il est conseillé aux pays de planifier et de créer un environnement favorable à la mobilisation de fonds privés à cette étape.

Cette phase comprend l'analyse des investissements et des flux financiers supplémentaires disponibles pour les secteurs concernés. Ce processus permet ainsi au pays d'élaborer une stratégie de finance climat globale, facilitant l'accès à la finance climat et contribuant efficacement à renforcer la résilience climatique et les actions d'atténuation.

Dans ce cadre, il est recommandé de suivre les sous-étapes suivantes :

1. **Définir la période de planification financière, idéalement en alignement avec les CDN.**
2. **Collecter toutes les allocations budgétaires nationales disponibles et projetées** (budget principal) ainsi que les flux de financements climatiques internationaux (extra-budgétaires). (Le format de collecte de données de la Phase 4 peut être appliqué).
3. **Vérifier l'alignement des flux de financements climatiques projetés avec les objectifs et priorités des CDN (et autres).** En évaluant le niveau des flux financiers climatiques projetés et les coûts nécessaires pour la mise en œuvre des CDN, le pays pourra identifier les domaines où des lacunes de financement et d'investissement existent et cartographier les sources de financements nécessaires pour combler ces lacunes, qu'il s'agisse de secteurs, de projets/programmes ou d'activités spécifiques.
4. **Identifier les sources potentielles de financements internationaux, ainsi que les sources domestiques (comme les banques nationales ou les fonds de pension) et les instruments financiers**

émergents. Il est essentiel de définir le type de source de financement pour chaque secteur et action. Pour naviguer parmi les sources de financements publics et privés supplémentaires, il est recommandé de vérifier régulièrement les nouveaux engagements ou promesses des pays donateurs et leurs fonds bilatéraux. À ce stade, les pays peuvent aussi identifier des organisations n'ayant pas encore de partenariat ou de relation de financement, mais susceptibles de devenir des sources de financements à l'avenir, en fonction de leurs critères de financement et des régions ciblées.⁹⁰

5. **Cartographier l'architecture nationale de la finance climat.** En se basant sur l'architecture mondiale de la finance climat et des initiatives ([Appendice B : Structure de la méthodologie et recherches de fond](#)), le pays peut cartographier son propre cadre national de la finance climat. Cela comprend la création d'une liste des fonds climatiques potentiels, des initiatives et des entités accréditées qui peuvent être impliquées, depuis la phase de préparation des projets jusqu'à leur mise en œuvre et leur suivi, ainsi que les instruments financiers correspondants. Les entités accréditées varient selon les fonds multilatéraux et bilatéraux, allant des agences des Nations Unies (PNUD, PNUE, FAO) aux banques de développement et autres organisations internationales.
6. **Impliquer des partenaires et investisseurs potentiels.** Partager l'état des besoins financiers et communiquer ces besoins avec des partenaires et investisseurs potentiels (voir Phase 5.3) peut avoir lieu après l'évaluation du paysage de la finance climat. Cependant, une communication précoce, notamment en cas de besoin urgent de subventions pour le soutien technique en matière de renforcement des capacités ou de préparation de projets (par exemple, le financement de préparation du FVC), peut s'avérer utile.

90 Useful information on emerging climate finance instruments coupled with country cases are described in ESCAP/ GGGI, 2021.

Annexe 6. Communiquer les résultats de transparence aux parties prenantes publiques et privées

Cette annexe propose des pistes pour aider les pays à communiquer leurs résultats de transparence (tant ex-ante qu'ex-post) au grand public, afin d'accroître la transparence nationale de la finance climat en impliquant les citoyens.

Chaque pays ayant des objectifs et des finalités variés en matière de transparence nationale, ainsi que des moyens et des capacités de communication différents. Ce guide suggère donc des approches que les pays pourront suivre et adapter selon leur contexte spécifique.

Pistes potentielles de communication avec le public :

TABLEAU 32

État des lieux et besoins futurs en matière de finance climat

Etat des lieux de la finance climat (résultats de la mesure et de la vérification ex-post)	Besoins futurs en matière de finance climat (résultats de la planification financière prospective ex ante)
Quel est le volume global de finance climat disponible dans le pays ?	Quelle est l'ampleur des besoins en financement, et quel est l'écart entre les financements nécessaires et ceux disponibles ?
Quelle est la répartition des financements entre les objectifs d'adaptation et d'atténuation	Quel montant de financement (supplémentaire) sera nécessaire pour l'atténuation et pour l'adaptation ?
Quelle est la répartition entre les secteurs ?	Quel montant de financement (supplémentaire) sera nécessaire pour chaque secteur ?
Quel montant de finance climat est fourni par l'État, et quel montant est mobilisé auprès des bailleurs de fonds internationaux et du secteur privé ?	Quel montant de financement est engagé par les différentes parties prenantes pour l'avenir ?

Approches possibles pour présenter les résultats de transparence :

- Des graphiques circulaires (ou des visuels similaires) et des tableaux pour illustrer la répartition proportionnelle de la finance climat entre les différents objectifs climatiques, secteurs, sources, etc.
- Des diagrammes en barres (ou des visuels similaires) et des tableaux pour montrer les montants totaux de la finance climat, et pour comparer l'état actuel des financements disponibles et les besoins futurs.
- Un diagramme de Sankey (ou un visuel similaire) pour représenter les flux de financements climatiques depuis les sources vers les bénéficiaires.

Moyens possibles pour communiquer les résultats de la transparence :

- Distribuer des fiches d'information aux institutions et parties prenantes concernées.
- Créer un site internet dédié à la finance climat sur les pages des ministères et des autorités compétentes, incluant des données accessibles et un point de contact pour permettre aux parties prenantes de s'engager.
- Organiser des ateliers de concertation avec les parties prenantes, tels que des tables rondes avec les investisseurs, pour partager les résultats, discuter des besoins des acteurs impliqués, et explorer des synergies permettant d'augmenter la finance climat et de combler les lacunes.

Annexe 7. Taxonomie de la finance verte et durable

Une taxonomie de la finance verte et/ou durable est un système de classification qui fournit une définition claire des activités économiques considérées comme vertes et durables. En identifiant les activités alignées sur les objectifs nationaux de climat et de durabilité, une taxonomie peut jouer un rôle clé en tant qu'outil politique pour mobiliser et accroître les investissements dans des technologies et projets favorables au climat. Elle offre un langage commun pour les activités durables, à la fois pour les décideurs politiques, les investisseurs et les entreprises. Enfin, elle aide les pays à intensifier les investissements durables avec plus de transparence, tout en évitant le greenwashing.

Les gouvernements peuvent se servir de ces taxonomies pour assurer la clarté et l'intégrité des marchés, en les utilisant comme base pour leurs réglementations et autres instruments de politiques publics. Elles permettent également de combler les lacunes d'investissement au niveau national tout en renforçant la transparence, en conformité avec les accords internationaux et les réglementations de rapportage.⁹¹ Par ailleurs, les taxonomies aident les institutions financières à intégrer les risques liés au changement climatique dans leur planification d'investissements et l'allocation de leurs portefeuilles, tout en permettant de définir ou de créer des produits financiers verts et durables. Ainsi, un nombre croissant de juridictions et d'institutions financières ont publié ou sont en train de développer une taxonomie nationale afin de la finance durable de manière officielle et commune la finance durable.

En avril 2024,⁹² 21 taxonomies ont été développées et publiées, tandis que 18 sont en cours de développement et 7 sont en projet.⁹³

La Taxonomie européenne

Dans le paysage des taxonomies, la taxonomie de l'UE, développée par la Plateforme Européenne sur la Finance Durable, un groupe d'experts consultatifs, est reconnue comme un système de classification avancé et complet qui identifie les activités économiques respectueuses de l'environnement, conformément à la législation européenne (94). Le Règlement Taxonomie permet à l'UE de mettre en œuvre ses objectifs et priorités politiques — tels que le Pacte vert européen — de manière plus cohérente et efficace. En s'appuyant sur la classification industrielle existante, le NACE (niveau 2), la taxonomie européenne englobe les activités écologiquement durables ainsi que les activités de transition et d'habilitation, réparties selon six objectifs environnementaux. Les quatre principes clés de la taxonomie de l'UE sont les suivants :

- I. Contribuer de manière substantielle à au moins un objectif environnemental
- II. Ne causer aucun préjudice important à l'un des cinq autres objectifs environnementaux
- III. Respecter les critères sociaux basiques
- IV. Respecter les critères d'examen technique adoptés au sein d'actes délégués de la taxonomie

91 OCDE, Développer des définitions et des taxonomies pour la finance durable (en anglais uniquement), 2020, <www.oecd-ilibrary.org/sites/134a2dbe-en/1/3/1/1/index.html?itemId=/content/publication/134a2dbe-en&_csp_=062998fb6eb-20cf4e25d9a4ba3ba529e&itemGO=oecd&itemContentType=book#section-d1e803>, consulté le 7 octobre 2024.

92 Les récentes publications de taxonomies incluent celles de la Thaïlande et du Brésil, toutes deux publiées en 2023.

93 CCAP, Façonner l'avenir de la finance : Explorer l'essor mondial des taxonomies de la finance durable (en anglais uniquement), 2023, <www.ccap.org/post/shaping-the-future-of-finance-exploring-the-global-rise-of-sustainable-finance-taxonomies>, consulté le 7 octobre 2024.

94 Commission Européenne, Finance durable : Rapport final du groupe d'experts techniques sur la Taxonomie (en anglais uniquement), 2020, <www.ec.europa.eu/info/sites/default/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/200309-sustainable-finance-teg-final-report-taxonomy_en.pdf>, consulté le 15 avril 2022.

Les critères d'activités, accompagnés de seuils, sont établis en fonction des données scientifiques sur le climat, en accord avec la réglementation européenne en vigueur et l'objectif de neutralité carbone.

La Taxonomie CBI

La taxonomie CBI est un outil de classification basé sur le marché, conçu pour aider les investisseurs, les institutions financières et les émetteurs d'obligations vertes et climatiques à analyser si les actifs ou projets sont éligibles à des investissements verts ou climatiques, facilitant ainsi l'émission d'obligations vertes certifiées.⁹⁵

Il est à noter que les critères de sélection de la taxonomie CBI sont en accord avec l'article 2.1c de l'Accord de Paris et les objectifs de limitation du réchauffement à 1,5°C. Sa méthodologie, incluant les critères et seuils spécifiques par actif, repose sur les dernières avancées scientifiques sur le climat pour huit secteurs. Depuis sa première version en 2013, cette taxonomie a été régulièrement mise à jour en

fonction des progrès scientifiques sur le climat, en particulier ceux du GIEC et de l'AIE.

Catalogue des Projets Approuvés pour les Obligations Vertes (2021)

En collaboration avec la Commission du Développement National et des Réformes et la Commission chinoise de régulation des valeurs mobilières, la Banque populaire de Chine a créé le Catalogue des Projets Approuvés pour les Obligations Vertes (initialement publié en 2015 et mis à jour en 2021) afin d'aider les départements gouvernementaux et les institutions pertinentes à aligner l'utilisation de leur capital avec leurs objectifs environnementaux et de durabilité.⁹⁶ Ce catalogue recense les programmes approuvés pour les obligations vertes, en détaillant les descriptions et les conditions associées à chaque programme, organisées en six grandes catégories.

Les différentes approches et méthodologies adoptées pour le développement de ces taxonomies sont résumées dans le tableau suivant.

TABEAU 33

Approches et méthodologies de développement des taxonomies

Taxonomie	Taxonomie Européenne	Taxonomie CBI	Catalogue des Projets Approuvés pour les Obligations Vertes (Taxonomie Chinoise)
Objectif climatique (national ou international)	Pacte Vert européen : réduction des émissions de 50 % à 55 % d'ici 2030	Objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement à 2°C et trajectoire vers la neutralité carbone d'ici 2050	Mise en œuvre du Plan de Réforme Intégré pour la Promotion du Progrès Écologique
Première version	2020	2013	2015

95 CBI, Climate Bonds Taxonomy (en anglais uniquement), 2021, <www.climatebonds.net/files/files/Taxonomy/CBI_Taxonomy_Tables-08A%20%281%29.pdf>, consulté 7 octobre 2024.

96 Banque populaire de Chine, Avis sur la publication du catalogue des projets approuvés par les obligations vertes (édition 2021) (en anglais uniquement), <www.climatebonds.net/files/files/the-Green-Bond-Endorsed-Project-Catalogue-2021-Edition-110521.pdf>, consulté le 7 octobre 2024.

Taxonomie	Taxonomie Européenne	Taxonomie CBI	Catalogue des Projets Approuvés pour les Obligations Vertes (Taxonomie Chinoise)
Entité principale	Groupe de travail technique de la Commission européenne	Climate Bond Initiative (CBI)	Banque populaire de Chine, la Commission nationale de développement et de réforme, et la Commission chinoise de régulation des valeurs mobilières
Périmètre des objectifs environnementaux	1. Atténuation du changement climatique 2. Adaptation au changement climatique 3. Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines 4. Transition vers une économie circulaire 5. Prévention et réduction de la pollution 6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Les émetteurs doivent rendre compte de l'affectation des objectifs environnementaux aux projets.	1. Industrie de l'économie d'énergie et de la protection de l'environnement 2. Prévention et traitement de la pollution 3. Industrie des énergies propres 4. Écologie et environnement 5. Modernisation écologique des infrastructures 6. Services verts
Objectif du contrôle	Basé sur l'activité économique	Basé sur l'actif	Basé sur l'activité économique
Classification des activités économiques	NACE	ISIC	ISIC
Détermination de l'éligibilité à la taxonomie	Critères techniques de sélection	Critères techniques de sélection	Critères techniques de sélection

Annexe 8. Évaluation et perfectionnement des politiques fiscales et de la finance climat

Dans le cadre de la planification stratégique de la finance climat, l'évaluation des financements climatiques nationaux et des politiques fiscales est essentielle pour en comprendre l'alignement et l'efficacité dans la mise en œuvre des CDN. Cette section passe en revue les outils politiques qui doivent être révisés ou étendus afin d'atteindre des niveaux de complexité plus élevés.

La politique fiscale verte joue un rôle majeur, non seulement dans l'augmentation des recettes publiques, mais aussi pour attirer des capitaux privés dans des produits et activités favorables au climat. L'utilisation des recettes publiques pour mettre en

place des incitations financières adaptées, telles que des subventions, des crédits, des garanties de prêt ou des crédits d'impôt pour les cycles verts et durables, peut corriger les signaux de prix du marché et accélérer les investissements verts.

En plus de la politique fiscale, une large gamme de mécanismes et instruments politiques de régulation des marchés financiers et du financement, susceptibles de favoriser l'émergence d'une économie verte, existent. Le tableau suivant résume les principaux types d'instruments politiques en matière de finance climat.

TABLEAU 34

Types d'instruments politiques de la finance climat pertinents pour soutenir la réalisation des objectifs des CDN
Source : Mise en œuvre des CDN, PNUE- CCC⁹⁷

Classification	Type d'instrument
Politiques fiscales	▪ Impôts et taxes : prélèvements imposés sur l'activité (par exemple, taxe sur les carburants, taxe sur le carbone) ▪ Subventions et incitations : avantages tarifaires ou aides du secteur public pour la mise en œuvre d'activités/actions qui s'alignent sur les objectifs de la CDN.
Autres politiques de financement	▪ Réglementation nationale (lois) permettant l'émission d'obligations (par exemple, obligations vertes, bleues ou de développement durable) ▪ Subventions et prêts (par exemple, prêts verts et petites subventions pour les collectivités locales) ▪ Programmes d'infrastructure : fourniture d'infrastructures ou de permis gouvernementaux pour développer ou utiliser des infrastructures. ▪ Réglementations et normes incluant des sanctions en cas de non-respect : normes technologiques ou exigences environnementales minimales (par exemple, efficacité énergétique, pollution en sortie).

97 PNUE-CCC, Mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) (en anglais uniquement), 2020, <<https://uneppccc.org/wp-content/uploads/2020/03/implementing-ndcs-report.pdf>>, consulté le 7 octobre 2024.

Classification	Type d'instrument
Politiques ni fiscales ni de financement	- Programmes d'échange de quotas d'émission ou programmes de plafonnement et d'échange : limitation des émissions globales - Politique en matière de marchés publics : règles et principes à respecter lors des procédures de passation de marchés publics - Instruments d'information : divulgation obligatoire d'informations telles que les programmes de labellisation, les rapports sur les émissions et les systèmes de notation, ainsi que les régimes de certification. - Politiques de recherche, développement et déploiement (R&D&D) : par exemple, la technologie de capture et de stockage du carbone. - Accords ou mesures volontaires : accords, engagements ou mesures pris par des acteurs publics ou privés.

Quelles sont les différentes politiques de finance climat et quel est leur impact sur la transparence de la finance climat ?

1. Evaluer les politiques existantes⁹⁸

Un pays pourrait évaluer la pertinence, la faisabilité et l'efficacité des instruments politiques liés au climat qui ont été introduits et mis en œuvre afin de renforcer la transparence en matière de finance climat. Il est essentiel de vérifier si ces politiques sont bien alignées avec les objectifs des CDN et contribuent à leur réalisation. La portée et le niveau de détail de cette évaluation peuvent varier en fonction des référentiels des pays et du niveau de complexité qu'ils souhaitent atteindre.

Niveau 1 de complexité : pour les pays en phase initiale de développement et de mise en œuvre de politiques fiscales et de financement vert

À ce niveau, il est probable qu'il y ait un manque de préparation institutionnelle ainsi que des ressources humaines et financières insuffisantes pour réaliser une comparaison précise et une analyse de faisabilité des mesures politiques. La première étape recommandée consiste à établir un référentiel des instruments politiques d'autres pays afin d'analyser l'efficacité de chaque instrument et de prioriser les mesures à adopter. L'examen des politiques fiscales et de finance climat

internationales permet à un pays d'identifier les instruments politiques pertinents et d'élaborer une stratégie nationale de finance climat plus complète. Le Green Economy Tracker, développé par la Green Economy Coalition et réunissant des membres d'agences des Nations Unies, d'entreprises et d'ONG, offre un aperçu de la nature et de la manière dont les instruments de finance climat et de politique fiscale ont été mis en œuvre dans différents pays.

ENCADRE 16

Green Economy Tracker : suivi des plans de financement vert nationaux et des politiques fiscales

Le suivi porte sur les progrès réalisés dans six domaines : Gouvernance, Finances, Secteurs, Population, Nature et Relance verte post-Covid-19, dans le cadre de la transition vers une économie verte. Le suivi de la finance inclut les politiques relatives aux finances vertes, les politiques fiscales et les politiques monétaires de 41 pays, et fournit des informations précieuses sur les réformes fiscales vertes, y compris les meilleures pratiques.

Les informations clés, telles que les politiques, plans et cadres généraux en matière de finance et de fiscalité verte, les parties prenantes concernées, ainsi que le niveau de progression (évalué sous forme de score), sont fournies pour chaque pays, accompagnées des références pertinentes.

⁹⁸ ICAT, *Guide d'Évaluation des Politiques* (en anglais uniquement), <www.climateactiontransparency.org/our-work/icat-toolbox/assessment-guides>, consulté le 7 octobre 2024.

En cas de contraintes de temps et de ressources pour réaliser cette tâche, une approche possible est dans un premier temps de collecter et traiter les données relatives à la finance climat lors de la Phase 4, puis dans un second temps d'effectuer une analyse complète des écarts et des politiques lors de la Phase 5.

Niveau 2 et Niveau 3 de complexité : pour les en phase avancée de développement et de mise en œuvre de politiques fiscales et de financement vert

Les pays à ces niveaux ont une expérience avérée dans la conception et la réalisation d'analyses comparatives des politiques fiscales et de financement vert au niveau national. Ils disposent également de ressources humaines suffisamment préparées, avec du personnel formé et des structures institutionnelles adaptées pour mener à bien ces tâches. Sur la base des travaux précédents et des informations recueillies, il est recommandé de suivre les étapes suivantes afin de diagnostiquer avec plus de précision l'efficacité et le coût des mesures politiques appliquées à chaque secteur, programme et activité :

1. Identifier les objectifs politiques ainsi que les secteurs, programmes et activités concernés
2. Réaliser une analyse coûts-avantages pour chaque mesure politique⁹⁹
3. Analyser le degré de contribution aux objectifs de la CDN : 1) contribution négative ou 2) degré absolu de contribution
4. Identifier les critères d'évaluation des alternatives politiques

L'analyse de l'efficacité des politiques existantes permet de développer un plan stratégique incluant la création et la priorisation des instruments budgétaires et politiques nécessaires à la mise en œuvre des CDN.

2. Priorisation du budget national et des politiques

À cette étape, un pays peut définir les priorités de ses dépenses publiques en lien avec les objectifs de sa CDN et mettre en place des réformes du système budgétaire national afin d'y intégrer les enjeux climatiques.

Priorisation du budget

Au niveau sectoriel, le processus de budgétisation favorable au climat permet aux secteurs d'identifier les investissements les plus susceptibles de produire les meilleurs résultats face aux changements climatiques. Les responsables peuvent ainsi planifier et ajuster leurs propositions budgétaires afin de maximiser les bénéfices des investissements réguliers. Lors de la priorisation du budget, un pays peut développer des critères en accord avec les indicateurs d'impact climatique définis lors de la Phase 1.

Les étapes suivantes sont nécessaires pour le développement et la mise en œuvre de processus de budgétisation favorables au climat :

1. Établir des lignes directrices pour la préparation du budget annuel (ministère des Finances), en identifiant les domaines prioritaires en cohérence avec les priorités climatiques du gouvernement. Des instructions sur le coût des actions liées au climat peuvent également être incluses dans les lignes directrices. Afin de garantir le lien entre les budgets annuels et les objectifs climatiques, il est essentiel de prendre en compte les objectifs nationaux à long terme (plus de 5 ans) ainsi que les plans à moyen terme (3 à 5 ans), généralement définis par la Trésorerie nationale ou le ministère de la Planification économique.
2. Mener un cycle budgétaire ([Encadre 17 ci-dessous](#))
3. Mettre en place un système de codification budgétaire (attribution des activités climatiques aux différentes lignes budgétaires). Cette étape facilitera le suivi et la communication des flux de

99 OCDE, Analyse coûts-avantages et environnement, 2018, <https://www.oecd.org/fr/publications/analyse-couts-avantages-et-environnement_9789264300453-fr.html>, consulté le 7 octobre 2024.

financements climatiques lors des Phases 4 et 5.

Il convient également d'organiser des sessions de formation régulières pour le personnel et les par-

ties prenantes concernées (notamment les points focaux au sein des ministères et des départements) afin de leur fournir les compétences et connaissances nécessaires.

ENCADRE 17

Cycle budgétaire

1. Revue des politiques sectorielles : identifier les éléments liés au changement climatique dans le projet, le programme ou l'activité et prioriser le budget.
 2. Élaboration du budget au niveau des programmes et sous-programmes. (Un niveau de détail plus précis peut améliorer l'utilité, par exemple en permettant d'évaluer l'alignement avec d'autres objectifs liés au climat et à la durabilité, tels que les ODD ou la finance climatique sensible au genre).
 3. Approbation du budget : en plus de l'examen et de l'approbation du budget préparé, il peut être envisagé de mettre en place un processus législatif pour l'approbation du budget.
 4. Exécution du budget.
 5. Suivi et évaluation.
- Pour plus d'informations, veuillez consulter le [Manuel de formation sur la finance climat : Codification budgétaire, suivi et rapport, PNUD \(en anglais uniquement\)](#).

Priorisation des politiques

En plus d'identifier les lacunes de financement existantes, il est nécessaire de déterminer le type de soutien technique et politique requis pour combler ces lacunes.

1. Définir des critères pour la priorisation des politiques de finance climat¹⁰⁰

TABEAU 35

Types d'instruments de politiques de finance climat pertinents pour soutenir la réalisation des objectifs des CDN

Critères pour la finance de l'atténuation du changement climatique	Critères pour la finance de l'adaptation au changement climatique
- Faisabilité (perspectives socio-économiques, politiques, juridiques et réglementaires) - Bénéfices et coûts de la mise en œuvre - Alignement avec les objectifs nationaux à long terme (c'est-à-dire les stratégies à long terme) et les objectifs internationaux en matière de climat et de durabilité (c'est-à-dire l'Accord de Paris, les ODD)	
Potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre	- Urgence de la situation - Efficacité en termes de renforcement du niveau de résilience - Risque de maladaptation

100 PNUE-CCC, Mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) (en anglais uniquement), 2020, <<https://uneppccc.org/wp-content/uploads/2020/03/implementing-ndcs-report.pdf>>, consulté le 7 octobre 2024.

2. Aligner la finance climat avec les objectifs de la CDN et des politiques climatiques nationales

Une étape essentielle à ne pas négliger consiste à vérifier l'alignement des instruments politiques avec les plans et priorités nationaux en matière de changement climatique. Les politiques de haut niveau liées aux objectifs des CDN dépendent des contextes nationaux, mais les pays devraient envisager de revoir les plans et cadres suivants :

TABLEAU 36

Types d'instruments politiques et priorités climatiques nationales

Planification nationale du changement climatique	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique
▪ CDN ▪ Stratégie à long terme ▪ Stratégie nationale sur le changement climatique ▪ Développement de la communication nationale auprès de la CCNUCC ▪ Cadre de réponse national au changement climatique et stratégie de financement climatique (le cas échéant) ▪ Stratégie nationale d'intégration du développement	▪ Actions d'atténuation appropriées au niveau national ▪ Stratégie nationale d'intégration du développement ▪ Stratégie nationale de l'énergie	▪ Plan national d'adaptation ▪ Plan intersectoriel intégré ▪ La stratégie nationale pour le tourisme

Cette publication du [PNUE](#) est utile pour comprendre les principales considérations et actions nécessaires afin d'aligner la finance climat avec les CDN et les objectifs climatiques à long termes.¹⁰¹ Les quatre sous-étapes sont les suivantes :

- Identifier et prioriser les propositions de financement pour les projets qui répondent aux besoins des CDN.
- Vérifier si les mécanismes nationaux de financement climatique fonctionnent efficacement pour la mise en œuvre des secteurs et actions prioritaires.
- Élaborer et mettre à jour les règles et

régulations, et mettre en place des mécanismes d'intégrité des marchés, afin de favoriser un financement plus responsable et un marché du capital : inclure des incitations politiques et lever les obstacles à l'investissement.

- Aider à identifier les projets pertinents et éligibles.
- Lorsque qu'un pays s'engage dans l'évaluation de la finance climat et des politiques fiscales, il parvient mieux à définir les secteurs, projets ou programmes prioritaires à court terme (y compris les budgets de l'année suivante) et à moyen terme. En outre, il identifie plus précisément les mesures et instruments politiques les plus efficaces pour répondre aux défis de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.

101 PNUE, Aligner la finance climat sur la mise en œuvre effective des CDN et des LTS : document de travail pour le groupe de travail du G20 sur le climat et la durabilité (en anglais uniquement), 2018, <<https://unepinquiry.org/publication/aligning-climate-finance-to-the-effective-implementation-of-ndcs-and-to-ltss/>>, consulté le 7 octobre 2024.

Annexe 9. Vue d'ensemble des programmes de renforcement des capacités et d'accès aux ressources de financement

Pour accompagner les pays dans le renforcement des capacités et l'accès aux ressources de financement, le guide présente les programmes et bailleurs suivants.

TABLEAU 37

Vue d'ensemble des principaux programmes internationaux et bailleurs offrant des ressources de financement et de renforcement des capacités

Initiative / programme / bailleur	Objectif	Type de support
Initiative de renforcement des capacités pour la transparence - Programme de soutien global (CBIT-GSP)	Initiative destinée à renforcer les capacités institutionnelles et techniques des pays en développement pour répondre aux exigences de transparence renforcée de l'Accord de Paris.	Support technique Le CBIT-GSP offre un soutien ciblé pour renforcer la transparence, répondant aux besoins spécifiques des pays dans le Cadre de Transparence Renforcé. Ce soutien, conçu sur mesure, peut inclure notamment : ▪ Des formations sur des sujets spécifiques (par exemple, l'utilisation des logiciels du GIEC) ▪ Des évaluations qualitatives des rapports de transparence ▪ Un appui pratique pour les questions liées à la transparence (par exemple, le remplissage des tableaux de rapportage).
Initiative pour la transparence de l'action climatique (ICAT)	L'ICAT travaille en étroite collaboration avec ses pays partenaires pour élaborer des projets axés sur les priorités politiques, visant à mettre en place des cadres d'information et de données, ainsi qu'à renforcer les capacités nécessaires pour améliorer la mise en œuvre, le suivi et le perfectionnement de leurs CDN et de leur rapportage.	Support technique ICAT offre un soutien dans plusieurs domaines de la transparence climatique. Pour la transparence en matière de finance climat, l'ICAT accompagne les pays partenaires dans l'élaboration et la mise en place de cadres pour le suivi de la finance climat au niveau national, dans le cadre de la mise en œuvre des CDN, ainsi que des bénéfices liés à l'action climatique, en lien avec le financement du développement national. L'ICAT facilite l'intégration de ces données dans le cadre de transparence d'un pays.

Initiative / programme / bailleur	Objectif	Type de support
Programme de préparation du Fond Vert pour le Climat	Le programme de préparation du FVC offre des subventions et une assistance technique aux Autorités nationales désignées et/ou aux points focaux. Il vise à renforcer la capacité des institutions nationales à s'engager de manière efficace avec le FVC. ¹⁰²	Objectif 2 - Cadres stratégiques : 2.2 Soutenir le développement des cadres stratégiques : ▪ Révision ou mise à jour de la CDN du pays, de sa stratégie de financement ou des politiques connexes ▪ Développement des systèmes MNV et/ou leur mise en opération pour Plus d'informations disponibles dans le GCF's Readiness Guidebook (en anglais uniquement)
Fonds pour l'environnement mondial	Le FEM soutient les pays dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.	Le Fonds pour l'Environnement Mondial soutient les pays en développement dans le renforcement de leurs capacités institutionnelles et techniques pour répondre aux exigences du CTR à travers : 1. L'initiative de renforcement des capacités pour la transparence (CBIT) 2. Le soutien aux obligations de rapportage dans le cadre de la Convention (c'est-à-dire les Communications Nationales (CN) et les Rapports Biennaux de Transparence (RBT)) 3. Le soutien mondial pour le CTR
CCNUCC	À la demande de la COP, le Secrétariat de la CCNUCC a examiné des solutions pour aider les pays en développement à évaluer la finance climat, à faciliter l'accès aux fonds et à mobiliser des financements supplémentaires.	Projet de financement basé sur les besoins : Ce projet en cours soutient les pays en développement dans l'évaluation de leurs besoins et priorités en matière de financement, de façon à ce que cette démarche soit pilotée par les pays eux-mêmes. L'approche principale repose sur l'analyse des situations, l'élaboration de stratégies et la mobilisation de la finance climat.

102 Cette section provient de l'introduction officielle du programme de préparation du FVC disponible sur leur site web.

Photo par © Shutterstock



Glossaire

Glossaire

Budgétaire (source) – Sources et éléments inclus dans le budget national ordinaire d'un pays, représentant les finances publiques nationales.

Cadre de Transparence en matière de Finance

Climat – Également appelé « le Cadre », cela fait référence à la méthodologie développée et au cadre finalisé comprenant 5 phases, et visant à renforcer et à atteindre la transparence en matière de finance climat.

CCNUCC – La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ou CCNUCC, est l'entité principale des Nations Unies chargée de faciliter et de soutenir la réponse mondiale de la contre les changements climatiques.

Classification des secteurs et sous-secteurs

économique – La classification des secteurs et sous-secteurs économiques en fonction de leurs caractéristiques communes et pertinentes pour la transparence en matière de finance climat.

CTR – Le Cadre de Transparence Renforcé, ou CTR, est une structure globale centrée sur la mesure, la notification et la vérification des progrès accomplis en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, ainsi que du soutien fourni et reçu par les Parties à l'Accord de Paris dans le cadre de la CCNUCC.

Cycle de Transparence sur la Finance Climat – l'ordre des étapes du processus décrit dans le Cadre de Transparence en matière de Finance Climat.

Étapes – Actions obligatoires ou optionnelles identifiées dans une phase donnée du Cadre de Transparence en matière de Finance Climat.

Evaluation de la situation de base – Liste de contrôle complète permettant aux pays d'évaluer l'état actuel de la transparence en matière de finance climat, en identifiant les éléments du cadre de transparence en matière de finance climat déjà existants au niveau national, et ceux qui nécessitent encore d'être développés.

Evaluation des besoins financiers pour les CDN

– Processus consistant à estimer les coûts des CDN, en tenant compte des publications, outils et méthodologies internationaux existants.

Extra-budgétaire (source) – Sources et éléments qui ne sont pas inclus dans le budget national ordinaire d'un pays.

Finance climat ex ante – Une perspective qui fait référence aux coûts estimés ou prévisionnels de la finance climat associés à la réalisation des objectifs inconditionnels et conditionnels des CDN.

Finance climat ex post – Une perspective qui fait référence à l'examen et à la vérification des flux de financements climatiques passés ainsi que des données actuelles disponibles.

Financements climatiques décaissés – Le montant effectif ou définitif des financements alloués aux objectifs liés au climat.

Financements climatiques engagés – Le montant des flux financiers engagés pour atteindre les objectifs liés au climat (atténuation, adaptation, etc.).

Granularité – Le niveau de détail ou de précision des données ou des informations.

Granularité du rapportage – Le niveau de détail dans les données et informations rapportées, comme le rapportage fondé sur les composantes ou sur les projets. Le rapportage « fondé sur les projets » reflète la pertinence climatique appliquée à l'ensemble du programme ou projet, tandis que le rapportage « fondé sur les composantes / activités » reflète la pertinence climatique de chaque activité de manière individuelle.

Guide – Le guide complet du Cadre pour la Transparence en matière de Finance Climat.

Instrument financier – Un actif financier, un capital ou un ensemble d'équité pouvant être négocié. Il représente une transaction légale dans laquelle une partie (acteur/entité) transfère des ressources financières à une autre partie (acteur/entité), sous des conditions définies. Ce transfert est soumis à des délais et à d'autres modalités spécifiques.

Marqueurs de Rio – Un ensemble d'étiquettes et d'indicateurs développés par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD de l'OCDE) pour suivre et intégrer les objectifs environnementaux dans les portefeuilles de coopération bilatérale.

Mécanisme financier – Une source ou une structure soutenant le déploiement de la finance climat. Il peut s'agir d'un fonds, d'un fonds fiduciaire, d'un véhicule de titrisation ou d'un programme, chargé de gérer le déploiement de la finance climat à travers différents canaux et en utilisant divers instruments financiers.

Mesure, Notification et Vérification – Ensemble d'activités rigoureuses visant à renforcer la transparence des informations et données relatives à la finance climat.

Niveau de complexité – Une approche graduée, basée principalement sur le niveau de difficulté et la disponibilité des ressources pour que les pays puissent initier une phase ou une étape spécifique.

Paramètres de la finance climat – Ce sont les critères et indicateurs associés utilisés pour évaluer et déterminer l'éligibilité, l'efficacité et l'impact des investissements financiers et des initiatives dans le contexte du changement climatique.

Partenaires de mise en œuvre – Organisations chargées de la mise en œuvre d'un projet ou programme, lorsque le financement est fourni par l'intermédiaire de fonds climatiques. Ces partenaires peuvent prendre diverses formes, telles que des banques commerciales, des ONG, des entités privées, etc.

Pertinence climatique – Le niveau de pertinence qu'une activité présente par rapport aux objectifs d'adaptation et/ou d'atténuation du changement climatique, en lien direct ou indirect avec les flux financiers enregistrés.

Phases – Les principales phases du guide, telles qu'elles sont définies dans le Cadre de Transparence en matière de Finance Climat.

Rapport biennal de transparence – Le rapport biennal de transparence, également appelé RBT, est un rapport national que les Parties à l'Accord de Paris doivent soumettre tous les deux ans. Conformément aux modalités, procédures et lignes directrices (MPG) du Cadre de Transparence Renforcé (annexe à la décision 18/CMA.1), les RBT doivent inclure des informations sur les rapports nationaux d'inventaire (RNI), les progrès réalisés dans l'atteinte des CDN, les politiques et mesures mises en place, les effets du changement climatique et l'adaptation, ainsi que les niveaux de soutien financier, de développement et transfert de technologie, et de renforcement des capacités. Les besoins en matière de renforcement des capacités et les perspectives d'améliorations doivent également y être précisés. Les Petits États Insulaires en Développement (PEID) et les Pays les Moins Avancés (PMA) peuvent soumettre ces informations à leur discrétion.

Sous-étapes – Sous-éléments d'une étape ou action définie au sein d'une phase.

Stades – Les différents stades d'avancement selon les phases du Cadre de Transparence en matière de Finance Climat. Trois stades principaux sont distingués : l'étape initiale (Phases 1 et 2), l'étape opérationnelle (Phases 3 et 4), et l'étape d'évaluation (Phase 5).

Taxonomie – Un instrument financier ou cadre qui classe les activités économiques et permet de déterminer si elles sont considérées comme durables ou non, en se basant sur un ensemble de principes ou de critères techniques de sélection, entre autres éléments.

Transparence en matière de Finance Climat – Le rapportage et l'examen transparents des actions relatives à la finance climat, généralement par le rapportage et l'analyse des jeux de données, des activités et des initiatives.

Photo par © Shutterstock



Bibliographie

Bibliographie

AIE. (2022). Coûts de réduction des GES pour certaines mesures du Plan de relance durable (en anglais uniquement). Consulté sur <https://www.iea.org/data-and-statistics/charts/ghg-abatement-costs-for-selected-measures-of-the-sustainable-recovery-plan>

BAD, BAD, BAI, BERD, BEI, BID, BID, NBM, BM (2021). Rapport conjoint sur la Finance Climat des BMD (en anglais uniquement). Consulté sur https://www.eib.org/attachments/lucalli/mdbs_joint_report_2021_en.pdf

Banque Mondiale. (2020). Le Système National de Mesures pour le Changement Climatique - Partnership for Market Readiness – Programme du Costa Rica : Résumé des Activités du Programme (en anglais uniquement). Consulté sur <https://documents1.worldbank.org/curated/en/488251617602415181/pdf/Partnership-for-Market-Readiness-Costa-Rica-Program-The-National-Climate-Change-Metrics-System.pdf>

Banque Populaire de Chine. (2021). Avis sur la publication du catalogue des projets approuvés par les obligations vertes (édition 2021) (en anglais uniquement). Consulté sur <https://www.climatebonds.net/files/files/the-Green-Bond-Endorsed-Project-Catalogue-2021-Edition-110521.pdf>

BMD. (2021). Rapport conjoint sur la finance climat des banques multilatérales de développement (en anglais uniquement). Consulté sur <https://www.eib.org/en/publications/2021-joint-report-on-multilateral-development-banks-climate-finance>

CBI. (2021). Climate Bonds Taxonomy (en anglais uniquement). Consulté sur <https://www.climatebonds.net/standard/taxonomy>

CCAP. (2023). Façonner l'avenir de la finance : Explorer l'essor mondial des taxonomies de la finance durable (en anglais uniquement). Consulté sur www.ccap.org/post/shaping-the-future-of-financeexploring-the-global-rise-of-sustainable-finance-taxonomies

Climate Funds Update. (n.d.). Tableau de bord de données (en anglais uniquement). Consulté sur <https://climatefundsupdate.org/>.

Climate Funds Update. (n.d.). Notes et méthodologies (en anglais uniquement). Consulté sur <https://climatefundsupdate.org/about-us/notes-and-methodology/>

CCNUCC. (2019). Rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris sur la troisième partie de sa première session, tenue à Katowice du 2 au 15 décembre 2018. Consulté sur https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CMA2018_03a02F.pdf

CCNUCC. (2021). Modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris. Consulté sur https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CMA2018_03a02F.pdf

CCNUCC. (2022). Sixième évaluation biennale et aperçu des flux de financements climatiques (en anglais uniquement). Consulté sur <https://unfccc.int/topics/climate-finance/resources/biennial-assessment-and-overview-of-climate-finance-flows>.

CCNUCC. (2022). Manuel de référence du Cadre de Transparence Renforcé de l'Accord de Paris. Consulté sur https://climate-transparency-platform.org/sites/default/files/knowledge_centre_files/UNFCCC%20Manuel%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence%20du%20cadre%20de%20transparence%20renforc%C3%A9.pdf

- CCNUCC. (2022). Rapport du comité permanent du financement (en anglais uniquement). Consulté sur https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2022_08_cma2022_07E.pdf
- CCNUCC. (2023). Principales exigences en matière de communication des inventaires GES dans le cadre de Transparence Renforcé de l'Accord de Paris (en anglais uniquement). Consulté sur https://unfccc.int/sites/default/files/resource/1_UNFCCC%20GHG%20Support%20unit%20SG-09052022.pdf
- CCNUCC. (2023). Manuel technique à l'attention des pays en développement Parties à la convention : Vers un cadre de transparence renforcé dans le cadre de l'Accord de Paris (1ère Edition) (en anglais uniquement). Consulté sur https://unfccc.int/sites/default/files/resource/ETF_technical%20handbook_First%20Edition.pdf
- CCNUCC. (2023). Manuel technique à l'attention des pays en développement Parties à la convention : Vers un cadre de transparence renforcé dans le cadre de l'Accord de Paris (2nd Edition). Consulté sur https://unfccc.int/sites/default/files/resource/ETF%20Handbook-Edt2_FR.pdf
- CCNUCC. (n.d.). Cinquième rapport biennal - Annexe I (en anglais uniquement). Consulté sur <https://unfccc.int/fr/node/572622>
- CCNUCC. (n.d.). Introduction (en anglais uniquement). Consulté sur <https://unfccc.int/fr/node/227693>
- CCNUCC. (n.d.). Introduction à la finance climat - qu'est-ce que la finance climat ? (En anglais uniquement) Consulté sur <https://unfccc.int/fr/node/15868>
- CCNUCC. (n.d.). Introduction à l'atténuation (en anglais uniquement). Consulté sur <https://unfccc.int/fr/topics/mitigation/workstreams/dGVjaG5pY2>
- CCNUCC. (n.d.). Introduction à la transparence (en anglais uniquement). Consulté sur <https://unfccc.int/Transparency>
- Commission Européenne. (2020). Finance durable : Rapport final du groupe d'experts techniques sur la Taxonomie (en anglais uniquement). Consulté sur https://knowledge4policy.ec.europa.eu/publication/sustainable-finance-teg-final-report-eu-taxonomy_en
- Commission Européenne. (n.d.). Glossaire : classification industrielle internationale type de toutes les activités économiques (ISIC) (en anglais uniquement). Consulté sur [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:International_standard_industrial_classification_of_all_economic_activities_\(ISIC\)#:~:text=The%20International%20standard%20industrial%20classification,the%20activity%20they%20car](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:International_standard_industrial_classification_of_all_economic_activities_(ISIC)#:~:text=The%20International%20standard%20industrial%20classification,the%20activity%20they%20car)
- Commission Européenne. (n.d.). Glossaire : Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE). Consulté sur [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Statistical_classification_of_economic_activities_in_the_European_Community_\(NACE\)#:~:text=The%20Statistical%20classification%20of%20economic,%C3%A9conomiques%20dans%20la%20Commun](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Statistical_classification_of_economic_activities_in_the_European_Community_(NACE)#:~:text=The%20Statistical%20classification%20of%20economic,%C3%A9conomiques%20dans%20la%20Commun)
- Commonwealth Secretariat. (2021). Mesure, notification et vérification (MNV) de la finance climat en Zambie (en anglais uniquement). Consulté sur <https://www.thecommonwealth-ilibrary.org/index.php/comsec/catalog/book/982>
- CPI. (2019). Global Landscape of Climate Finance 2019 – Méthodologie (en anglais uniquement). Consulté sur <https://www.climatepolicyinitiative.org/publication/global-landscape-of-climate-finance-2019/>
- CPI. (2023). Global Landscape of Climate Finance 2023 (en anglais uniquement). Consulté sur <https://www.climatepolicyinitiative.org/publication/global-landscape-of-climate-finance-2023/>

- CPI. (2021). Lignes directrices pour la création d'un paysage national de la finance climat (en anglais uniquement). Consulté sur <https://www.climatepolicyinitiative.org/publication/guidelines-for-building-a-national-landscape-of-climate-finance/>
- ESCAP/GGGI. (2021). Options de finance verte et climatique pour appuyer la reprise après la pandémie de Covid-19 et renforcer l'action climatique (en anglais uniquement). Consulté sur <https://www.unescap.org/kp/2021/green-and-climate-finance-options-support-post-covid-19-pandemic-recovery-and-climate>
- GACMO. (2023). PNUE CCC Ressources (en anglais uniquement). Consulté sur <https://unep-ccc.org/gacmo-tool/>
- GACMO (2023). Modèle de Coût de Réduction des Gaz à Effet de Serre (en anglais uniquement). Consulté sur <https://climateactiontransparency.org/our-work/icat-toolbox/gacmo/>
- GHG Management Institute. (2022). Les Fidji adoptent une loi sur le changement climatique avec le soutien de l'ITAC (en anglais uniquement). Consulté sur <https://ghginstitute.org/2022/03/22/fiji-achieves-climate-change-act-with-icat-support/>
- GIEC. (2018). 44e session du GIEC
- GIEC. (2018). Interactions entre adaptation et atténuation (en anglais uniquement). Consulté sur <https://www.ipcc.ch/report/ar4/wg2/inter-relationships-between-adaptation-and-mitigation/>
- GIEC (2006). Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre ; Eggleston, H.S., Buendia, L., Miwa, K., Ngara, T., Tanabe, K., Eds.; Préparé par le Programme des inventaires nationaux de gaz à effet de serre ; IGES : Japon. Disponible en ligne : <https://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/index.html>
- GIEC. (2019). Révision 2019 des Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, Calvo Buendia, E., Tanabe, K., Kranjc, A., Baasansuren, J., Fukuda, M., Ngarize, S., Osako, A., Pyrozhenko, Y., Shermanau, P. and Federici, S. (eds) (en anglais uniquement). Publié : GIEC, Suisse. Disponible en ligne : <https://www.ipcc.ch/report/2019-refinement-to-the-2006-ipcc-guidelines-for-national-green-house-gas-inventories/>
- GIZ Mexico. (n.d.). Mise en œuvre de la CDN du Mexique : Identification et évaluation des coûts des mesures d'atténuation réalisables (en anglais uniquement). Consulté sur <https://www.bivica.org/files/mitigacion-medidas.pdf>
- Good, L. (2023). Qu'est-ce qu'une matrice RACI ? (En anglais uniquement). Consulté sur <https://project-management.com/understanding-responsibility-assignment-matrix-raci-matrix/>
- Gouvernement britannique. (n.d.) Aide publique au développement, Courte note technique sur la mesure de l'équivalent subvention (en anglais uniquement). Consulté sur https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/85
- Green Economy Tracker. (n.d.). Green Economy Tracker (en anglais uniquement). Consulté sur <https://greeneconomytracker.org/>
- Gupta, A., Boas, I., & Oosterveer, P. (202). Transparence dans la gouvernance mondiale de la durabilité : quel effet ? Journal of Environmental Policy & Planning (en anglais uniquement). Consulté sur <https://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/1523908X.2020.1709281>
- ICAT. (2018). Guide de la participation des parties prenantes : Guide visant à soutenir la participation des parties prenantes à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et des actions (en anglais uniquement) Consulté sur <https://climateactiontransparency.org/wp-content/uploads/2021/07/Draft-2018-version-of-the-Stakeholder-Participation-Guide.pdf>
- ICAT. (2020). Méthodologie de développement durable – Evaluer les impacts environnementaux, sociaux et économiques des politiques et actions (en anglais uniquement). Consulté sur <https://climateactiontransparency.org/wp-content/uploads/2020/08/Sustainable-Development-Assessment-Guide-1.pdf>

- ICAT. (2021). Une feuille de route pour la mise en place de systèmes d'information pour l'action et le soutien en matière de climat (en anglais uniquement). Consulté sur <https://climateactiontransparency.org/wp-content/uploads/2021/12/ICAT-data-management-system-publication.pdf>
- ICAT. (n.d.). A propos de l'ICAT. Consulté sur <https://fr.climateactiontransparency.org/governance/>
- ICAT. (n.d.). Guide d'évaluation des politiques (en anglais uniquement). Consulté sur <https://climateactiontransparency.org/our-work/icat-toolbox/assessment-guides/>
- ICAT, CBIT. (2019). Décryptage des exigences de rapportage pour les pays en développement dans le cadre du Cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris (en anglais uniquement). Consulté sur <https://climateactiontransparency.org/wp-content/uploads/2019/11/ICAT-MPGs-publication-final.pdf>
- IMF. (2021). Gestion des finances publiques favorables au climat - « Green PFM » (gestion verte des finances publiques) (en anglais uniquement). Consulté sur <https://www.imf.org/en/Publications/staff-climate-notes/Issues/2021/08/10/Climate-Sensitive-Management-of-Public-Finances-Green-PFM-460635>
- International Capital Market Association (ICMA). (2020). Finance durable : Définitions de haut niveau (en anglais uniquement). Consulté sur <https://www.icmagroup.org/assets/documents/Regulatory/Green-Bonds/Sustainable-Finance-High-Level-Definitions-May-2020-051020.pdf>
- ITDP. (2016). L'ingrédient secret : la capacité institutionnelle (en anglais uniquement). Consulté sur <https://itdp.org/2016/04/01/the-secret-ingredient-institutional-capacity/>
- Ivan Haščiči, M. C. (2015). Interventions publiques et flux de financements privés pour le climat : preuves empiriques du financement des énergies renouvelables. (en anglais uniquement). Consulté sur la bibliothèque de l'OCDE : https://www.oecd.org/en/publications/public-interventions-and-private-climate-finance-flows-empirical-evidence-from-renewable-energy-financing_5js6b1r9lfd4-en.html
- Kowalzig, C., & Zagema. (2020). 2020 : LES VRAIS CHIFFRES DES FINANCEMENTS CLIMAT. Consulté sur <https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2020/10/2020-Les-vrais-chiffres-des-financements-climat.pdf>
- Maria, S. (2008). Titre. Lima : Éditorial.
- Mucci, M. (2012). Mesure, notification et vérification : une note sur le concept et une bibliographie annotée (en anglais uniquement). Consulté sur https://www.iisd.org/system/files/publications/mrv_bibliography.pdf
- Nations Unies. (2015). Addis Ababa Action Agenda de la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement (en anglais uniquement). Consulté sur https://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2015/08/AAAA_Outcome.pdf
- Nations Unies. (n.d.). Tout sur les CDN (en anglais uniquement). Consulté <https://www.un.org/en/climatechange/all-about-ndcs#:~:text=Simply%20put%2C%20an%20NDC%2C%20or,and%20adapt%20to%20climate%20impacts>
- Nature. (2021). (En anglais uniquement) Consulté sur <https://www.nature.com/articles/d41586-021-02846-3>
- NCES. (2009). La redevabilité financière pour les systèmes scolaires locaux et d'État : Édition 2009 (en anglais uniquement). Consulté sur https://nces.ed.gov/pubs2009/fin_acct/chapter3.asp
- NDC Partnership. (2023). Guide et liste de contrôle pour la planification des investissements des CDN. Consulté sur <https://ndcpartnership.org/knowledge-portal/climate-toolbox/ndc-investment-planning-guide-and-checklist>
- OCDE. (2015). Estimation de la finance climat privée mobilisée (en anglais uniquement). Consulté sur https://www.oecd.org/en/publications/2015/02/estimating-mobilised-private-climate-finance_g17a25d8.html

- OCDE. (2016). Directives convergentes en matière de rapports statistiques pour le système de déclaration des créanciers (CRS) et le questionnaire annuel de la DAC (en anglais uniquement). Consulté sur [https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DCD-DAC\(2016\)3FINAL.pdf](https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DCD-DAC(2016)3FINAL.pdf)
- OCDE. (2016). Renforcer la transparence de la finance climat dans le cadre de l'Accord de Paris : retours d'expérience (en anglais uniquement). Consulté sur https://www.oecd.org/en/publications/enhancing-transparency-of-climate-finance-under-the-paris-agreement_469d7fec-en.html
- OCDE. (2018). Analyse coûts-avantages et environnement. Consulté sur https://www.oecd.org/fr/publications/analyse-couts-avantages-et-environnement_9789264300453-fr.html
- OCDE. (2020). Développer une définition et une taxonomie de la finance durable (en anglais uniquement). Consulté sur https://www.oecd.org/en/publications/developing-sustainable-finance-definitions-and-taxonomies_134a2dbe-en.html
- OCDE. (2021). Changement climatique : Statistiques du CAD de l'OCDE sur le financement externe du développement (en anglais uniquement). Consulté sur <https://www.oecd.org/development/financing-sustainable-development/development-finance-topics/climate-change.htm>
- OCDE. (2023). Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2021. Consulté sur https://www.oecd.org/fr/publications/financement-climatique-fourni-et-mobilise-par-les-pays-developpes-en-2013-2021_40558351-fr.html
- OCDE. (n.d). Note méthodologique du CAD de l'OCDE sur les bases de données de la finance du développement liée au climat (en anglais uniquement). Consulté sur https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-data/METHODOLOGICAL_NOTE.pdf
- OCDE. (n.d). Manuel des marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE pour le climat (en anglais uniquement). Consulté sur https://capacity4dev.europa.eu/library/rio-markers-handbook-oecd-dac-climate-markers_en
- OCDE. (n.d). Aide publique au développement (APD). Consulté sur <https://www.oecd.org/fr/themes/aide-publique-au-developpement-apd.html>
- OCDE. (n.d). La modernisation de l'Aide publique au développement (APD). Consulté sur <https://web-archivage.oecd.org/fr/temp/2023-11-13/395130-modernisation-du-systeme-statistique-du-cad.htm>
- Oxfam. (2022). Note méthodologique : la finance climat sous-estimée (en anglais uniquement). Consulté sur www.german-climatefinance.de/files/2022/10/mn-climatefinance-short-changed-methodology-note-191022-en_J5gckXo.pdf
- Oxfam International. (n.d.). 2020 : les vrais chiffres des financements climatiques. Consulté sur <https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2020/10/2020-Les-vrais-chiffres-des-financements-climat.pdf>
- Partnership on Transparency in the Paris Agreement. (2019). Estimation des coûts des mesures inconditionnelles du Mexique pour soutenir la mise en œuvre de la CDN du Mexique (en anglais uniquement). Consulté sur https://transparency-partnership.net/system/files/document/200114_GPD_Mexico_NDC_RZ.pdf
- PNUD. (2015). Guide méthodologique : Analyse des dépenses publiques climatiques et du cadre institutionnel (CPEIR) (en anglais uniquement). Consulté sur <http://www.undp.org/asia-pacific/publications/methodological-guide-book-climate-public-expenditure-and-institutional-review-cpeir>
- PNUD. (2015). Suivi des flux de financements climatiques privés au niveau national (en anglais uniquement). Consulté sur https://procurement-notices.undp.org/view_file.cfm?doc_id=73261
- OCDE. (n.d). Manuel des marqueurs de Rio du CAD

PNUD. (2019). Savoir ce que vous dépensez : Une note d'orientation pour aider les gouvernements à suivre les financements liés au changement climatique dans leurs budgets (en anglais uniquement). Consulté www.undp.org/publications/knowning-whatyou-spend-guidance-note-governments-track-climat-echange-finance-their-budgets

PNUE. (2018). Aligner la finance climat sur la mise en œuvre effective des CDN et des LTS : document de travail pour le groupe de travail du G20 sur le climat et la durabilité (en anglais uniquement). Consulté sur <https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/34480>

PNUE-CCC. (2020). Mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) (en anglais uniquement). Consulté sur <https://unepccc.org/publications/implementing-nationally-determined-contributions-ndcs/>

PNUE-CCC. (2020). Introduction et lignes directrices pour le modèle de calcul des coûts de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GACMO) (en anglais uniquement). Consulté sur <https://unepccc.org/wp-content/uploads/2020/12/english-guidelines-for-the-gacmo-tool-november-2020.pdf>

Schmidt, J. (2019). Investissements en dépenses en capital dans les immobilisations corporelles (biens, installations et équipements) (en anglais uniquement). Consulté dans les ressources du : <https://corporatefinanceinstitute.com/resources/accounting/capital-expenditure-capex/>

Singh, N., Finnegan, J., & Levin, K. (2016). MNV 101 : Comprendre la mesure, la notification et la vérification des actions de lutte contre le changement climatique (en anglais uniquement). Consulté sur https://transparency-partnership.net/sites/default/files/mrv_101_0.pdf

WRI. (n.d.). , Naviguer dans les règles de l'Accord de Paris : Cadre de Transparence Renforcé (en anglais uniquement). Consulté sur <https://www.wri.org/paris-rulebook/enhanced-transparency-framework>



Guide pour la
Transparence en matière
de Finance Climat

www.climateactiontransparency.org
ICAT@unops.org

